



Conseil du 18^e arrondissement
Séance du lundi 16 septembre 2019

<u>HOMMAGE</u>	3
<u>POLITIQUE DE LA VILLE</u>	5
<u>EMPLOI</u>	8
<u>MAIRIE</u>	10
<u>AFFAIRES GENERALES</u>	11
<u>AFFAIRES CULTURELLES</u>	12
<u>VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE</u>	18
<u>FAMILLE ET PETITE ENFANCE</u>	19
<u>AFFAIRES SCOLAIRES</u>	22
<u>LOGEMENT ET URBANISME</u>	29
<u>AFFAIRES SOCIALES</u>	33
<u>SANTE</u>	34
<u>PROPRETÉ ET GESTION DES DÉCHETS</u>	36
<u>VOIRIE ET DÉPLACEMENTS</u>	37
<u>ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE</u>	39
<u>SPORTS</u>	40
<u>JEUNESSE</u>	41
<u>PREVENTION</u>	42
<u>FAMILLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCE</u>	42
<u>ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE & ÉCONOMIE CIRCULAIRE</u>	46
<u>ÉCONOMIE ET ENTREPRISES CULTURELLES</u>	49
<u>QUESTIONS ORALES & VOEUX</u>	50

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18^e arrondissement, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 16 septembre 2019 en la salle des mariages du XVIII^e arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^e prévu à cet effet.

Etaient présents :

Maya AKKARI, Frédéric BADINA-SERPETTE, Catherine BELEM, Félix BEPPO, Pierre-Yves BOURNAZEL, Claudine BOUYGUES, Élisabeth BOY, Gérald BRIANT, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Evelyne DAMS, Philippe DARRIULAT, Jean-Philippe DAVIAUD, Cédric DAWNY, Martine DEBONNEUIL, Dominique DEMANGEL, Philippe DURAND, Afaf GABELOTAUD, Didier GUILLOT, Christian HONORÉ, Pascal JULIEN, Éric LEJOINDRE, Pierre LISCIA, Loïc LORENZINI, Douchka MARKOVIC, Sandrine MEES, Fadila MEHAL, Gilles MÉNÈDE, Nadine MEZENCE, Michel NERYRENEUF, Danièle PREMEL, Sarah PROUST, Laurent QUEINNEC, Carine ROLLAND, Poyraz SAHIN, Violaine TRAJAN, Daniel VAILLANT.

Etaient absents (en partie ou totalement) et avaient donné pouvoir :

Elisabeth BOYER à Christian HONORÉ

Mario GONZALEZ à Carine ROLLAND

Michel LANGLOIS à Pierre-Yves BOURNAZEL

Valérie MOUZANUIK à Martine de BONNEUIL

Hugo TOUZET à Nadine MEZENCE

Evelyne DAMS (jusqu'à son arrivée tardive) à Violaine TRAJAN

Sandrine MEES (après son départ anticipé) à Philippe DURAND

HOMMAGE

Hommage à Jean-Louis VILLATTE (protection civile) et Fatima HASSOUNE (habitante engagée)

Eric LEJOINDRE : Avant d'en venir à l'ordre du jour qui est très dense pour ce soir, je voulais évoquer la disparition de personnes qui ont beaucoup compté dans le 18^e. D'abord, une personnalité que tous ceux qui sont souvent présents dans cette mairie ont bien connue, je pense à Jean-Louis VILLATTE qui était le président de la protection civile Paris Seine, qui a été le fondateur de l'antenne de la rue de Panama de la protection civile.

Je veux saluer les membres de la protection civile qui sont ici, ce soir. On a eu l'occasion de se voir il y a quelques jours à Pantin pour une cérémonie qui a retracé le parcours de Jean-Louis VILLATTE aussi bien ici dans le 18^e pour monter l'antenne de la protection civile que dans tous ses engagements. Ils ont été très nombreux, notamment auprès de la SPA. C'était l'un des dirigeants nationaux importants de la SPA. Il avait la même énergie pour protéger les animaux que pour jouer son rôle de sauveteur et dans sa vie syndicale aussi. C'était un acteur important de la CFDT. Ses camarades de la Gare de l'Est se rappellent bien de lui dans ses différents combats à cet endroit-là. Il était présent quasi systématiquement dans tous les grands moments de la vie du 18^e arrondissement et notamment lors de cérémonies, ici. Il va bien sûr manquer à ses équipes, j'ai pu le constater. Il nous manquera aussi. C'était un exemple d'engagement et de bienveillance. S'il avait une grosse voix, s'il lui arrivait d'avoir des opinions tranchées et de les faire valoir, souvent à juste raison d'ailleurs, il avait aussi cette capacité de se mettre à la place des autres et cette bienveillance qui font les personnes réellement engagées. Je voulais que nous puissions lui rendre hommage, ce soir.

Je voulais aussi que nous rendions hommage à une personnalité bien différente, mais qui sur la question de la bienveillance et sur la question de l'engagement, était toujours là aussi. C'était bien sûr Fatima HASSOUNE, qui a dirigé la FCPE dans le 18^e et qui a été engagée dans bien des combats, qui est décédée récemment, laissant deux orphelins. J'étais ce matin à la cérémonie de levée du corps où j'ai vu - je le savais, mais je l'ai constaté - à quel point elle avait compté dans cet arrondissement. Il y avait de très nombreux habitants, responsables associatifs, responsables y compris nationaux de la FCPE, bref tous ceux qui ont accompagné ses combats et qui vont continuer à les accompagner, malheureusement sans elle. Sa famille était là, évidemment, dans un moment particulièrement difficile. Et puis, elle laissera un trou dans cet engagement là aussi fait de grosses voix, de capacité à se faire entendre, à ne pas être d'accord, mais aussi de cette énorme bienveillance dont elle faisait preuve. Ce soir est organisé à la Goutte d'Or un repas en sa mémoire. Je proposerai que nous puissions évoquer dès le début du Conseil d'arrondissement les délibérations ayant trait à la politique de la ville pour permettre à Maya de nous y représenter. Ce n'est pas possible pour chacun d'entre nous de nous y rendre, mais ce serait incompréhensible que la municipalité ne soit pas présente aux côtés de ses amis, aux côtés de nos amis de la Goutte d'Or, aux côtés de tous ceux qui sont aujourd'hui dans la difficulté. Si vous en êtes d'accord, nous pourrions faire cela.

Je vous propose en attendant qu'en hommage à Jean-Louis VILLATTE et à Fatima HASSOUNE, nous puissions respecter une minute de silence.

Il est procédé à une minute de silence.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Merci Monsieur le Maire, merci de vos propos. Effectivement, je voudrais également saluer ces deux personnalités. Jean-Louis VILLATTE d'abord, qui s'était engagé depuis de nombreuses années pour la protection civile. Je voudrais dire à la protection civile évidemment que beaucoup d'élus ont appris à ses côtés.

Il a été l'un des premiers à organiser pour moi une maraude il y a quelques années, c'est déjà bien loin : presque 10 ans. Je garderai le souvenir d'un homme généreux et d'un homme profondément impliqué, qui avait toujours envie d'aider les autres sans chercher à être mis en avant. Je crois que ça, c'est très important de le signaler. À travers vous, je voudrais réellement saluer Jean-Louis VILLATTE et dire qu'au fond, ces femmes et ces hommes qui s'engagent à la protection civile le font face à des difficultés qui sont quand même de plus en plus importantes, parce qu'on rencontre de tout. Ce bénévolat est absolument essentiel. Jean-Louis VILLATTE a su donner le goût aussi du bénévolat à un certain nombre de jeunes générations, c'est important de le souligner. Évidemment, on a appris avec beaucoup d'émotion sa disparition, surtout dans des conditions extrêmement difficiles à la fin.

Fatima HASSOUNE, je l'ai rencontrée. La première fois que je l'ai vue, elle m'a engueulé. C'était il y a 11 ans, elle m'a dit « Vous êtes de droite ». Je me suis dit « Ouais, ça ne va pas le faire ». Et puis finalement, on s'est bien entendu et on a pu tisser une relation de confiance. Cela fait partie de ces vraies personnalités qui effectivement ont une indépendance d'esprit, mais surtout elle se battait pour les quartiers avec sincérité et avec beaucoup de générosité. Finalement, on se voyait de temps en temps, on prenait un café et on discutait du quartier du 18^e. Au fond, c'est ce qu'il y a de plus beau dans la vie : ce sont ces belles rencontres avec des personnalités, comme ça, qui sont profondément attachantes. Je pense qu'elle incarne bien cela.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vous propose de continuer sur des sujets plus gais. Parce que la rentrée, c'est aussi le moment de la rentrée des festivités. Je voulais d'abord remercier tous ceux qui ont fait de la Fête de la Petite Ceinture et de l'ouverture de la Petite Ceinture un grand succès. Je pense bien sûr au Hasard Ludique aux Jardins du Ruisseau et à la Recyclerie qui ont ouvert sur ce lieu fin août. C'était une très belle fête et je voulais remercier notamment Carine qui s'est beaucoup mobilisée pour faire en sorte que nous puissions y arriver.

Vous annoncez que nous continuons maintenant pour la troisième année consécutive ce qui fait un peu la spécificité du 18^e, c'est que nous accolons à la Nuit Blanche, la Nuit Blanche des enfants. Cette année encore, nous aurons avec de nombreux partenaires – notamment l'Etoile du Nord, Art'Exprim, ICI -, une programmation spéciale pour les enfants. Parce qu'il n'y a pas de raison que les enfants soient privés de Nuit Blanche. Puis bien sûr, la Fête des vendanges du 9 au 13 octobre prochain, lancement le 9 octobre en mairie comme toujours. Vous verrez aussi, la programmation est quand même très riche. Cette année encore, nous sommes parvenus à faire partager la Fête des vendanges à l'ensemble du 18^e. Nous aurons des événements aussi bien à la Porte de La Chapelle qu'à la Porte Montmartre que sur la Butte Montmartre et la Goutte d'Or, etc. Tout cela sera comme tous les ans maintenant comme une grande fête de tout le 18^e. Je vous invite à y participer.

Puisque je parle de la Fête des Vendanges de Montmartre, je voulais aussi vous informer que nous souhaitons, à l'initiative d'Afaf GABELOTAUD et de Carine ROLLAND, présenter un vœu au Conseil d'arrondissement de ce soir. Mais compte tenu du très grand nombre de questions et de vœux qui ont déjà été déposés, nous le ferons à une prochaine séance pour que nous puissions continuer à travailler sur un sujet qui compte beaucoup pour nous, et je crois pour nous tous ici autour de la table : c'est la perspective de pouvoir classer la Butte Montmartre dans son ensemble au patrimoine de l'UNESCO pour nous aider à préserver ce lieu et à faire en sorte qu'il reste un quartier parisien comme il le mérite. On aura l'occasion d'en reparler à un autre moment que celui-ci.

Voilà, mais je voulais quand même vous le dire parce que certains pourraient être surpris de ne pas voir ce vœu arriver. On s'adapte aussi à la réalité des ordres du jour.

Je l'indique aux élus : compte tenu de la densité de l'ordre du jour, du nombre de questions et de vœux qui ont été déposés, si nous suivons un Conseil d'arrondissement au rythme auquel nous procédons habituellement, nous finirons ce conseil au plus tôt vers 1h30, 2 heures du matin. Donc j'invite chacun à être raisonnable sur ses prises de parole et sur ses expressions. J'ai tout mon temps, mais ayons chacun conscience de la densité de ce conseil et du risque que nous avons de passer une partie importante de la nuit ensemble. Ce qui est très agréable, mais ce qui fait perdre un tout petit peu de sens à nos débats, surtout à la fin.

Je vous propose que nous en venions au Conseil d'arrondissement à proprement parler.

Désignation de Dominique DEMANGEL comme secrétaire de séance

Eric LEJOINDRE : Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Puisque Dominique DEMANGEL répond au dernier vœu, je vous propose sa candidature.

Je vous informe des pouvoirs :

Elisabeth BOYER à Christian HONORÉ.

Mario GONZALEZ à Carine ROLLAND.

Michel LANGLOIS à Pierre-Yves BOURNAZEL.

Valérie MOUZANUIK à Martine de BONNEUIL.

Hugo TOUZET à Nadine MEZENCE.

Evelyne DAMS (jusqu'à son arrivée tardive) à Violaine TRAJAN.

Sandrine MEES (après son départ anticipé) à Philippe DURAND.

Comme je vous le disais, je propose que nous transformions un peu l'ordre du jour pour que nous puissions commencer tout de suite par les délibérations ayant trait au sujet de la politique de la ville. Il y en a 5. Je laisse tout de suite la parole à Maya AKKARI.

POLITIQUE DE LA VILLE

2019 DASES 171 - Subventions (9 500 euros) et avenants N°4 et N°1 avec trois associations relatives à la mise en œuvre d'actions de prévention, inscrites dans le cadre de la politique de la ville.

Maya AKKARI : Merci Monsieur le Maire. La première délibération, c'est plutôt avec la case "centres sociaux". C'est une délibération de la direction de la DASES pour le centre social. C'est un avenant à des conventions que nous avons votées au dernier Conseil d'arrondissement de l'été, voté au Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 juillet. Cela pour deux actions spécifiques.

La première pour l'association Paris Basket 18 et notamment pour le travail formidable qu'elle fait auprès des jeunes filles pour leur pratique sportive. Il y a un club de foot de jeunes filles qui est animé dans ce cadre-là.

Ensuite, une subvention pour l'ENS TORCY pour le travail qu'elle fait dans le cadre de la prévention de l'usage des écrans auprès des publics au centre social. Je salue à cette occasion le travail de l'ENS notamment dans le cadre des rixes.

Monsieur le Maire, on se disait samedi après-midi que nous avons vraiment avancé à ce niveau-là. Il ne faut pas que nous relâchions notre attention et les projets qui permettent d'apaiser les jeunes dans ce territoire.

2019 DDCT 78 - Subventions (43.867 euros) et conventions à 11 associations porteuses de 11 emplois d'adultes relais dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires parisiens

Maya AKKARI : C'est une subvention relative à la part de la ville de Paris pour les adultes relais. C'est environ 4 000 euros que nous rajoutons aux 19 000 et quelques, financés par l'État pour l'association ALINEA et son beau projet La Charrette des Quatre Saisons, pour ADAGE et tous les projets pour l'emploi qu'elles portent, pour EDIP. Avec ma collègue, nous avons monté le COPIL qui s'est tenu mercredi dernier et qui fait vraiment un travail exceptionnel auprès des établissements scolaires, des familles et des adolescents. Puis également pour Projet 19.

2019 DDCT 126 - Subventions (198 000 euros) et conventions à 79 associations pour le financement de 84 projets dans les quartiers politique de la ville - 3e Enveloppe 2019 et dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires parisiens

Maya AKKARI : C'est ce qu'on appelle communément en politique de la ville la troisième enveloppe. Ce sont de nombreuses subventions pour l'association Esprit d'Ebène, encore pour Académie Football Club Paris, pour l'APSAJ. Notamment, l'APSAJ porte la fête de quartier La Chapelle sur Scène.

6 000 euros pour l'ELS pour son projet Constellation.

3 000 euros pour Ethnologues en herbe.

2 000 euros pour la Fabrique Documentaire dont le film va être très prochainement projeté à l'Eco-Musée.

1 500 euros pour le Tatou Théâtre.

7 000 euros pour les Enfants de la Goutte d'Or.

2 000 euros pour le projet le Titi de la Butte d'Or que je porte avec Violaine TRAJAN. C'est Lionel qui est l'initiateur de ce projet. L'évènement s'est déroulé à la fin de l'été, c'était une grande réussite, au square Rosa Parks.

Ensuite, 1 500 euros pour Oasis 18, pour le projet le E-Oasis, 1 250 euros pour Rapportez, vous les voyez maintenant très régulièrement dans tous nos évènements faire des évènements radio. Je les remercie pour la qualité de leur travail.

De nouveau 5 000 euros pour l'association ALINEA que nous soutenons très fortement avec mon collègue Frédéric BADINA dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

1 000 euros pour l'association socio-éducative des familles de l'ensemble de Guyancourt pour leur magnifique carnaval.

1 500 euros pour l'association C Nous, qui permet à des femmes de se réapproprier la ville et l'espace public.

1 500 euros pour le Collectif Café Culture Cuisine Collective 4C. Vendredi prochain, nous allons avoir l'inauguration de leur beau local. Nous avons passé une délibération à hauteur de 100 000 euros l'année dernière pour qu'ils puissent bien s'installer dans leur beau local. Je vous invite à venir nombreux vendredi prochain.

1 500 euros pour la Compagnie Résonance, pour le projet La Parole n'a pas de couleurs.

1 500 euros pour l'ENS, pour le FPH Chapelle. Vous devez vous étonner de cette délibération, mais nous avons dû compenser une perte de 1 500 de l'État parce qu'ils n'avaient pas déposé dans les délais. On aide comme on peut les associations à avancer.

2 000 euros pour Etudes et Chantiers pour la création d'un atelier vélos solidaires par SoliCycle, qui s'est implanté à l'initiative de Frédéric BADINA et la politique de la ville a tout de suite vu l'intérêt de cette association dans le quartier. Nous la soutenons fortement pour son action.

1 250 euros pour Le Petit Nez, pour les visites de quartier qui s'inscrivent maintenant dans la régularité.

4 000 euros pour le Collectif MU et son magnifique travail fait avec les équipes de développement local de la politique de la ville et toutes les associations dans le quartier Valentin Abeille. Ce n'était pas évident pour le collectif MU d'avoir cette approche spécifique politique de la ville. En tout cas, je salue leur travail.

1 150 euros pour l'association Pims de Paris.

Voilà pour cette importante délibération.

2019 DDCT 128 Subventions (90 000 euros) pour le développement d'usages positifs sur l'espace public à 15 associations pour le financement de 16 projets dans les quartiers populaires parisiens

Ce sont des délibérations concernant l'occupation positive de l'espace public. Il y a, Monsieur le Maire, un vœu sur la nécessité d'animer l'espace public. On a compté des dizaines et des dizaines, nous ne sommes pas arrivés à compter toutes les animations que nous organisons sur l'espace public, dans les squares et jardins.

Là, c'est une délibération pour 4 actions. Comme je vous le disais, on n'est pas arrivé à tout recenser. Il y en a des dizaines et des dizaines. En particulier aujourd'hui pour l'ensemble Guyancourt encore pour son carnaval, le Collectif Bambao qui intervient sur Pajol, l'APSAJ également qui intervient sur Pajol et la Ludomove portée par Home Sweet Môme qui va se mettre en place sur le Haut Poissonnier. Je tiens vraiment à saluer tout le travail d'Home Sweet Môme et également le travail de l'équipe de développement local qui ont vraiment impulsé de nombreuses activités, événements. Avec Monsieur le Maire et Mario GONZALES, nous étions samedi dernier au 160 rue des Poissonniers. Il y a une vraie dynamique qui se met en place sur ce quartier-là.

Puis il y a également l'association de la mode et du design qui va participer à la Fête des vendanges.

EMPLOI

2019 DDCT 132 Subventions (50.000 euros) à 2 associations pour l'accompagnement vers l'emploi de 50 femmes de 45 ans et plus dans les quartiers populaires parisiens des 14e et 18e arrondissements

Maya AKKARI : Il s'agit de 25 000 euros pour l'association Force Femmes, qui a pour objectif d'accompagner et de soutenir les femmes de plus de 50 ans sans emploi dans leurs démarches de retour vers l'emploi. Celles et ceux qui s'intéressent à la politique de la ville ont vu que lors du dernier rapport de l'APUR, il avait été pointé le déficit d'actions spécifiques auprès des seniors et notamment des femmes seniors. Nous nous sommes donc attelés à avancer à ce niveau-là. Au début, nous voulions que ce soit ADAJ qui essaye d'avancer sur ce projet. Sauf qu'ADAJ ne voulait pas trop grossir, c'est difficile. C'est ADAJ qui nous a conseillé Force Femmes. Nous avons travaillé, les EDL sont allés à la rencontre de cette association avec le cabinet d'Afaf GABELOTAUD et nous avons pu impulser très rapidement, ce qui est très exceptionnel. Tout le monde sait comme il est difficile d'impulser des actions sur le terrain dans les quartiers populaires. En 4 mois ou 5 mois, nous avons pu monter un projet.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Maya, pour cette présentation complète. Est-ce que cela attire des demandes de prise de parole ?

Fadila MEHAL : Merci pour cette présentation extrêmement claire. Il y a une délibération qui a attiré mon attention, c'est celle qui concerne les emplois adultes relais.

Vous savez combien ce soutien à la fois de la municipalité, mais aussi du Gouvernement est important. Il est vrai que les associations qui représentent le filet social aujourd'hui sur lequel nous nous appuyons sont aidées par évidemment des crédits sur les activités, mais aussi sur le fonctionnement. Je sais que nous sommes presque au terme du contrat de ville, qui va s'achever très bientôt. Je souhaiterais savoir s'il est possible de faire un bilan de tous les

emplois aidés qui l'ont été dans ce cadre-là. Ce qui m'intéresse, c'est finalement de savoir comment ces emplois sortiront. Par l'inclusion ou par une démarche professionnelle importante ? Parce qu'il est vrai que c'est une question récurrente, mais qui n'est pas simplement liée à la municipalité du 18^e. C'est de faire en sorte que cet espace de tremplin pour beaucoup de ces associations, avec des contrats relativement protégés, puisse avoir des formations, mais aussi peut-être puisse réembrayer sur l'insertion professionnelle. Donc s'il était possible qu'on attache une attention particulière à ce point-là, j'en serai très heureuse.

Philippe DURAND : Simplement pour dire NPPV à la 126.

Eric LEJOINDRE : C'est noté, merci.

Afaf GABELOTAUD : Merci Monsieur le Maire. Juste une petite précision sur Force Femmes et ce très beau projet que nous portons effectivement, du fait de la délégation à l'Hôtel de Ville. On a un petit échange, une certaine divergence sémantique avec les différents acteurs de l'emploi et souvent en général. La délibération est écrite ainsi, je sais qu'on en a discuté aussi entre nous.

Aujourd'hui, à Paris la vraie réalité, c'est pour ça qu'on le précise, c'est que le senior - qui est un mot très dur et assez violent par rapport à une réalité parisienne et qui doit faire l'objet d'une vraie réflexion - a 45 ans et plus en moyenne pour l'emploi. C'est également le cas chez Pôle Emploi. Sémantiquement, quand on dit « 45 ans », on se dit « Pourquoi ? ». Voilà, c'est une nomenclature qu'on a décidé d'appliquer. Puis c'est aussi une façon affichée de poser un problème qui est vraiment parisien. Il faut savoir le dire : aujourd'hui à Paris, à 45 ans, on éprouve les plus grandes difficultés pour se réinsérer professionnellement. C'est une question qu'on doit vraiment se poser, parce que la réflexion devrait débiter. Il est urgent qu'elle débute. Mais c'est surtout que ce sont des personnes qui pour le coup, et les femmes en particulier, se retrouvent dans des situations de précarité assez rapidement et avec des solutions de réembauche à moyen terme qui sont très compliquées.

C'est une problématique qui est vraiment prise à bras le corps. C'est pour cela que je félicite Force Femmes, qui s'est vraiment engagée totalement sur la problématique de l'emploi des femmes. Je souhaite préciser que c'est vraiment une vraie volonté de cette association qui fait qu'on s'occupe vraiment de cette problématique -là. Demain, on inaugure leurs nouveaux locaux. C'était un petit clin d'œil pour dire qu'on a aussi des associations qui se thématisent, qui se spécifient. Parce qu'aujourd'hui, l'emploi ne doit pas être vu comme des solutions globales avec une analyse de masse, etc. Il est très important de pouvoir faire de la dentelle. Aujourd'hui, dans le 18^e arrondissement on peut le voir avec ADAJ, avec Force Femmes et avec tout un tas d'autres associations : la possibilité de pouvoir vraiment faire du ciblage précis.

Par rapport aux emplois relais et aux emplois aidés en règle générale, je demanderai aussi à l'État de faire un bilan de tous les emplois aidés et de toutes les ressources que nous n'avons pas eues. Madame MEHAL, peut-être que vous avez les moyens d'interpeller l'État à ce niveau-là ? Parce que cela va être une problématique que nous, à la Ville de Paris, avons prise à bras le corps. Il a fallu faire des sacrifices, des efforts et venir en relais. Mais aujourd'hui, on a quand même un vrai sujet avec l'État sur les emplois aidés. Ils ont totalement coupé les vannes. Aujourd'hui, on est quand même sur une baisse assez drastique et très déplorable, puisque ceci a mis à mal un certain nombre d'associations et un certain nombre d'actions qui ont pu être mises en place à cause de ces restrictions très fortes. Le bilan, c'est plutôt au niveau de l'État qu'on doit l'avoir.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Un mot peut-être de réaction rapide de Maya AKKARI, puis je vous propose qu'on passe au vote.

Maya AKKARI : Je voudrais juste préciser que la DDCT 132, Force Femmes, c'est le financement du plan Grégoire pour les quartiers populaires. Cela ciblait notamment l'emploi des seniors. C'est important, puisque c'est de l'argent en plus pour la politique de la ville.

Pour vous répondre, Madame MEHAL. Dans le 18^e, nous bénéficions d'à peu près 50 emplois aidés. Je sais bien que la condition, c'est les sorties positives. Il y en a, comme pour les services civiques. Ce n'est pas qu'il n'y en a pas. Après, il y a un vrai sujet qui est celui de l'emploi qualifié dans les quartiers populaires.

C'est-à-dire que toutes les associations montent régulièrement au créneau à juste titre pour dire « Pourquoi est-ce qu'on ne dote qu'en emplois aidés dans les quartiers populaires alors que ces derniers ont besoin d'emplois qualifiés ? ». Actuellement, EGDO par exemple a l'un de ses emplois aidés qui arrive à son terme. Mais cette personne, au bout de 3 contrats successifs, a acquis des compétences, une expérience. Il est dommage de se priver de cette compétence-là.

C'est un vrai sujet pour nous, cette question de la qualification de la compétence et de l'expérience dans les quartiers populaires qui ont besoin de gens encore plus qualitatifs.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ces éléments. Ce sont des sujets qui vont continuer à animer le 18^e, parce que les besoins sont importants. C'est aussi ici que les projets, les idées, les créations d'entreprises sont les plus beaux. C'est donc dans cette dimension-là qu'on doit voter.

Je vais mettre aux voix les différentes délibérations.

La 2019 DASES 171 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DDCT 178 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DDCT 126 est approuvée à l'unanimité avec un NPPV de Philippe DURAND.

La 2019 DDCT 128 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DDCT 123 est approuvée à l'unanimité.

Nous allons libérer Maya, qui doit nous représenter lors du repas à la Goutte d'Or. On va reprendre l'ordre normal de notre ordre du jour.

MARIE

18201914MA - Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 24 juin 2019

Eric LEJOINDRE : Ce compte-rendu n'appelle pas de commentaires ?

Le compte-rendu du CR du 24 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

18201916MA - Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire

Eric LEJOINDRE : Vous l'avez reçue sur les délibérations qui seront présentées par Dominique DEMANGEL. Pas de problème ?

Approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

2019 DDCT 122 - Etats spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2020

Carine ROLLAND : Merci Monsieur le Maire.

Pour démarrer, j'ai deux délibérations qui visent à déterminer le cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales. Il s'agit de savoir à quoi servent les enveloppes qui constituent l'état spécial d'arrondissement.

La dotation d'animation locale, vous le savez et nous en parlons souvent ici, sert à financer les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie locale et à certaines activités, notamment les activités culturelles ainsi que des travaux urgents dans les équipements de proximité. Son montant est calculé sur une base forfaitaire, à laquelle s'ajoutent des dotations en fonction de la population de l'arrondissement, du nombre de foyers relevant de la première tranche de revenus fiscaux et du nombre d'élèves scolarisés en réseau d'éducation prioritaire dans l'arrondissement.

La dotation de gestion locale sert quant à elle à couvrir les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité, dont la mairie d'arrondissement à la charge. Son montant dépend bien sûr du nombre d'équipements de proximité concernés et de critères socioéconomiques, là aussi.

2019 DDCT 123 - Etats spéciaux d'arrondissement-Délibération cadre-investissement 2020

Carine ROLLAND : Pour ce qui est des investissements, le Conseil d'arrondissement autorise le Maire à effectuer des travaux d'investissement essentiellement sur les équipements de proximité. C'est l'objet de cette dotation.

2019 DDCT 124 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020

Carine ROLLAND : Pour finir avec cette série de délibérations, nous vous soumettrons l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020. À noter que le 18^e compte désormais 244 équipements de proximité, dont 8 nouveaux. Je signalerai notamment le gymnase international, l'école polyvalente du 113 rue Championnet et de nombreuses jardinières qui sont comptabilisées au titre des équipements de proximité, tant il est important effectivement que la mairie d'arrondissement puisse contribuer à cette forme de nature en ville.

Voilà pour ma présentation.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Carine ROLLAND. Est-ce que cela appelle des prises de parole ? Je n'en vois pas, je mets donc aux voix les délibérations.

La 2019 DDCT 122 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DDCT 123 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DDCT 124 est approuvée à l'unanimité.

AFFAIRES CULTURELLES

2019 DAC 249 - Subvention (45 000 euros) et convention à la cité internationale des arts (4-18)

2019 DAC 417 Subventions (9.000 euros) à deux associations gérant des bibliothèques et signature d'une convention.

2019 DAC 684 Subventions (8.000 euros) à quatre associations au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires (18e) de la Politique de la Ville (quartiers Goutte d'Or – Chapelle Evangile)

2019 DAC 701 Subvention (8.000 euros) accordée à cinq associations dans le cadre de la politique de la ville

Carine ROLLAND : Pour commencer, le soutien à deux grands établissements culturels du 18^e. Etablissements culturels ou lieux de création. À commencer par la Cité Internationale des Arts, puisque vous savez que la Cité Internationale est située en partie sur les bords de Seine et en partie à Montmartre.

Il s'agit, par la délibération concernée, de permettre à l'association qui gère la Cité Internationale des Arts de poursuivre son programme de rénovation d'ateliers et d'achats de mobiliers et d'outils de travail notamment dans la Villa Radet, dont je rappelle qu'elle est souvent ouverte au public. Ce sera de nouveau le cas en novembre, avec le très beau festival Vision d'Exil avec l'Atelier des artistes en exil qui était dans le 18^e jusqu'à il y a peu.

2019 DAC 318 Subvention à titre exceptionnel (20.000 euros) et avenant à convention avec l'association Le Bal (18e)

Carine ROLLAND : C'est un lieu d'exposition dédié à l'image contemporaine qui bénéficierait par cette subvention d'un soutien supplémentaire à celui que nous avons déjà parlé en décembre, puis en juin dernier. Une subvention à titre exceptionnel d'un montant de 20 000 euros pour financer la réalisation de travaux d'étanchéité sur la verrière de l'établissement.

2019 DAC 311 Budget participatif : Mise en œuvre du projet Des couleurs éclatantes à la Goutte d'Or et à la Chapelle. Subvention (5.226 euros) et convention avec l'association Esquisses (18e).

Carine ROLLAND : Puis viennent des délibérations concernant des interventions artistiques visant un embellissement de l'espace public dans le cadre du budget participatif. Ce projet est intitulé « Des couleurs éclatantes à la Goutte d'Or et à La Chapelle ». Il a été voté il y a de cela deux ans. Il s'agit par cette délibération de proposer à l'association Esquisse de travailler - le travail a déjà été bien entamé - avec des habitants de la Goutte d'Or pour réaliser une fresque sur les murs de la bibliothèque de la Goutte d'Or.

2019 DAC 271 Subventions (242.000 euros) conventions et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

Carine ROLLAND : Puis l'octroi de subventions à des associations locales ou partenaires pour le développement de projets culturels dans le 18^e arrondissement dans le cadre du dispositif appelé l'Art pour Grandir. Il s'agit là d'éducation artistique, aspect particulièrement important de la politique culturelle parisienne à laquelle nous sommes très attachés, quels que soient les quartiers, dans le 18^e arrondissement. L'Art pour Grandir existe depuis 11 ans. S'y ajoutent bien sûr les activités en temps périscolaire depuis 2014. Cela peut prendre de multiples formes. Je citerai, pour ne parler que de lui, le nouveau dispositif mis en place à Gérard Philippe avec le conservatoire municipal d'arrondissement, qui va permettre à ce collège de bénéficier d'une classe à horaires aménagés de théâtre. C'est l'Art pour Grandir.

La délibération concerne aussi tout ce qui relève du temps périscolaire, avec 7 structures concernées, dont le théâtre de la ville, pour un montant de 242 000 euros.

Puis, viendront les associations culturelles intervenant dans des quartiers classés politique de la ville, dont Maya AKKARI a amplement parlé, avec les Serruriers magiques et leurs ateliers artistiques pour enfants, l'association Ma Goutte d'Or qui propose des ateliers multimédias et audiovisuels, l'Intestine, la compagnie chorégraphique de Laetitia ANGO qui intervient sur l'espace public à la Porte de La Chapelle et propose aux habitants, à tout un chacun, de danser avec eux. L'Eclaboussé, très important, qui propose des ateliers de danse contemporaine pour personnes âgées. C'est très important, parce que ces initiatives sont rares et méritent d'être soulignées, avec le soutien du club Charlaute à Charles Hermite. La Compagnie Manque pas d'air, qui s'intéresse à la transformation de l'espace urbain de Chapelle Charbon, notamment avec des ateliers autour de la voix.

Si on passe un peu plus au nord de l'arrondissement, « 4 et 4 : 18 », la très belle association dirigée par Catherine Duvanène, qui propose des ateliers artistiques et culturels à destination des enfants de 4 écoles maternelles du quartier Amiraux-Simplon. Je précise que les ateliers se déroulent hors temps scolaires dans une école, ce qui n'est encore pas si fréquent. L'association qui dépend de l'Etoile du Nord pour l'action culturelle avec un programme d'actions à destination du public de 3 partenaires du 18^e : ADAJ, la Scène des Muses et Langues Plurielles. Je salue bien sûr le travail effectué de longue date par l'Etoile du Nord, à la fois autour de la création et ici pour tout ce qui relève du travail avec des publics particuliers.

Puis ARIANA, association qui s'est produite en mairie du 18^e il y a quelques mois suite au travail assez fantastique opéré sur l'Opéra justement autour de Berlioz. Un travail qui comme toutes les actions d'intérêt, se déploie sur le long terme. Il s'agit ici de les soutenir à hauteur de 2 000 euros.

Puis une délibération encore en quartier politique de la ville, mais sur la lecture cette fois-ci. Il s'agit du Petit Ney, pour ses actions d'aide à la lecture à hauteur de 6 000 euros. L'aide à la lecture, c'est l'un des 4 pôles d'activité de l'association : les livres, les jeux, la vie de quartier, la programmation culturelle. Je salue le travail mené par cette structure actuellement, les actions menées sur ce qui pourrait être envisagé par la suite et sur l'adéquation avec le quartier.

Puis Les Titis la Butte d'Or. C'est une association issue du conseil des parents des crèches du 18^e, conseil tout à fait spécifique du 18^e à l'initiative de Violaine TRAJAN dans le 18^e qui a créé des émules ailleurs. En tout cas, ce conseil est né ici.

Les Titis de la Butte d'Or en sont en quelque sorte une émanation, avec un festival que l'on connaît bien maintenant, qui se déroule au printemps à Rosa Luxembourg.

Puis une nouveauté à partir de cette année : deux ateliers un peu partout dans le 18^e. Il s'agit ici de soutenir cette action d'ateliers à hauteur de 2 000 euros.

2019 DAC 702 Subvention (11.000 euros) aux associations Salle Saint-Bruno, Exposed, Tiewe Arts, Sierra Prod (18e) dans le cadre de l'action culturelle locale

Carine ROLLAND :

La délibération suivante concerne la distribution de l'enveloppe dite Bloche, du nombre de Patric Bloche quand il était député, qui avait proposé et fait passer une disposition législative qui permet aux maires de soutenir des acteurs culturels locaux. Par cette enveloppe, nous avons proposé à la direction des affaires culturelles et au cabinet de Christophe GIRARD de soutenir la Salle Saint-Bruno pour l'organisation de la Fête de la Goutte d'Or notamment, l'association Exposed pour l'organisation d'une exposition au Bateau Lavoir qui se tiendra cet hiver, Tiewe Arts : une compagnie chorégraphique qui se produit depuis 2 étés maintenant sur l'Esplanade Nathalie Sarraute et propose des bals enchantés qui rencontrent, je crois, un public toujours enthousiaste. Puis la Sierra Prod, pour la qualité de leurs ateliers photographiques intergénérationnels à la Porte Montmartre et désormais à la Porte de Clignancourt.

2019 DLH 172 Attribution d'une aide en nature à l'association SIERRA PROD pour l'occupation temporaire d'un terrain au 32, av de la Porte de Clignancourt Paris 18e, pour y installer un Cinéma sous Chapiteau

Carine ROLLAND : La Sierra Prod toujours, puisque nous avons déjà parlé ici du très beau projet que cette association avait déposé et qui a remporté les suffrages du budget participatif pour un chapiteau éphémère à la Porte de Clignancourt. Il s'agit d'un projet de cinéma arts et essais qui va prendre place prochainement et qui nécessite la mise à disposition d'un terrain appartenant à la ville : celui qui est situé tout près de la Porte de Clignancourt, sur lequel il y avait une tour qui a été détruite.

Cette délibération est pour la mise à disposition du terrain.

2019 DAC 581 Église du Sacré-Cœur (18e). Autorisation à l'Association Diocésaine de Paris de déposer un permis de construire.

Carine ROLLAND : De nouveau, l'octroi d'un permis de construire cette fois pour l'Association Diocésaine pour la Basilique du Sacré-Cœur. Parce que la crypte de cet édifice tout à fait exceptionnel nécessite des travaux, notamment des travaux de mise en accessibilité et des travaux de sécurité.

Il s'agit, par la présente délibération, d'octroyer le permis de construire.

2019 DAE 275 Subvention (15.000 euros), et convention avec l'organisme MaMA (19e), pour l'organisation du MaMA Village dans le cadre du MaMA Festival & Convention.

Carine ROLLAND : Puis une dernière et nouvelle subvention à destination du MaMA, Marché des Musiques Actuelles. Il s'agit là d'une manifestation qui prend place dans le 18^e depuis, j'allais dire 10 ans, peut-être un peu moins. C'est un évènement très important. Il se qualifie comme le plus grand rassemblement français de la filière musicale.

Donc à la fois à destination des professionnels, mais aussi avec de nombreux événements ouverts au public. Cette année, le MaMA innove avec son village, le Village MaMA, qui sera situé sur le boulevard de Rochechouart et dans le cadre duquel des activités seront proposées uniquement au grand public.

Pour cela, il est vous est proposé une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 euros, notamment pour de l'achat de matériel et de signalétique.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Carine, pour cette présentation complète. Est-ce qu'elle appelle des demandes de prise de parole ?

Pierre-Yves BOURNAZEL : Merci Monsieur le Maire. Merci à Madame la première adjointe pour la présentation de ces délibérations importantes. Il ne nous a pas échappé que l'association Café Goutte d'Or avait posé sur table un certain nombre de questions. Vous avez été saisi, je crois, par courriel. Je voudrais simplement avoir les réponses de la mairie, puisque c'est un peu en discutant, j'ai sur la table « A Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers formant le Conseil du 18^e arrondissement » par courriel adressé également au maire du 18^e. « Notre association a pu prendre connaissance ce matin des projets de délibérations qui seront soumis à votre vote, ce soir, 16 septembre 2019, en prévision du prochain conseil de Paris qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2019 ».

Trois points sont abordés. C'est sur ces trois points que je voudrais avoir la vision de la mairie de Paris pour me faire un jugement. Premier point sur le projet des Couleurs Eclatantes à la Goutte d'Or et à La Chapelle. Deuxième point soulevé : les subventions réparties en 4 associations au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la politique de la ville. Troisième point : ce sera sur la subvention d'équipement en faveur du Comité Action Logement, ce sera plus tard lié au projet de requalification du passage Boris Vian et des Arcades de la rue de la Goutte d'Or.

Est-ce que vous avez eu ce courrier ?

Eric LEJOINDRE : On connaît tout à fait les revendications Goutte d'Or. On pourra donc répondre à tout cela, ne vous inquiétez pas.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Le premier point de mon intervention, c'est de relayer ces questions-là pour faire un jugement sur notre position, tenant compte de l'avis tout à fait important de l'association Café Goutte d'Or qui fait un formidable travail sur le terrain. Ce serait d'avoir l'avis de la municipalité sur ce sujet, afin de décider de notre vote.

Je voudrais intervenir simplement rapidement sur la question des bibliothèques, puisque c'est un sujet absolument important. On a évoqué des subventions et des structures associatives qui font un travail remarquable dans l'intérêt général de nos quartiers. Les bibliothèques sont des lieux où on travaille, où on se cultive, où on apprend aussi la langue française. C'est la raison pour laquelle je porte une idée qui me semble absolument majeure, qui est que nos bibliothèques municipales puissent s'ouvrir davantage aux Parisiennes et aux Parisiens, étendre leurs horaires. Elles ne sont ouvertes que 38 heures par semaine à Paris contre 78 à Londres et 98 à Copenhague. Il ne s'agit pas de dire que du jour au lendemain, on va les ouvrir comme à Londres ou à Copenhague. Mais comment la Ville de Paris et comment la mairie du 18^e travaillent depuis plusieurs années, c'est peut-être la question, pour réfléchir à l'extension de ces horaires bibliothèques, qu'elles s'adaptent au rythme de vie des Parisiennes et des Parisiens, quel que soit leur âge, leurs conditions sociales, leur volonté de venir ici apprendre la langue, se cultiver, se reposer, partager un moment de convivialité. Ce sont des lieux vraiment très importants dans nos quartiers. J'ai fait une proposition : c'est de pouvoir étendre ces horaires en s'appuyant notamment sur les jeunes en service civique venant des filières littéraires.

En s'appuyant ainsi sur le travail réalisé notamment par le rapport d'Eric ORSENA et le Walk urbain que j'ai soutenu et relayé à plusieurs reprises au Conseil de Paris. Sur le plan national, vous devez savoir comment la mairie du 18^e et la ville de Paris ont avancé sur ce sujet majeur.

Philippe DURAND : Il y aura un NPPV pour la 417.

Eric LEJOINDRE : C'est noté. Loïc LORENZINI.

Loïc LORENZINI : Merci Monsieur le Maire, merci, Carine ROLLAND, pour la présentation de ces délibérations qui montrent encore une fois toute la richesse et l'étendue des offres culturelles dans le 18^e.

Je voulais juste revenir sur une délibération, la DASES 275 concernant la subvention. L'association fait un gros travail pour le festival depuis 10 ans dont profitent les habitants et les professionnels. Mais vu le montant de la subvention qui est proposée, subvention d'investissement pour investir dans des éléments de scénographie, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je découvre, en vous parlant, l'annexe du Café Goutte d'Or. Je n'ai pas l'habitude de répondre aux associations qui nous écrivent à 17 heures comme ça, mais je vais quand même donner quelques éléments.

La première interrogation concerne l'opportunité qu'il y aurait ou non à ce que nous travaillions avec une association sur le projet des Couleurs Eclatantes à la Goutte d'Or. Chacun peut avoir un avis différent sur la qualité de tel ou tel projet. Je rappelle simplement que c'est un projet issu du budget participatif et que le travail qui est fait pour recueillir la parole ou la diversité des habitants de la Goutte d'Or est sûrement plus légitime que celui d'une association toute seule, aussi intéressante soit-elle, et aussi communicante soit-elle. Je ne vois pas très bien pourquoi tel ou tel pourrait s'arranger parce qu'il est tel ou tel responsable associatif, le fait de nous interdire d'avoir nous-mêmes un jugement et surtout de demander aux associations de travailler avec nous. Je pense que la participation citoyenne doit se faire dans ce sens-là, donc je ne comprends pas très bien l'objet de la question. Je voterai avec enthousiasme cette délibération, qui nous permet de mettre en œuvre un projet qui a été quand même choisi par les habitants.

La deuxième interrogation portée par cette association bien connue vise à non pas se prononcer sur le fond d'un projet, mais à faire valoir le fait qu'il faudrait parler non pas de quartiers populaires, mais de quartiers prioritaires. Les débats sémantiques, je les laisse à ceux que ça passionne. Moi, ce qui me passionne c'est l'action, la réalisation et en l'occurrence le financement de projets dans ces structures pour ces associations, qu'elles soient pour les quartiers populaires ou pour les quartiers prioritaires ou pour les quartiers qui ont plus de besoins, les quartiers, vous les appelez comme vous voulez. Je ne crois pas qu'un problème sémantique doive nous empêcher de voter des délibérations aussi essentielles pour permettre justement aux associations de ces quartiers-là de travailler.

La troisième interrogation porte sur une délibération qui serait abordée plus tard au sein du Conseil d'arrondissement. Nous aurons le débat quand Michel NEYRENEUF pourra la présenter, puisque c'est la subvention pour le CAL, pour permettre au CAL de quitter son local actuel pour lui permettre d'avancer enfin sur la question des Arcades de la Goutte d'Or.

Je prends acte de cette interpellation et de ces formes, mais je redis mon enthousiasme pour le vote des délibérations qui sont présentées à notre conseil.

Carine, peut-être un mot sur les autres éléments qui ont été évoqués et puis on passera au vote.

Carine ROLLAND : Rapidement, parce qu'on pourrait en parler des heures. Sur les bibliothèques, je vous rejoins : le rapport est excellent. Il est d'autant plus intéressant qu'il a été réalisé sur l'ensemble de la France. Ce que dit ce rapport, c'est effectivement que les bibliothèques ne sont pas que des lieux où on emprunte des livres. Ce sont véritablement des lieux de vie, des lieux de service au public. Il convient de les développer en ce sens.

Pour ce qui est des horaires, ce qu'il dit bien aussi, c'est qu'ils doivent être adaptés aux horaires de vie des habitants. À Paris, c'est compliqué puisqu'il y a du monde tout le temps. Donc, ouvrir tout le temps, ce serait assez lourd pour les personnels, pour les équipements eux-mêmes. Néanmoins, vous savez qu'une expérimentation est menée en ce sens. Nous avons bien sûr été très volontaires pour y participer. Le lieu qui était le plus indiqué, parce qu'il faut des lieux qui seraient suffisamment fréquentés, c'est la bibliothèque Sabatier qui entre-temps, a été fermée pour cause de travaux d'envergure. Néanmoins dans ce rapport, dont je redis la qualité, il est souvent fait mention aussi de la médiathèque Vaclav Havel, qui est citée comme un lieu assez précurseur de ce que peut être une bibliothèque qui accueille tout un chacun pour des usages très divers, avec des personnels très divers. Dans les bibliothèques il y a effectivement des bibliothécaires, ils sont essentiels à la sélection, à l'entretien, à la mise en main des ouvrages, des documents on devrait dire parce que les bibliothèques ne sont souvent pas que des bibliothèques, mais des médiathèques. Il peut aussi y avoir des médiateurs. C'est ce qui est fait à Vaclav-Havel. C'est en ce sens que nous travaillons sur la meilleure adéquation possible, toujours, entre un établissement et un territoire. Effectivement, Vaclav-Havel n'est pas Robert Sabatier, qui n'est pas Jacqueline de Romilly. Nous continuons pour aller dans le sens de ces bibliothèques lieux de vie.

Pour ce qui est des ouvertures le dimanche, ceci n'a pas été possible parce que Robert Sabatier est fermé. D'un point de vue plus global, à Paris, c'est en cours. Cela nécessite évidemment une pratique du dialogue social longue et qui peut parfois être un peu houleuse. Mais cela fait partie incontestablement des axes de travail de la ville, à l'avenir.

Eric LEJOINDRE : J'ajoute un élément. On pourrait en parler longtemps, c'est très positif. C'est l'occasion pour moi de saluer les équipes des bibliothèques du 18^e. C'est le développement quand même très massif des bibliothèques hors les murs toute l'année dans les parcs et jardins du 18^e, ce qui a quand même un double impact positif pour rendre le livre disponible directement aux usagers des parcs.

Et puis spécificité du 18^e, que Carine ROLLAND a impulsée : le 18^e est le premier arrondissement dans Paris à avoir exigé et obtenu que quand nous fermons des bibliothèques pour les travaux, nous puissions ouvrir de façon plus réduite, temporaire. Nous l'avons fait à Binet dans le local qui sera dédié aux habitants pendant plusieurs mois, permettant notamment aux enfants des écoles de continuer à avoir accès aux livres. Et puis, ici même à la mairie d'arrondissement, pour permettre à ce que la bibliothèque Robert Sabatier ne ferme pas complètement, mais que des usagers habitués à aller à Sabatier puissent venir ici, à la mairie, pour chercher des livres. Je pense que c'est un élément important de mise à disposition des livres.

J'ajoute un système malheureusement pas assez connu et qui devrait être plus largement diffusé, qui est aussi un grand succès en tout cas dans le 18^e mais sans doute dans tout Paris, c'est le service de portage de livres. Parce que c'est bien d'avoir des bibliothèques, mais c'est bien aussi de permettre aux personnes qui sont moins mobiles de disposer de livres. Cela fait un lien social très fort, quand des personnes - en général des services civiques - peuvent aller amener des livres essentiellement, disons les choses, aux personnes âgées qui sont les plus friandes de ce service.

C'est aussi une façon de faire rentrer le livre chez les gens. C'est un beau succès qui mériterait d'être mieux connu, parce qu'on est capable de faire encore plus. Encore faut-il qu'il y ait plus de demandes et pour qu'il y ait plus de demandes, il faut faire connaître ce système de portage des livres qui est très réussi.

Si on en a fini sur ces questions, je vous propose de soumettre aux voix les délibérations.

La 2019 DAC 249 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DAC 271 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DAC 311 est approuvée à l'unanimité, le groupe 100% Paris 18 s'abstenant.

La 2019 DAC 318 est approuvée à l'unanimité.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Sur les délibérations qui ont été portées à notre connaissance par l'association Café Goutte d'Or, j'entends vos réponses. Nous allons voter les délibérations, mais il n'est pas inutile d'entendre les demandes de l'association, notamment sur la deuxième délibération. Même si c'est de la sémantique, il n'est pas tout à fait inutile de l'entendre et de prendre en compte peut-être pour la suite les propositions de l'association.

Eric LEJOINDRE : Le problème de la sémantique, c'est qu'il y a ceux qui sont pour une version et ceux pour une autre. C'est relativement bien réparti dans la population. Voilà pourquoi je me fixe l'idée de ne pas en faire un sujet majeur, mais il faut bien sûr écouter l'ensemble des revendications de tout le monde.

La 2019 DAC 417 est approuvée à l'unanimité. Philippe DURAND ne participe pas au vote.

La 2019 DAC 581 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DAC 684 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DAC 701 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DAC 702 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DLH 172 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DAE 275 est approuvée à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

18201915MA Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18e et autorisation donnée à monsieur le maire du 18e de signer les conventions d'occupation des locaux.

Jean-Philippe DAVIAUD : Merci Monsieur le Maire. Avant de passer à cette traditionnelle délibération, je voulais dire deux mots rapidement du Forum des associations qui s'est déroulé le 7 septembre pour souligner la très bonne qualité, encore une fois, de ce Forum. Un grand nombre d'associations étaient inscrites : il y en avait plus de 200, ce qui est sensiblement supérieur aux chiffres des années précédentes, tout comme la fréquentation puisqu'on a dépassé les 3 500 visiteurs à l'occasion de ce forum.

C'est donc une raison de se réjouir et surtout l'occasion de remercier tous ceux qui ont beaucoup travaillé pour l'organisation de ce forum, le cabinet bien sûr, mais aussi les agents de la mairie, la logistique en particulier, et également la communication et puis toute l'équipe de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne qui a beaucoup travaillé, ainsi que le service de démocratie locale qui était bien présent pendant ce forum. Je le remercie vraiment pour sa présence.

On a sur ce conseil 16 nouvelles inscriptions. Il y a donc encore beaucoup de dynamisme en ce début d'année. 7 dans le domaine des arts et de la culture, 1 dans le domaine de la culture et des loisirs, 2 dans le domaine de l'éducation et de la recherche, 4 dans le domaine de la lutte contre l'exclusion et 2 dans le domaine de la vie locale.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette délibération, je la soumetts aux voix.

La 18201915MA est approuvée à l'unanimité.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

2019 DFPE 5 Renforcer les activités ludiques et intergénérationnelles – Stratégie de déploiement des activités ludiques dans l'espace public. Subvention (33.000 euros) à quatre associations.

Violaine TRAJAN : Merci Monsieur le Maire. C'est toujours avec plaisir que je rapporte sur les nombreux projets qui se développent depuis de nombreuses années dans le 18^e sur la petite enfance, pour soutenir les parents notamment en créant de nouveaux modes d'accueil. Il s'agit également de soutenir les parents pour diversifier les modes d'accueil en élargissant les horaires, puis de soutenir les parents en proposant des activités de famille, de soutien à la parentalité et de loisirs.

Je commence avec une subvention dans le cadre de la stratégie de déploiement des activités ludiques dans l'espace public. C'est une subvention globale de 33 000 euros à quatre associations, mais qui ne concerne le 18^e que pour la ludothèque dont Maya parlait tout à l'heure. Puisqu'à partir de mi-octobre, la ludothèque va s'installer rue des Poissonniers pour animer l'espace public. C'est Home Sweet Môme qui animera ce projet et on en est très heureux, puisque c'est une association qui fait beaucoup pour plusieurs quartiers et qui va du coup s'étendre dans le quartier.

2019 DFPE 6 Concilier vie familiale et vie professionnelle / Parrainage de proximité - Subventions (45.000 euros) et 1 avenant et 1 convention à 2 associations pour leurs actions dans les 13e, 18e, 19e et 20e.

Violaine TRAJAN : Je poursuis avec une autre subvention, cette fois pour l'association parrainage Parrain par Mille. C'est une association que l'on soutient depuis longtemps, qui porte ses fruits puisqu'en 2018, c'est plus de 90 parrainages qui ont été réalisés dans 83 familles qui ont des enfants. Ce sont des familles monoparentales qui ont un lien avec les grands-parents, des parents, des marraines, qui soutiennent et animent la vie familiale. C'est un très beau projet qu'on aime soutenir.

2019 DFPE 35 Subventions (4 618 937 euros), prorogation avenants n°1, avenants n°2, n°3 et conv pluriannuelle d'objectifs à l'association Crescendo (11e) pour ses 20 établissements d'accueil de la petite enfance.

Violaine TRAJAN : Je poursuis avec une prorogation d'avenants pour l'association Crescendo, qui gère plusieurs établissements à Paris, une vingtaine, et deux dans le 18^e. Ce

sont deux crèches associatives Porte Montmartre et rue des Islettes. Il s'agit de proroger les avenants pour que les différentes subventions se rejoignent, donc prolonger d'un an.

2019 DFPE 47 Subvention (103 891 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association Les Ateliers pour les Petits (18e) pour la halte-garderie Les Ateliers pour les Petits (18e).

Violaine TRAJAN : Je poursuis, ce sont toujours des avenants qui sont prorogés, mais cette fois pour l'association Les Ateliers pour les Petits. C'est l'association rue Durantin, quartier Montmartre. C'est une halte-garderie qui est très ancienne.

2019 DFPE 48 Subvention (250 607 euros), prorogation et avenant n°3 à l'association Centre d'Actions Locales du 18e (18e) pour la halte-garderie La Toupie (18e).

Violaine TRAJAN : Je poursuis avec une subvention et la prorogation d'un avenant également pour la halte-garderie La Toupie.

2019 DFPE 49 Subventions (297 110 euros) prorogations et avenants n°3 à l'association "Le Dauphin Bleu" (18e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

Violaine TRAJAN : Je poursuis avec le Dauphin Bleu qui gère deux crèches. Là aussi, ce sont des subventions pour proroger des avenants. On évoque souvent ces subventions au conseil d'arrondissement.

2019 DFPE 52 Subventions (6 313 304 euros), prorogation conventions et avenants à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance

Violaine TRAJAN : Je poursuis avec ABC Puériculture, qui gère 24 établissements à Paris et 2 dans le 18^e.

2019 DFPE 60 Subventions (9 101 109 euros) prorogations, avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance.

Violaine TRAJAN : Ensuite la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon, là aussi qui gère beaucoup de places dans Paris et donc depuis peu dans le 18^e.

2019 DFPE 82 Subvention (1 255 624 euros), prorogation et avenants avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

Violaine TRAJAN : Enfin, l'association APATE. C'est la crèche Balou qui est rue Pajol, qui accueille des enfants porteurs de handicap. Ceci illustre la diversité des familles, la diversité des horaires, la diversité des quartiers et des types de modes d'accueil. On a parlé des crèches halte-garderie, des crèches parentales et des crèches multi-accueil.

2019 DFPE 98 Subventions (3.583.705 euros) prorogation, conventions et avenants 2 et 3 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) dans le 10e pour 16 établissements d'accueil de la petite enfance

Violaine TRAJAN : Enfin, La Maison Kangourou qui gère 16 établissements dans Paris et 1 dans le 18^e, boulevard de La Chapelle. Là aussi, c'est une prorogation de l'avenant.

2019 DFPE 163 Subvention (600.000€) et convention avec l'association « Léo Lagrange Nord – Ile-de-France », pour la création d'un multi-accueil au 88, boulevard Ney (18e)

Violaine TRAJAN : Enfin, une subvention pour l'association Léo Lagrange pour la création d'un nouveau multi-accueil au 88 boulevard Ney. C'est une adresse qui a souvent été évoquée pour la création d'un nouvel établissement d'accueil de petite enfance. Les travaux commenceraient en septembre prochain pour une durée de 7 mois. Ce serait un nouvel équipement de 60 places dans ce quartier qui en a bien besoin.

Au final, pour vous dire qu'effectivement le nombre de places augmente d'année en année. On peut satisfaire plus d'une demande sur deux, aujourd'hui. Parfois, même deux sur trois. C'est un plus, puisque les familles se voient ravies de pouvoir choisir les modes d'accueil. Aujourd'hui, on a aussi des familles qui choisissent bien volontiers des assistantes maternelles, des auxiliaires parentales grâce à des associations comme ABC Puériculture qui forment des professionnels, ou encore Gribouillis qui n'est pas citée là, mais qui le sera prochainement. On en a déjà parlé. Cela nous fait dire qu'aujourd'hui, nous avons une capacité d'accueil qui augmente, qui est très diverse et qui peut s'adapter aux besoins des familles.

Je remercie évidemment tous ces acteurs qui s'entendent bien en plus, qui font vivre le 18^e et ce sujet avec plaisir. Je vous remercie de voter tous ces projets.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup à Violaine TRAJAN. La diversité des modes de garde est un élément essentiel. Bien sûr, il faut créer des places en crèche et on l'a beaucoup fait sur cette mandature et sur les mandatures précédentes. Nous avons beaucoup travaillé à l'initiative de Violaine sur la diversification des modes de garde. Puisque tu ne l'as pas dit, je le dis : nous avons trouvé un lieu pour créer la première MAM du 18^e. Je suis très heureux qu'à la fin de cette mandature, nous ayons pu finalement tenir l'ensemble des engagements que nous avons pris et aller beaucoup plus loin, puisque nous aurons la deuxième MAM parisienne. Nous ne serons malheureusement pas les premiers, mais nous serons les deuxième, dans des quartiers qui en ont bien besoin.

Je voulais également saluer Violaine et l'ensemble des équipes du service enfance puisque dans le rapport de l'Association des maires de France sur la question de la petite enfance et des modes de garde, le 18^e est très souvent pris en exemple. On a pu, avec Violaine, recevoir longuement la rapporteure de ce rapport qui est une élue de l'est de la France et qui a été conquise par ce que nous avons fait, notamment sur les modes de garde, mais aussi sur le travail de transparence dans l'attribution des places en crèche, sur la diversité de l'information que nous pouvions donner aux parents. La politique petite enfance du 18^e est largement prise en exemple dans ce rapport et je m'en réjouis, puisqu'on le mérite. Cela fait toujours plaisir que d'autres que nous le disent.

Sur ce, je vous propose de laisser la parole à ceux qui souhaitent la prendre.

Pierre LISCIA : Bonsoir et bonne rentrée à tous. Très rapidement, je me permets une inclusion sur votre secteur : une crèche dont on n'a pas parlé, qui est la crèche A Petits Pas qui m'a récemment interpellé, mais elle vous a également interpellé, parce qu'elle connaît depuis l'été 2018 un certain nombre de dégradations et beaucoup d'intrusions sur la terrasse extérieure de la crèche, située impasse du Curé. Terrasse extérieure qui est accessible depuis la rue, puisque la barrière est assez basse. Depuis l'été 2018, les enfants n'ont plus accès à cette terrasse extérieure pour des raisons à la fois de salubrité et de sécurité. Il y a encore eu deux plaintes très récemment, le 24 juin 2019 et le 2 septembre 2019, qui ont été déposées parce qu'il y a eu de graves dégradations.

Je voulais savoir si vous êtes conscients d'être interpellés sur cette question-là, et qu'est-ce que vous allez faire, puisque cela fait maintenant plus d'un an que ça dure ?

Eric LEJOINDRE : Bien sûr, nous en sommes conscients. On a d'ailleurs mis en place avec la DPSP des équipes pour accompagner les professionnels et les parents au moment de l'ouverture et de la fermeture de la crèche. On est dans une situation particulière, dont on aura l'occasion de reparler, au niveau de la Porte de La Chapelle. Bien sûr, on travaille avec le bailleur puisque c'est un immeuble de Paris Habitat.

Violaine TRAJAN : Ce n'est pas A Petits Pas, c'est la crèche en face. C'est ABC et c'est Crescendo, la Grande Ourse. On a tenu des réunions sur site avec Gilles MENEDE, Mario GONZALES parce qu'il n'y a pas que la crèche qui est impactée. Les parents ont été reçus par Sarah PROUST en mairie pour mettre en place des dispositifs. Monsieur le Maire nous rappelait qu'il y avait des brigades de la DPSP qui accompagnaient les parents et aussi les professionnels pour assurer une présence. D'autre part, Paris Habitat doit changer le portail ainsi que des accès des habitations. C'est plutôt la crèche Grand Ourse qu'A Petits Pas.

Eric LEJOINDRE : En tout cas, on suit cela. Vérifiez entre vous qu'on parle bien du même sujet. Entre-temps, on va passer aux votes sur ces délibérations.

La 2019 DFPE 5 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DFPE 6 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DFPE 35 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DFPE 47 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DFPE 48 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DFPE 49 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DFPE 52 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DFPE 60 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DFPE 82 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DFPE 98 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DASES 163 est approuvée à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

Philippe DARRIULAT : Merci Monsieur le Maire. Premier point sur la rentrée : bonne rentrée à tous.

Je vais vous donner quelques éléments. C'est une rentrée qui s'est passée dans d'excellentes conditions, malgré un petit coup de chaud dans le dernier dimanche. Il a fallu que le dernier dimanche, les entreprises soient mobilisées dans une école pour que cette dernière puisse accueillir les enfants. Malgré ce petit coup de chaud, les travaux qui étaient planifiés dans les 22 écoles sur 67 de l'arrondissement qui avaient des travaux lourds pendant cet été, ces travaux ont eu lieu et ont été menés à leur terme avec un certain nombre d'éléments importants et symboliques.

Je pense par exemple à la Cour Oasis dans l'école Foyatier, un vieux débat. Cela fait très longtemps que cette cour était inondée régulièrement. On n'arrivait pas à régler le problème, parce que le problème se situait dans les sous-sols d'un bailleur privé. Cela nous mettait donc dans le conflit avec ce bailleur privé pour fixer ces travaux. Non seulement nous faisons aujourd'hui une cour qui répond aux principes du développement durable, mais en plus on règle un problème récurrent dans une école qui souffre d'avoir une toute petite cour par rapport à ces longs modèles.

Il y a également la modernisation des installations électriques pour 200 000 euros à Beyaert, les travaux à Christiani sur l'étanchéité de la toiture, à Flocon sur les travaux de couverture ou à Guadeloupe sur la modernisation des blocs sanitaires. Peut-être que vous vous souvenez que nous avons eu quelques interpellations en son temps à ce sujet. Ce problème est donc réglé.

Ceci dit, nous sommes dans une situation aussi où cette rentrée, nous pourrions constater la continuité de la baisse des effectifs dans les écoles parisiennes. C'est un phénomène parisien que l'on retrouve dans le 18^e, ni plus fort ni plus faible dans le 18^e qu'ailleurs, qui correspond à une baisse du nombre d'enfants qui habitent à Paris par un transfert massif du public vers le privé par exemple. On n'est pas dans cette logique, il n'y a pas d'augmentation du nombre d'enfants inscrits dans les écoles privées de Paris ou du 18^e arrondissement. Mais il y a une continuité de baisse des effectifs, puisque nous passons de 7 161 enfants dans les écoles élémentaires à 7 000 à cette rentrée et de 4 786 dans les écoles maternelles à 4 448, soit pour l'ensemble de l'arrondissement de 11 955 enfants à 11 448, soit une baisse de 507 enfants inscrits dans les écoles, soit 4,25 % des effectifs.

C'est simplement une baisse du nombre d'enfants. Il y en a moins dans les écoles parce qu'il y a moins d'enfants. C'est la conséquence d'une baisse de natalité à Paris. Soyons honnêtes, cela nous a un peu facilité la tâche pour réussir et accompagner l'Éducation nationale dans sa réforme que nous avons soutenue et pour laquelle nous avons mobilisé très activement et dans une très bonne collaboration les services de la ville pour le dédoublement des CP et des CE1 dans les classes REP et REP+, c'est-à-dire dans le 18^e arrondissement, dans la grande majorité des écoles de notre arrondissement. Cette mesure va être étendue aux maternelles et aux grandes sections de maternelle. Là aussi, nous avons mis au point les dispositifs pour pouvoir accueillir - j'aurais d'en reparler quand nous reprendrons et quand je représenterai le grand dossier de la sectorisation - ces dédoublements de grande section et de maternelle dans de bonnes conditions. Tout cela en offrant des capacités renforcées aussi pour les secteurs du périscolaire, et notamment le temps d'ETAP, ce temps du périscolaire qui a lieu le mardi et le vendredi entre 14 heures et 16h30. Ces ateliers-ville qui ont fait débat à un moment et qui aujourd'hui, font l'unanimité, je pense, des publics de l'éducation.

Je tiens à dire aussi qu'on peut se féliciter que le 18^e arrondissement réussisse à nécessiter comme on dit en langage diplomatique des arbitrages, que malgré la baisse des effectifs le 18^e ait l'ouverture de deux nouvelles écoles. L'une, dès cette rentrée : l'école Eva Kotchever qui se trouve à Chapelle International. En dehors du fait que les services de la DASCOS ont été plus efficaces que les services du logement social, nous avons une école ouverte, mais les logements ne sont pas encore livrés. Nous avons ouvert avec des personnels. Je remercie là aussi, dans les discussions que nous avons eues, les acteurs de l'Éducation nationale d'avoir attribué ces postes. Nous avons ouvert une école avec des postes alors que les enfants ne sont pas encore là. Ils vont arriver dans les semaines qui viennent. C'est la discussion que j'avais eue avec l'Éducation nationale : on ne voulait pas avoir une situation où une école ouvrirait médiocrement en termes de postes avec tout de suite des réputations, surtout près de la Porte de La Chapelle, qui pouvaient se créer. Il fallait faire en sorte que les publics soient accueillis dans les meilleures conditions.

Ceci a fait l'objet d'une discussion avec l'Éducation nationale. Je les remercie pour l'écoute qu'ils ont eue à notre argumentaire sur cette question.

Puis à la rentrée prochaine, permettez-moi de faire un vœu personnel ici. Monsieur le Maire, j'espère que vous inaugurerez l'école du 113 de la rue Championnet, qui ouvrira à la rentrée prochaine. Ce seront donc deux nouvelles écoles de 12 classes ouvertes en période de baisse des effectifs. C'est ce que j'ai appelé une nécessité d'avoir des arbitrages.

Deux mots complémentaires. Je m'excuse si c'est un peu long. Monsieur le Maire, on avait fait un gros effort sur les écoles dans la mandature précédente et dans cette mandature, vous nous aviez demandé de faire un effort particulier en direction des collèges du 18^e arrondissement.

Je vais dire deux mots des collèges. Parce que là, je crois vraiment qu'il y a de gros sujets de satisfaction vis-à-vis de ce que nous avons fait dans cette mandature. Vous connaissez la volonté que nous avons menée sur deux plans, d'abord avec cette fameuse bi-sectorisation sur 4 collèges de l'arrondissement : Marie Curie, Gérard Philippe, Coysevox, Berlioz. Qui a fait elle aussi débat, là aussi pour employer des euphémismes. Mais qui arrive aujourd'hui avec des résultats considérables.

Je tiens à dire que quand je vois que Berlioz passe de 50 % de reçus au brevet à 90 % des présents, quand je vois que Gérard Philippe passe de 57 % à 83 % des résultats au brevet, quand je vois que par le dispositif Tous mobilisés, Daniel Mayer, collège en extrême difficulté, passe aujourd'hui à 82 % de réussite au brevet, c'est-à-dire que sur tous ces collèges qui sont en REP, nous sommes au-dessus des moyennes parisiennes. Il serait hypocrite et bêtement vantard, Monsieur le Maire, de dire que c'est grâce à la municipalité seule. Mais nous avons participé avec nos partenaires. Je tiens à saluer notamment les principaux des collèges qui se sont sentis une dynamique, qui se sont mobilisés sur ces adjectifs. Nous avons à nouveau aujourd'hui un bilan dont je suis en tout cas personnellement assez fier. Je suis fier de cette bataille et du succès que nous avons pu obtenir dans ces éléments, dans les avancées de cette transformation. Parmi les habitants de la Porte de la Chapelle, cela se sent. Les gens en parlent. Le collège Mayer, il faut bien dire ce qui est, avait une image apocalyptique dans le quartier. Aujourd'hui, c'est en train de profondément bouger.

Je tiens à dire que dans les bi-secteurs, ces résultats obtenus à Berlioz et à Gérard Philippe ne correspondent pas du tout à une baisse des résultats, ne sont pas du tout accompagnés d'une baisse des résultats, au contraire. Nous avons une stabilisation, ou une petite baisse ou augmentation de 1, mais ce qui ne veut rien dire, puisque cela correspond à un élève. On a donc une vraie progression organisée, Tous mobilisés. Nous avons eu les bi-secteurs. La politique que nous avons menée pour que le vivre-ensemble ne soit pas uniquement un mot d'ordre pour les meetings, mais une réalité pour que la peur de l'autre n'existe pas et que l'on apprenne aux enfants de l'arrondissement et aux adolescents à faire en sorte que ce vivre-ensemble soit une réalité. Je tiens à dire que c'est quelque chose dont aujourd'hui, nous pouvons tirer le bilan. Le comité de suivi pourra aller plus loin. En cette dernière rentrée, en ce qui me concerne, je voulais dire ce point. Parce qu'après tout, si on ne dit pas du bien de ce qu'on fait, personne ne le dira à notre place.

Je passe aux délibérations qui sont exclusivement parisiennes avec des conséquences d'arrondissement. Ce ne sont pas des délibérations spécifiques du 18^e.

2019 DASCO 81 Divers collèges - Dotations (1 400 000 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

Philippe DARRIULAT : Il s'agit des dotations de 1 400 000 euros sur Paris pour l'ensemble des collèges parisiens pour accompagner la réalisation de projets éducatifs. Les collèges sont classés en 4 catégories, selon la population qui les occupe. Je vous rappelle qu'il y a 11 collèges dans le 18^e, 8 REP, 19 500 euros pour les collèges REP+ et 17 500 euros, les 8 collèges sont dans cette forte proportion. Les collèges les plus privilégiés ayant 2 000 euros. Une subvention supplémentaire de 1 000 euros étant accordée aux collèges REP et REP +. Il s'agit d'accompagner les projets pédagogiques en mettant un effort particulier là où il y en a le plus besoin. Conséquence d'un autre aspect de la politique que je vous ai présenté, et qui là aussi permet de belles choses : tous ces voyages par exemple organisés dans ces collèges REP. Il est vrai que ceci n'a pas la même importance, j'ose le dire ici devant l'ensemble de mes électeurs, de faire un voyage à Londres quand on est à Clémenceau que quand on est à Yvonne Le Tac, parce que les enfants de Clémenceau, en-dehors du collège, les chances qu'ils ont d'aller à Londres pour un week-end sont très faibles. Les enfants d'Yvonne Le Tac ont plus de possibilités, des fois parce que les situations sociales sont différentes. Sur ces projets pédagogiques, les voyages scolaires qui jouent un rôle important, l'aspect de différenciation est important.

2019 DASCO 82 Subventions (266.000 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Philippe DARRIULAT : Carine, tu aurais pu la présenter puisqu'il s'agit de subventions pour les résidences artistiques dans des collèges. Cela concerne dans le 18^e l'ICI, l'Etoile du Nord, Madeline, One To Three Rap, le Bal et le Carreau du Temple.

2019 DASCO 85 Lycées municipaux - Subventions (67 050 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

Philippe DARRIULAT : Il s'agit là aussi de subventions pour accompagner les projets des équipes éducatives sur une base moyenne de 5 587 euros par lycée municipal.

2019 DASCO 93 Collèges publics-Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2020

Philippe DARRIULAT : C'est une délibération qui concerne la restauration scolaire. Vous savez qu'il y a un certain nombre de collèges, en fait un dans l'arrondissement, qui a une restauration autonome. C'est le collège Daniel Mayer. Ces collèges touchent une subvention de l'arrondissement, touchent aussi ce que payent les usagers. Puis il a été décidé la mutualisation de ces bénéficiaires. À partir de là est fixé le montant de la subvention en tenant compte de ce qui peut être mutualisé pour chaque collège. Je vais vous épargner les collèges du 13^e arrondissement. Je voudrais juste vous dire que pour le collège Daniel Mayer, la subvention de la ville sera de 2,37 euros par repas.

2019 DASCO 94 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (347 165 euros), subvention d'équipement (8 000 euros) et subventions pour travaux (34 006 euros)

Philippe DARRIULAT : Une dotation complémentaire de fonctionnement pour les collèges parisiens. Ceci concerne les collèges devant gérer en autonome leurs fluides : gaz, chauffage, etc., et qui ont des déficits.

Cette subvention de fonctionnement permet d'ajuster par rapport aux dépenses de fluides. On a bien une première subvention, ensuite ils font un ajustement.

2019 DASCO 95 Lycées municipaux - Subventions (66 000 euros)

Philippe DARRIULAT : Les lycées municipaux, à nouveau : une subvention d'équipement. Ceci concerne 1 des 2 lycées municipaux : le lycée Suzanne Valadon, qui bénéficie d'une subvention pour le renouvellement du mobilier du CDI. Ce sont les petites bibliothèques des lycées, Centre de Documentation et d'Information. La subvention est de 6 000 euros pour renouveler leur mobilier.

2019 DASCO 96 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10 466 805 euros)

Philippe DARRIULAT : C'est la dotation de fonctionnement 2020 représentant pour l'ensemble de Paris 10,5 millions d'euros. Elle est calculée sur un certain nombre de critères et pour répondre à un certain nombre de critères.

D'abord, accompagner les dépenses pédagogiques : achat de matériel scolaire par exemple. Sur un forfait de 93 euros par élève pour les collèges, mais de 111,60 euros pour les collèges REP et REP+. Je vous rappelle : 8 sur 11 REP et REP+ dans le 18^e arrondissement.

Une dotation au titre des dépenses de chauffage. 90 % de la dotation que nous votons ici permet de financer 90 % de la dotation de l'an dernier. On prend à chaque fois la dotation de l'an dernier : 90 %. Ensuite, on ajuste comme on vient de le faire avec la délibération précédente.

Puis tout ce qui est maintenance, c'est un forfait au mètre carré. Pour le coup, il n'y a pas de différences entre REP et non REP. Elle est de 7,60 euros au mètre carré pour le balayage, etc.

Enfin, il faut noter que cette subvention tient compte des fonds de roulement des collèges. Vous savez que les collèges, contrairement aux écoles, sont des établissements publics. Ils ont donc un budget propre qui est affecté et géré par un intendant, sur lesquels ils sont responsables. Ils ont un fonds de roulement, c'est-à-dire de l'argent qu'ils gardent de côté.

Quand ce fonds de roulement dépasse 25 % de la subvention de fonctionnement du collège, la différence entre ces 25 % et le fonctionnement est retirée. C'est-à-dire que le collège doit lui-même financer une partie de son fonctionnement quand il a réussi à dégager des excédents.

2019 DASCO 98 Lycées municipaux - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (542 582 euros)

Philippe DARRIULAT : C'est une dotation de fonctionnement qui concerne deux lycées municipaux, les deux de l'arrondissement : Ferdinand Flocon pour 28 491 euros et Charles Hermite pour 70 550 euros.

Pourquoi cette différence importante ? Parce que la subvention est accordée selon le type d'activité des lycées. Ce n'est pas le même fonctionnement pour un lycée du tertiaire, c'est le cas de Valadon avec 85 euros par élève. Pour un lycée du primaire, industriel qui a des dépenses beaucoup plus importantes pour les automobiles, car il faut des machines, etc., il s'agit de 175 euros par élève. Ce qui explique la différence alors que les effectifs des collèges sont à peu près comparables.

2019 DASCO 99 Collèges publics parisiens – Subventions (549 151 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges.

Philippe DARRIULAT : Il s'agit d'une délibération sur des collèges publics parisiens liés au budget participatif. Vous savez qu'il y a un budget participatif parisien dans les collèges, qui est voté par les collégiens eux-mêmes, qui choisissent sur catalogue. On ne fait pas choisir n'importe quoi, on leur fait des propositions et il y a un vote. Il s'agit, après le vote des collégiens, de décider de la mise en place de ce budget par exemple pour le collège Yvonne Le Tac afin d'acheter le mobilier extérieur qui permettra d'améliorer essentiellement, j'imagine, la cour de récréation.

Voilà pour l'ensemble des délibérations que j'avais à vous présenter. Je vous remercie de votre attention.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Philippe, pour la présentation de ces délibérations. Elles sont un peu techniques, mais c'est aussi l'occasion comme tu l'as fait de présenter cette rentrée. Je voulais, puisque tu l'as dit toi-même, saluer cette dernière rentrée scolaire que tu auras largement contribué à organiser. C'est beaucoup de travail pour la préparer dans de bonnes conditions, pour s'assurer que les effectifs sont présents, ceux des élèves, mais aussi ceux de l'Éducation nationale. Puis pour faire en sorte qu'on en parle le moins possible. Parce qu'une bonne rentrée, c'est d'abord une rentrée dont personne ne parle, parce que ça veut dire que tout se passe bien à peu près de partout, ce qui a été le cas cette année encore dans le 18^e. Puis je voudrais saluer le travail que tu as fait avec Daniel puis avec moi sur un sujet central du 18^e tu l'as évoqué, qui est celui de la mixité. On avait beaucoup avancé sur la mixité à la maternelle et en début d'élémentaire, et on voyait bien qu'il y avait un plafond de verre. Ce plafond de verre, c'était l'approche du collège. « D'accord pour mettre mon enfant à la maternelle du coin, d'accord pour mettre mon enfant à l'élémentaire du coin », mais quand on rentrait en CM1 ou en CM2, ça commençait à devenir un peu plus compliqué. On a donc fait ce choix, parce que la politique c'est faire des choix. On ne peut pas tout faire, ce n'est pas une addition, une politique. C'est des choix. On a fait ce choix d'insister beaucoup sur nos collèges avec cette idée d'utiliser tous les outils qui auront été mis à notre disposition pour faire en sorte que nos collèges changent. On l'a fait avec l'Éducation nationale, bien sûr. Parce qu'aucune politique, pour les écoles ou pour les collèges, ne peut fonctionner sans l'Éducation nationale. Je salue aussi le très grand engagement du recteur Pécou, qui peut-être un peu plus que son prédécesseur, a de ce point de vue-là été d'un grand soutien. Je crois qu'avec la bibliothèque, nous avons obtenu en utilisant les différentes modalités d'action, les demi-secteurs, mais aussi le Tous mobilisés, le travail fin avec le principal d' Aimé Césaire. Aujourd'hui, on voit revenir à Aimé Césaire des élèves qui ont été à l'élémentaire dans le 10^e, et qui ont fait le choix d'Aimé Césaire.

Chacun a son avis, mais je pense qu'on peut constater que l'ensemble des leviers, nous les avons mobilisés. Ceci donne maintenant des résultats aussi à l'élémentaire. Finalement, la fuite de CM1 et de CM2 existe encore, mais elle est beaucoup plus faible. D'ailleurs, je constate comme partout à Paris que la baisse des effectifs de l'école publique s'accompagne d'une baisse des effectifs des Parisiens dans les établissements privés. Il n'y a pas du tout de transferts. Les établissements privés connaissent aussi une baisse de leur effectif parisien, qui est souvent compensée par la recherche d'effectifs en proche banlieue. On le voit beaucoup dans le 18^e et je pense que c'est une très bonne chose, parce que c'est aussi une façon pour les établissements privés d'avancer sur la question de la mixité, qui n'est pas du tout un sujet qu'ils mettent de côté. Mais on n'est pas du tout dans la logique dans laquelle on a pu être il y a 10 ou 15 ans, où certains établissements du 18^e étaient complètement full. Je crois qu'on va pouvoir vraiment y arriver. On aura sur cette mandature, notamment grâce à ton grand engagement, eu des résultats.

Sur ce, je vais mettre en débat ces délibérations. Qui souhaite prendre la parole ?

Pierre-Yves BOURNAZEL : Simplement, comme Monsieur DARRIULAT a commencé son propos avec beaucoup d'humour, je me permettrai de lui répondre avec un peu d'humour. Si j'ai bien compris, il a souhaité que Monsieur LEJOINDRE puisse, dans la prochaine mandature, inaugurer les deux nouvelles écoles. Après, Monsieur DARRIULAT nous a expliqué que lui-même ne serait pas présent, ce qui voudrait dire que peut-être que cette liste sur laquelle il ne serait pas élu, mais j'ai cru comprendre en réalité qu'il ne se représenterait pas. Je voulais simplement lui dire qu'au-delà de nos différences politiques - elles ont été nombreuses, il y a eu parfois entre nous dans ce conseil quelques débats difficiles, mais c'est la démocratie et c'est bien -, je salue l'engagement d'un élu sérieux et compétent.

Douchka MARKOVIC : Merci Monsieur le Maire. Je voulais juste intervenir sur la DASCO 81, relative à la DASCO 85. On a justement une bonne réponse en ce qui concerne les ateliers proposés pour les collégiens, puisqu'on parle notamment de tout ce qui est l'environnement et la sensibilisation au développement durable. Je souhaitais prendre la parole pour déplorer le fait que pour les lycéens malheureusement, on n'a pas la même chose alors qu'on voit bien que de plus en plus, il y a des mouvements de lycéens qui font la grève pour le climat. C'est un sujet qui les intéresse de plus en plus. Ils ont besoin d'avoir plus de matière, plus de connaissances dans ce domaine-là pour pouvoir changer le monde vers quelque chose de plus positif. Ce qui a été fait pour les collégiens est très bien, c'est l'avenir. Mais il aurait été bien que cela soit fait aussi pour les lycéens.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je pense que peut-être d'ici le Conseil de Paris, cela pourra être corrigé puisqu'effectivement, je ne vois pas très bien pourquoi les mêmes types de projets ne seraient pas réalisés dans les deux échelles.

Philippe DARRIULAT : De toute façon, l'idée c'est que bien sûr, il faut encourager cela. Je crois que la Ville de Paris les encourage. Mais l'idée, c'est que nous n'imposons pas ces projets. Cet argent, pour ce qui est de la DASCO 81, sert à financer des projets élaborés par les équipes éducatives. Je pense qu'on a raison de continuer là-dessus, tout en continuant toute l'argumentation pour les encourager, évidemment. Mais franchement, c'est vraiment quelque chose qui aujourd'hui est très largement répandu. Quand je vois les écoles et les collèges, je ne connais pas d'établissements qui n'ont pas un projet tourné vers le développement durable et les questions environnementales. Ceci dit, je comprends. Mais je pense qu'il est normal que nous soyons dans l'accompagnement et non pas dans « Faites cela, parce qu'on l'a décidé ». Y compris dans les sujets qu'on choisit, même s'ils sont légitimes, si on fait cela, on suscite des réactions contre, d'opposition.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette précision.

La 2019 DASCO 81 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DASCO 82 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DASCO 85 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DASCO 93 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DASCO 94 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DASCO 95 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DASCO 96 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DASCO 98 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DASCO 99 est approuvée à l'unanimité.

LOGEMENT ET URBANISME

2019 DAE 276 Immeubles d'activités Francoeur (18e) et Serpollet (20e) - Garanties d'emprunts à la RIVP - Prolongation du délai de préfinancement

Michel NEYRENEUF : Je commence par des garanties d'emprunts à la RIVP, qui sera prolongée, pour la réhabilitation de l'école de cinéma FEMIS que la RIVP gère pour la ville. Il s'agit donc d'une extension de garantie d'emprunt. Au lieu de passer sur 24 mois, ceci est porté à 36 mois.

2019 DLH 36 Subvention pour l'installation et l'exploitation, par la SAS ENERCITIF, de centrales photovoltaïques sur des toitures de PARIS HABITAT, ELOGIE SIEMP et la RIVP

Michel NEYRENEUF : Elle concerne le budget participatif et notamment le budget participatif en ce qui concerne les centrales photovoltaïques sur les toitures de Paris Habitat, RIVP et ELOGIE SIEMP. Nous sommes concernés essentiellement par le groupe de la ZAC de Bérangine, de la Rue de Sarah et de la Rue Jean Potin dans le 18^e, toiture de la RIVP. Ce sera mis à la disposition de la SAS ENERCITIF, qui a remporté le projet au budget participatif. Elle se voit attribuer une subvention de 230 000 euros et quelques pour la société ENERCITIF, et la possibilité de conclure les conventions qui permettront de travailler.

2019 DLH 89 Location de l'immeuble 44-46, rue Véron (18e) à ELOGIE-SIEMP-Avenant au bail emphytéotique

Michel NEYRENEUF : Ensuite, j'en viens à la location de l'immeuble 44-46 rue Véron et 28 rue Lepic. En réalité, c'est une délibération pour 3m². Il y avait 3m² de différence entre ce qui était prévu et ce qui était réalisé. C'est simplement pour faire en sorte que cela figure dans un avenant, mais ça n'a aucune conséquence.

2019 DLH 94 Location des immeubles 23 rue Camille Desmoulins (11e), 5 rue Boinod à Paris (18e) et 5 rue Hégésippe Moreau à Paris (18e) à Paris Habitat-OPH - Bail emphytéotique

Michel NEYRENEUF : Ensuite, une délibération qui va faire plaisir à nos amis de 100 % Paris et autres. Les préemptions de deux immeubles, du 5 rue Boinod et du 5 rue Hégésippe Moreau, qui ont été préemptés. Il est proposé de les louer par bail emphytéotique à Paris Habitat, OPH. Cela permettra de transformer les 28 logements du 5 rue Boinod en logements conventionnés et les 19 logements du 5 rue Hégésippe Moreau en logements conventionnés.

2019 DLH 115 Avenant n°13 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA et approbation des éléments financiers au 31 décembre 2018

Michel NEYRENEUF : Ensuite, nous avons un avenant au traité de concession d'aménagement avec la SOREQA. Vous savez que la SOREQA est le bras armé de la ville pour travailler sur l'insalubrité. Puisque l'insalubrité, même si elle a été vaincue dans son gros, est un phénomène mouvant. Il est fait état ici un peu d'un bilan de tout ce que la SOREQA a fait.

Entre autres, elle a acquis le 5 impasse Saint-Henriette, qui était un immeuble problématique. Elle continue à travailler pour résoudre le problème du 19 rue Caillé, vous savez cet immeuble qui reste toujours fermé dans la rue alors qu'elle est complètement refaite.

De la même façon, sur le 92 boulevard de La Chapelle, cet immeuble qui a pris feu et dont la copropriété est incapable de le remonter, et donc a préféré vendre. Puis une œuvre passage Kracher

Nous avons encore quelques fonctions qui ont été réalisées en termes de démolition. La SOREQA a démoli 8 boulevard Barbès en attendant qu'il soit reconstruit. Des travaux d'injection ont été faits sur deux immeubles rue des Roses et rue Max Dormoy pour préparer la construction par le bailleur.

Un certain nombre de logements ont été livrés le 20, 21 bis, 23 rue Pajol suite au travail fait par la SOREQA et repris par ELOGIE-SIEMP.

Ce qui est nouveau, c'est qu'il y a un nouvel immeuble qui va rentrer dans le traité de concession : c'est le 2 rue André Delsartre, copropriété composée de 30 logements et qui a fait l'objet de plusieurs arrêtés d'insalubrité rémédiables. Le bâtiment étant sauvegardé, une opération de réhabilitation lourde permettrait la construction d'environ 8 logements sociaux.

C'est l'extension de cette concession que je vous invite à voter.

2019 DU 199 Requalification du passage Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or (18e) – Subvention d'équipement et convention avec l'association « Comité Action Logement ».

Michel NEYRENEUF : La dernière délibération concerne le relogement du Comité d'Action Logement, qui est une association très utile pour le quartier et pour le 18^e, qui aide tous les demandeurs de logements à bien faire leur dossier, à mener leur processus de discussion et de signalement auprès de la préfecture, auprès du DALO, etc. Cette association est actuellement située rue de la Goutte d'Or sous les arcades.

Opération de requalification ou pas, le CAL devait être relogé parce qu'il était dans un local très cher, une vraie passoire thermique avec juste à côté un bistro. Le bistro évidemment donne sur l'arcade. Tous les gens du bistro venaient sous les fenêtres du CAL discuter. De toute façon, il aurait fallu qu'il soit relogé. Finalement, cette opération qui est arrivée l'a précipité et a fait que finalement, la ville va y contribuer de façon importante. Puisque le CAL n'avait pas pour vocation forcément de rester à ce même endroit. Il souhaitait simplement rester dans un quartier populaire. Le GIE lui a proposé le 25 rue de la Charbonnière, qui sera un local que l'on va pouvoir bien équiper pour le fonctionnement du Comité d'Action Logement.

Le problème est différent par rapport à l'espace jeune, qui est à côté du CAL actuel. L'espace jeune avait souhaité revenir et se maintenir à cet endroit-là. Pour l'espace jeune, une autre solution a été trouvée, qui est une solution tiroir avec le 5-7 rue Mirat. Mais c'est une opération tiroir, c'est-à-dire qu'ils vont être installés là-bas le temps que les travaux soient faits et ensuite, ils reviendront sur place.

Je rappelle qu'il y a des points de discussion sur la requalification de Boris Vian, mais à ma connaissance et à mon sens, la partie qui concerne les Arcades est très consensuelle. Il peut y avoir des divergences ensuite sur d'autres points, mais la partie sur le fait de supprimer ces arcades qui finalement sont source de problèmes est très consensuelle.

L'un pour l'autre, voilà pourquoi ce projet arrive maintenant. Le CAL va pouvoir bénéficier de tout cela.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Michel. Je vais laisser la parole à ceux qui la souhaitent.

Laurent QUEINNEC : Merci Monsieur le Maire. Comme annoncé par Monsieur NEYRENEUF, j'interviens naturellement sur la DLH 94, mais pas pour une raison : pour trois raisons.

La première vous la connaissez, c'est sur le vœu de préemption. Rien que cela fait que nous allons voter contre. Mais aussi, dans cette délibération, il n'y a pas beaucoup de précisions sur l'équipe de financement du projet entre PLI, BLS et plus. Et puis il y a une troisième raison pour laquelle nous ne souhaitons pas voter cette délibération, c'est qu'il est prévu que Paris Habitat paye à la ville un loyer capitalisé sur 65 ans de bail emphytéotique. Pour la rue Boinod, ceci avoisine les 5 millions d'euros. Paris Habitat va s'acquitter du règlement de ces loyers capitalisés. Ce qui grève la fameuse poire pour la soif, c'est-à-dire des fonds propres de Paris Habitat. Grève de temps, la capacité à investir et à entretenir ces logements.

C'est une grosse manipulation comptable dénoncée depuis longtemps. Elle est scandaleuse, parce que cette somme capitalisée perçue par la ville est ensuite fléchée vers les budgets de sections de fonctionnement, ce qui pose un vrai problème en matière de sincérité budgétaire.

Je terminerai en disant qu'il est assez curieux de voir la ville de Paris jouer les bons élèves en faisant simplifier ses comptes à titre expérimental et faire de telles magouilles budgétaires. Merci.

Douchka MARKOVIC : Je vais revenir sur la DLH 36 et saluer effectivement l'action et le subventionnement d'ENERCITIF. Ceci va également permettre à la ville de Paris de pouvoir accroître son parc photovoltaïque. Et notamment ici, je voulais saluer les trois bailleurs parisiens qui ont accepté d'accueillir les panneaux photovoltaïques sur leurs toits, car cela permet vraiment de pouvoir agrandir pour les 20^e, 19^e et 18^e arrondissements.

Puis je voulais saluer le fait qu'ENERCITIF s'adresse aussi aux Parisiens et Parisiennes qui habitent dans des logements privés, parce qu'il y a aussi la possibilité, par des collectifs du privé, de pouvoir aussi accueillir les panneaux photovoltaïques sur leurs toits. On va donc, grâce à cette start-up, pouvoir un petit peu augmenter la production locale à Paris sur tout ce qui est l'énergie renouvelable. On en peut donc que s'en réjouir.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Merci Monsieur le Maire. Dans la continuité de ce que vient de dire Madame MARKOVIC, je voudrais revenir sur la DLH 36. Bien sûr, nous voterons cette délibération parce qu'elle est importante. Nous souscrivons pleinement à ce que les bailleurs sociaux puissent travailler et amplifier leur action dans cette politique énergétique, qui permet davantage d'entretiens, de rénovations. Je voudrais vous rappeler un chiffre : 20 % de l'empreinte carbone du territoire parisien sont dus aux émissions du secteur résidentiel, dont évidemment le parc social de la ville.

On dit souvent qu'il y a urgence écologique à agir. Il y a une nécessité à transformer notre modèle de développement. Je voudrais dire que les bailleurs sociaux de la ville de Paris ont baissé leurs sommes dédiées à cette urgence écologique. La rénovation du parc pour 2015, c'est 195 millions d'euros d'investissement. En 2016, c'est 171 millions. En 2017, c'était 135 millions. Qu'elle est donc la politique qui sera menée pour le prochain budget en la matière ?

Danièle PREMEL : Très rapidement. Même si je déplore effectivement qu'on parle encore du logement social en disant non à la préemption, que fait-on des couches moyennes et des travailleurs parisiens ?

D'autre part, par rapport à votre remarque sur le climat, heureusement qu'il y a les bailleurs sociaux pour s'en soucier et effectivement, signer des plans climat importants. Heureusement qu'il y a la construction de logements sociaux.

Mais c'était pour vous dire que je ne peux pas voter sur la DLH36 ainsi que sur la DLH89.

Ian BROSSAT : Je voudrais dire quelques mots sur la DLH94 et sur les remarques qui ont été faites concernant ces préemptions.

D'abord, il est parfaitement normal qu'on n'ait pas encore la ventilation par catégorie de financement, puisque tout programme de logement fait l'objet de deux délibérations : une première délibération qui concerne le bail emphytéotique, et une deuxième délibération financement dans laquelle vous aurez des précisions sur les types de logements sociaux qui seront présents.

Plus fondamentalement, je voudrais quand même faire une remarque. Les mêmes qui nous reprochent de faire de la préemption nous reprochent de trop densifier quand on leur soumet d'autres délibérations. Donc comme il n'y a que deux manières de faire du logement social - soit la préemption, soit la construction neuve que vous qualifiez de densification -, si on renonce à la densification et si on renonce à la préemption, cela veut dire qu'on ne fait plus de logement social. Je pense que de toute façon, dans les années qui viennent, comme on n'aura plus de parcelles disponibles pour construire, le seul moyen de produire du logement social, ce sera la préemption. Ce sera la transformation d'immeubles existants en immeubles de logements sociaux. J'ajoute quand même un élément, c'est qu'il faut quand même se demander ce que seraient devenus ces immeubles si nous n'avions pas fait le choix de les préempter. On le sait, les immeubles qui dans ces cas-là sont rachetés sont ensuite pour beaucoup vendus à la découpe. Ce qui signifie pour être très concret que les locataires sont obligés de partir. Alors que la préemption permet précisément aux locataires de rester, soit en voyant leur loyer maintenu, soit s'ils sont en dessous des plafonds de ressources propres au logement social de voir leur loyer baisser. Les locataires ne font donc que gagner. C'est aussi ce qui nous permet dans la durée d'augmenter notre taux de logements sociaux à Paris. C'est quand même ce qui fait que quasiment 1 Parisien sur 4 vit en logement social et échappe aux prix de marché. Je crois donc que c'est au contraire une politique très utile.

Pour revenir juste en un mot sur la question du climat et des rénovations énergétiques, ce qui est essentiel quand même c'est qu'à Paris, nous rénovons chaque année entre 4 000 et 5 000 logements sociaux qui font l'objet de plans climat. Il peut y avoir des variations de budget d'une année sur l'autre, mais en tout cas le nombre de logements qui font l'objet de plans climat a été maintenu. Je parle du logement social, mais vous savez qu'en plus, nous avons lancé avec ma collègue Célia BLOELE un gros plan de rénovation des bâtiments privés, c'est le plan Eco-rénovons Paris. Ce qui nous permet quand même de rénover des milliers et des milliers de logements dans Paris qui du même coup, sont moins consommateurs sur le plan énergétique.

Eric LEJOINDRE : Nous avons d'ailleurs de ce point de vue avec Célia BLOELE et Ian BROSSAT eu la chance de rencontrer les habitants de l'immeuble dont les travaux sont enfin finis de l'angle de la rue Stephenson et de la rue de Jessin. Je crois que la qualité des travaux qui ont été faits dans une copropriété privée démontre qu'on a bien eu raison de s'engager dans ce sens-là.

Je vais donc soumettre aux voix ces délibérations.

La 2019 DAE 276 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DLH 36 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DLH 89 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DLH 94 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DLH 115 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DU 199 est approuvée à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES

Gérald BRIANT : Merci Monsieur le Maire. Je profite des délibérations affaires sociales pour faire juste un petit point, parce qu'il y a eu des élections qui se sont terminées le week-end précédent. C'était évidemment l'élection du Comité de vie des Biffins. Il y avait 4 listes en présence. Toutes les listes ont reçu des suffrages qui permettent à chacune d'avoir au moins 1 élu. On s'en félicite donc. Je dois dire qu'il y a eu une très bonne participation. Je remercie les élus qui ont participé aussi à cette activité démocratique. On a eu une participation qui était autour de 58 %, qui n'a pas à rougir et qui est à peu près dans les mêmes eaux que l'année dernière.

C'est donc pour dire que cela avance et qu'on prend de bonnes habitudes. Il y avait campagne électorale, on discutait sur des programmes. On n'était pas contents, mais voilà et c'est très bien. Je suis très satisfait de cette situation.

2019 DASES 201 Subventions (386 500 euros), avenant N°2 et conventions pour le fonctionnement de 7 accueils de jour parisiens (5e, 10e, 15e, 18e et 20e).

Gérald BRIANT : Cette première délibération concerne la création d'un accueil de jour qui aura lieu au niveau de la fédération du Secours Populaire, qui est Rue Ramet et qui va ouvrir. C'est 30 000 euros pour permettre l'accueil de tous ceux qui sont en urgence sociale. Évidemment, on flèche les SDF, et on est aussi sur tous ceux qui peuvent aussi avoir besoin. Il faut savoir qu'il y aura possibilité d'être accueilli pendant la journée, c'est un accueil de jour, et même le samedi matin. Il s'agirait de rencontrer des travailleurs sociaux et puis exposer la situation.

Il y a assez peu d'accueil de jour. Le fait qu'on avance là-dessus pour le 18^e, c'est vraiment important. Sur la mandature, on y a travaillé. Ce sont vraiment des services qui sont indispensables. A partir de là commence vraiment la chaîne pour pouvoir travailler, pour pouvoir aider à résoudre au moins un début de soucis.

2019 DASES 243 Subvention (20 000 euros) et convention avec l'association la table ouverte pour ses actions d'aide alimentaire dans le quartier de la Goutte d'or (18e).

Gérald BRIANT : Cette deuxième délibération concerne l'association Table ouverte sur l'emprise Rue Polonceau. Cette association de solidarité fait bénéficier à une population en grande difficulté de deux repas chauds par jour. Elle fait un excellent travail. Évidemment, on les soutient. Je vous propose que vous puissiez voter cette subvention de 20 000 euros.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Est-ce que ces deux délibérations amènent des demandes de prise de parole ? Non, passons au vote.

La 2019 DASES 201 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DASES 243 est approuvée à l'unanimité.

SANTE

2019 DASES 209 Subventions (24 500 euros) et conventions avec douze associations dans le cadre de la politique de la ville.

Dominique DEMANGEL : Merci Monsieur. Cette première délibération est une déclinaison de (01.49.38) inaudible. Dans ce cadre-là, il y aurait une subvention pour l'association AVENIR + qui propose une action intitulée « éducation à la santé » - parcours de soins fléché » pour les jeunes des collèges Aimé Césaire et Hector Berlioz. Cela consiste à accompagner et orienter les jeunes et leurs familles évidemment vers des structures médicales ou paramédicales et à avoir une permanence mensuelle sur la santé et qui propose un soutien.

Ce travail est fait avec la maison médicale de La Madone, que je salue à cette occasion. Cette maison médicale a ouvert il y a deux ans environ qui est particulièrement dynamique en termes de définition d'un projet médical de quartier en direction des jeunes. (01.51.05)... inaudible.... Il est proposé un accompagnement avec une subvention de 2 000 euros.

La 2019 DASES 209 est approuvée à l'unanimité.

2019 DASES 238 Conventions avec l'association AURORE – dans le cadre de l'espace de repos et de répit situé 31/37 avenue de la Porte de la Chapelle (18e) de subventions de fonctionnement (129 400 €) et d'investissement (15 600 €) et attribution d'une aide en nature (21 900 €) pour la mise à disposition du terrain.

Dominique DEMANGEL : Ces deux délibérations s'inscrivent dans le suivi de l'information que nous avons déjà eu l'occasion d'avoir au mois de juin. Ceci a été élaboré en collaboration avec la Ville de Paris, La préfecture d'Ile de France, la préfecture de Police, l'agence nationale de santé d'Ile de France et la Mission interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives et le Parquet de Paris.

À l'intérieur de ce plan qui, comme vous le savez, a été signé pour 3 ans avec 3 millions d'euros. Les actions retenues étaient celles d'élargir les espaces de repos pour les usagers de drogues et notamment les usagers de crack. Le site est maintenant ouvert en journée. Maintenant, nous sommes à plat en termes d'espaces de repos. On travaille avec l'ensemble des autres structures d'accueil de l'arrondissement (01.53.30) ... inaudible.... à la Porte de Guyancourt.

Deuxième étape de ce plan : un espace de repos à la Porte de La Chapelle. Vous connaissez les difficultés de la Porte de La Chapelle ainsi que la présence d'usagers de crack. Il a donc été décidé de mettre en place sur cet espace des containers destinés à accueillir des usagers. (01.54.17) ... inaudible.... , de l'accueil administratif. (01.54.30) ... inaudible.... Ensuite, il y a un espace de douches et de sanitaires avec un peu plus loin une salle (01.54.48) ... inaudible.... Le personnel va travailler sur ces espaces.

Il y a au maximum une trentaine de présents sur l'espace.

Les travaux d'aménagement sont en cours, avec un très (01.55.22) ... inaudible.... Ensuite, il y a une prise en charge par la Ville de Paris des déménagements des containers à la Porte

de La Chapelle. Puis, il y a une convention avec AURORE pour le financement de l'ensemble du personnel.

2019 DASES 240 Participation (222016 €) - Convention mise à disposition à titre gracieux de matériels par l'Association LA VIE ACTIVE au profit de la Ville de Paris, destinés aux consommateurs de drogues en errance.

Dominique DEMANGEL : Il s'agit d'une délibération de prise en charge d'accueil des containers par la ville en vue de leur installation. Nous sommes dans une période où il a fallu aller sur le site (01.56.32) inaudible.... Ensuite, il y a l'aménagement des containers.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup Dominique. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Christian HONORE : Je vais essayer de parler fort. On va voter ces deux délibérations. Si j'ai bien compris, le lieu va se trouver du côté où se trouve le centre d'accueil de jour ?

Dominique DEMANGEL : C'est cela, entre la station de lavage et le centre d'accueil.

Christian HONORE : Il a été question de la commission des affaires sociales. Il y a un problème physique, à savoir que pour passer de la colline du crack au centre d'accueil humanitaire de jour, ces personnes qui sont dans un état parfois second se trouvent en situation de danger. Ceci peut engendrer des accidents. (01.58.17) ... inaudible.... La personne traverse de l'autre côté. Est-ce que ces personnes sont (01.58.39) ... inaudible.... Il y a certaines personnes qui sont encore lucides et avec qui on peut ébaucher un début de dialogue. Mais il y a d'autres personnes qui sont dans un état tel qu'il n'est pas possible de leur parler.

D'ailleurs, je voudrais à ce propos féliciter les (01.59.15)... inaudible.... les associations qui font un travail remarquable.

Est-ce qu'il y a des agents sociaux qui vont physiquement accompagner ces personnes pour leur faire traverser la rue ? C'est terrible comme question, mais c'est une réalité.

Dominique DEMANGEL : Deux remarques. D'abord, il y a eu des décès (02.00.00) qui n'ont jamais été causés par des accidents sur la voie. Vous avez raison de souligner que bien évidemment, la traversée de l'espace est extrêmement dangereuse. Je pense que (02.00.30) d'accident plus important face à la circulation. Le lieu où les usagers sont installés est éloigné, il est de l'autre côté. Il faut voir que le centre en question fonctionne en lien avec les autres structures qui interpellent. En fait, les gens ne sont pas nécessairement accompagnés. Il s'agit de personnes qui pourront (02.01.00) être prises en charge par d'autres associations qui interviennent déjà sur le lieu pour faire en sorte que ce soient des personnes lucides qui se rendent sur le site.

C'est un élément important. J'ajoute d'ailleurs qu'il y a non seulement (02.01.21), mais celui de la circulation à l'extérieur sur le trottoir pour faire en sorte que ce lieu ne soit pas utilisé par les usagers (02.01.36) et que les piétons qui traversent sur ce trottoir puissent continuer à circuler.

Il y a donc aussi ce problème de circulation. Tout cela fait partie de l'ensemble des sujets.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je soumetts aux voix ces délibérations.

La 2019 DASES 238 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DASES 240 est approuvée à l'unanimité.

PROPRETÉ ET GESTION DES DÉCHETS

2019 DPE 24 Renouvellement de la convention avec l'Eco-organisme ECO-DDS

Gilles MENEDE : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne le renouvellement de la convention avec l'Eco-organisme ECO-DDS.

ECO-DSS traite les déchets (02.02.25) ... inaudible ... des acides, des bases, des aérosols. Ceci présente des risques significatifs pour la santé et l'environnement. En 2012, ont été fixés les conditions de récupération et de retraitement ainsi que les objectifs de collecte suivant le mode (02.02.45). Ce principe fait reposer le financement du recyclage et du traitement des produits en fin de vie sur le producteur. Les coûts sont ensuite répercutés sur le consommateur, qui paye l'éco-participation.

Que fait la ville actuellement dans le cadre de sa politique zéro déchets, conformément à son objectif ? La ville de Paris met en place différentes mesures à plusieurs niveaux pour limiter l'impact. Tout d'abord dans le cadre du programme local de convention des (02.03.15), la municipalité assure une prévention qualitative de ce type de déchets auprès des Parisiens en les informant par de la publicité sur la nocivité des produits et sur les alternatives, sur les éco-gestes possibles pour réduire leur nocivité, ainsi que sur le geste de tri adopté.

Ensuite sur le plan de la collecte, la mairie de Paris met à disposition des Parisiens divers services pour collecter séparément les DDS. Les Parisiens sont invités à apporter ces déchets dans l'un des 5 espaces tri déchetterie qui les acceptent, ou alors dans les tris mobiles. Ils peuvent également le faire enlever gratuitement sur rendez-vous par les services de la ville.

Enfin en complément, la mairie de Paris a contractualisé avec des prestataires spécialisés pour l'élimination des déchets non acceptés par la filière REP.

Quelques chiffres, maintenant. Selon le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris, 355 tonnes de déchets dangereux ont été collectées en 2018, ce qui représente une hausse de 10 % par rapport à 2017.

Pour l'historique et qui nous amène au renouvellement de la convention, la ville de Paris avait d'abord dressé une première convention avec Eco DDS en 2014 pour l'enlèvement et le traitement de ces déchets dangereux. Un avenant de la convention a été signé le 29 octobre 2018 suite à la délibération de septembre 2018 concernant le soutien financier à la collecte séparée DDS. Mais l'agrément de l'État ayant pris fin en fin 2018 et faute d'un renouvellement de cet accord, il est à souligner qu'Eco DDS n'a pas collecté les déchets dangereux du 11 janvier à mi-avril 2018. Pendant cette période, la ville de Paris s'est substituée à Eco DDS pour assurer la collecte des dépôts dangereux.

Par la suite, l'État a prolongé l'agrément d'Eco DDS jusqu'au 31 décembre 2024 sur la base des conditions techniques et financières du précédent cahier des charges. Aussi, je vous propose d'autoriser la maire de Paris à signer une nouvelle convention avec Eco DDS, dont les textes sont joints au projet de délibération, et dont la nouvelle convention reprend les modalités d'exécution de la précédente convention. À savoir les conditions de collecte DDS par la ville de Paris et les conditions de leur élimination, l'organisation et le suivi des collectes, le versement de soutiens financiers à la communication, la formation et la collecte séparée DDS.

Merci de bien vouloir en délibérer.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation particulièrement précise. Pas de difficultés ?

La 2019 DPE 24 est approuvée à l'unanimité.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

2019 DVD 46 Subventions (279 000 euros) et conventions avec neuf associations pour leurs actions en faveur du vélo.

Gilles MENEDE : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de subventions pour 279 000 euros avec 9 associations pour leurs actions en faveur du vélo. Le but de ces subventions concerne essentiellement des ateliers de réparation qui permettent d'apprendre à entretenir son matériel tout en s'inscrivant dans une démarche de retraitement de déchets et d'économies circulaires. Et aussi de vélopole qui ont pour but d'accompagner toute personne en âge de pédaler vers une politique plus vigilante et responsable de la bicyclette.

Il y a 9 associations, pour un montant global de 279 000 euros. Je vous parlais simplement des actions qui concernent un petit peu le 18^e.

Tout d'abord, la première : mieux se déplacer à bicyclette. Je veux saluer ici Pascal RIDEAU, qui est un fidèle du Comité vélo que nous organisons régulièrement. Cette association compte plus de 1 400 adhérents à Paris et dans tous les départements franciliens. On propose une subvention de 31 000 euros en fonctionnement pour diverses actions pour le fonctionnement de cette association, accueil des cyclistes à la Maison du vélo, animation de sports et projections, soirées débats sur les mobilités actives, animation de matinées formation sur le thème du stationnement vélo et bien d'autres. Pour cette association : 31 000 euros en fonctionnement.

Autre association qui concerne le 18^e : Retour vert de futur. Cette association, basée au départ dans le 19^e, a pour objet aussi le déploiement de l'usage du vélo surtout dans le Nord-est parisien. Elle se propose prochainement de développer des ateliers participatifs de réparation et de sensibilisation à l'usage du vélo dans les 18^e et 19^e. C'est donc pour cela que je vous en parle. Le montant de la subvention proposée est de 10 000 euros en fonctionnement.

Deux autres associations concernant le 18^e. Une autre que nous connaissons bien et avec laquelle nous travaillons régulièrement : SoliCycle Etudes et Chantiers. Cette association développe un modèle innovant de chantiers d'insertion, d'ateliers SoliCycle en Lyon avec un développement social et durable pour recycler des vélos destinés au rebus, qui sont ensuite valorisés sous forme de pièces détachées.

Il y a des ateliers fixes à Paris, fixes ou mobiles sur les rives de Seine. Actuellement déjà aussi dans le 18^e avec leur présence à Pajol, et notamment aussi des ateliers qui se passent depuis cet été au square Louis de Marillac.

C'est la raison pour laquelle je vous parle de cette association, pour une subvention de 14 000 euros en fonctionnement et de 10 000 euros en investissement.

Enfin, la dernière association dont je vais parler, Séjours Sportifs et Solidaires, 3S. Elle veut également contribuer à la réduction des déchets et au développement du sport, au zéro-déchet et à la sensibilisation de la population à un autre mode de consommation moins néfaste pour l'environnement.

Elle se propose de prévoir des ateliers, des cours dans le 17^e et dans le 18^e arrondissement, de développer des services à vélo, de réaliser les collectes à Paris en vélo-cargo et d'autres cycles adaptés. Le montant de la subvention proposé pour cette association est de 3 000 euros en fonctionnement et de 50 000 euros en investissement.

Aussi, pour toutes ces associations pour le 18^e et pour toutes les autres, nous proposons de délibérer pour 279 000 euros pour les 9 associations.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je soumetts aux voix cette délibération.

La 2019 DVD 46 est approuvée à l'unanimité.

Gilles MENEDE : Je vous propose de passer en revue toutes les délibérations concernant les dénominations, puisqu'il y en a un certain nombre : quatre.

2019 DEVE 129 Dénomination "square du 21 avril 1944" attribuée à l'espace vert central du site Chapelle International (18e)

Gilles MENEDE : Il est proposé aujourd'hui cette dénomination, c'est un espace vert en cours de réalisation et destiné à devenir public dans le secteur de Chapelle International. La Commission de délibération de Paris s'est réunie le 15 avril et a suivi l'avis de la commission du 18^e qui s'était réunie précédemment en donnant un avis favorable à ce projet. Le Jardin, vous le savez peut-être, doit ouvrir au public en juin 2020. Il sera d'une superficie de 2 250m².

Pourquoi ce choix de square du 21 avril 1944 ? Deux grandes raisons à cela. Tout d'abord, l'article 17 de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération donne enfin aux femmes le droit de vote et d'éligibilité dans les mêmes conditions que les hommes. C'est donc la première des raisons pour laquelle nous souhaitons donner le nom du 21 avril 1944, rappeler cette date à ce square.

Puis la deuxième raison est une raison historique sur le lieu puisque pour les plus anciens d'entre nous, ils se rappellent du bombardement de La Chapelle justement le 21 avril 1944. Ce sont plusieurs discussions que j'avais eues avec des membres de l'association qui souhaitaient rappeler à la mémoire ce triste évènement du bombardement de La Chapelle. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le square soit dénommé du 21 avril 1944.

2019 DU 169 Dénominations rue Marguerite de Rochechouart (9e) et boulevard Marguerite de Rochechouart (9e et 18e)

Gilles MENEDE : Il s'agit d'un ajout de prénom en tout cas qui est très utile. Afin de renforcer l'hommage à Marguerite de Rochechouart, il vous est proposé aujourd'hui de remplacer les dénominations actuelles de « rue de Rochechouart » et de « boulevard de Rochechouart » à Paris 9^e et 18^e par les dénominations « rue Marguerite de Rochechouart » et « boulevard Marguerite de Rochechouart ». Je vous rappelle simplement qui était Marguerite de Rochechouart : il s'agissait de l'abbesse de Montmartre de 1718 jusqu'à sa mort.

Voilà pour cette deuxième délibération.

2019 DU 195 Dénomination place Claude Nougaro (18e).

Gilles MENEDE : Elle concerne un très grand changeur, jazzman : Claude Nougaro. Lors d'une séance déjà ancienne, peu de temps après sa mort, lors d'une séance d'avril 2004, le Conseil de Paris avait émis le souhait d'honorer la mémoire de Claude Nougaro auteur, compositeur, interprète connu de tous.

Il vous est aujourd'hui proposé de lui rendre hommage en affublant son nom à une emprise située entre la rue Colancourt et l'avenue Julot, à proximité du 28 Anne Junot, adresse de l'hôtel particulier où il a vécu plusieurs années.

Je ne reviens pas sur sa carrière brillante. Il est né à Toulouse en 1929, il est bercé par l'opéra et le jazz. Il s'est installé à Paris en 1950. Il a débuté surtout sa carrière au Lapin Agile, à Montmartre, cabaret de Montmartre, où il a mis en musique ses textes.

Tout le monde sait qu'il a été prix de l'artiste interprète masculin, élu meilleur album pour son album Nougayork en 1988. Malheureusement, il est décédé en 2004 et nous souhaitons honorer sa mémoire avec le nom d'une partie de la place Constantin Pecqueur qui est en fait la partie de la place où il y a la statue de Jeanne Carrier.

2019 DU 196 Dénominations rue Eva Kotchever, allée Lydia Becker, allée Léon Bronchart, rue de la Concertation, rue du Fret et rue Mado Maurin (18e)

Gilles MENEDE : Il s'agit d'un rectificatif de la précédente réunion du mois de juin, puisqu'il y avait quelques erreurs d'attribution entre les 7 différents noms des rues de Chapelle International. Rectification a été faite. Je vous propose d'acter cette rectification.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Est-ce que cela appelle des commentaires ? Sinon, je sou mets aux voix ces délibérations.

La 2019 DEVE 129 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DU 169 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DU 195 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DU 196 est approuvée à l'unanimité.

ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE

2019 DEVE 125 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens.

Philippe DURAND : Elle concerne la distribution de bulbes. Vous savez que la ville de Paris essaye de végétaliser et d'inciter les Parisiens à végétaliser le plus possible. Cela s'est traduit notamment par le permis de végétaliser, dans le 18^e arrondissement par la mise en place du programme Végétalisons le 18^e. Depuis 4 ans, il y a des distributions de bulbes et de plantes horticoles qui sont effectivement favorisées parce que la ville de Paris a une régie horticole à Rungis et dans un autre espace. Pour cette distribution qui doit avoir lieu en automne prochain, sur les berges de la Seine seront distribués environ 40 000 sachets de bulbes de tulipes et de gloire des neiges, de petites fleurs bleues qui poussent et qui annoncent le retour du printemps et qui sortent mieux quand l'hiver a été froid.

Tous ces bulbes seront distribués sur les berges de la Seine et le reste sera distribué dans les mairies d'arrondissement. Le montant de cette opération est estimé à 31 000 euros.

2019 DEVE 138 Autorisation de financement des travaux de réaménagement du jardin partagé des Deux Nèthes (18e), pour l'association Cultures et Potagers 17/18

Philippe DURAND : Il s'agit d'une autorisation de financement de travaux d'aménagement pour le jardin partagé qui est à l'intérieur du square des Deux Nèthes. Ce jardin partagé a besoin de réfection, notamment au niveau de la clôture et du cabanon. Le coût de ces travaux est estimé à 13 000 euros. Ceci comprend la dépose de l'ancienne clôture, la pose de la nouvelle et le remplacement du cabanon par un abri métallique.

Je vous invite à voter ces deux délibérations.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Sauf s'il y a d'autres délibérations et si personne ne souhaite prendre la parole, je vais les soumettre aux voix.

La 2019 DEVE 125 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DEVE 138 est approuvée à l'unanimité.

SPORTS

2019 DJS 30 Subventions (136.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3e, 5e, 6e, 8e, 10e, 11e, 12e, 14e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e) et le Comité des OMS (4e).

Evelyne DAMS : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne les offices du mouvement sportif de Paris et, bien sûr, spécialement celui du 18^e pour un montant total de 136 000 euros et un montant de 15 000 euros pour l'OMS du 18^e.

Le montant reflète lui-même toute la reconnaissance que nous avons pour cette organisation et pour l'équipe qui l'anime, qui est très présente dans le tissu sportif.

Bien sûr, vous connaissez tous la plaquette de l'OMS. C'est un outil très efficace et très apprécié des habitants pour choisir les activités, et notamment celles qui ont été choisies au forum des loisirs.

2019 DJS 1 Subventions (39.728 euros) à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10e, 11e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e).

Evelyne DAMS : C'est une délibération qui correspond à une subvention annuelle de fonctionnement pour 23 associations parisiennes qui ont répondu spécifiquement à l'appel à projets politique de la ville.

Ces montants de subventions s'ajoutent aux subventions annuelles de fonctionnement que je vous présente habituellement. D'ailleurs régulièrement, j'encourage les associations à ne pas se limiter à la subvention annuelle classique, mais à répondre aux différents appels à projets.

Concernant le 18^e, ce sont les associations suivantes, je vais les citer très rapidement. L'Académie football Paris 18, l'association Amunanti, l'association de prévention spécialisée et d'accompagnement des jeunes, la Compagnie Résonance, Oasis 18 et l'association Réussir Paris 18.

Je vous prie de bien vouloir délibérer pour ce montant total de 39 728 euros pour 23 associations, dont 1/3 appartient au 18^e.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficultés sur ces deux délibérations ? Je les soumets aux voix.

La DJS 1 est approuvée à l'unanimité.

La DJS 30 est approuvée à l'unanimité.

JEUNESSE

2019 DJS 166 Subventions (13.500 euros) au titre de la jeunesse à huit associations et trois conventions annuelles d'objectifs (18e).

Cédric DAWNY : Merci Monsieur le Maire. Elle concerne 8 associations du 18^e arrondissement : la Sierra Prod pour ce projet avec le passage au numérique, en quelque sorte une illustration du renouvellement urbain à la Porte de Guyancourt. Une subvention pour la compagnie Résonance et donc son atelier afterwork qui permet aux jeunes de pouvoir se présenter sur scène comme un tremplin à peu près tous les 2 mois. Également Slam au féminin, à hauteur également de 2 000 euros. L'art de la poésie et de la scansion pour aborder des sujets aussi importants que l'égalité femme-homme ou les relations entre jeunes et nos anciens. Avenir Plus sur la question du décrochage scolaire pour 1 500 euros, en lien bien entendu avec les familles et les équipes éducatives. Le Club Barbesse pour son ouverture sur l'environnement proche de cette structure, sur Stephenson et sur la Goutte d'Or. One, Two, Three Rap, qui est une approche de l'apprentissage de l'anglais de manière ludique sur des textes de rap américain. Rapportez, qui a déjà été citée pour son travail qui favorise, je dirais, l'éducation aux médias via des émissions radiophoniques. La Salle Saint-Bruno pour tout le travail qui est en ce moment mis en place avec l'espace de proximité emploi pour rapprocher les jeunes de l'emploi. Ils se déplacent au sein des différentes structures touchant la jeunesse.

2019 DJS 167 Subventions (15.500 euros) au titre de la jeunesse à 7 associations et quatre conventions annuelles d'objectifs (18e,19e).

Cédric DAWNY : J'enchaîne directement avec un extrait de la prochaine délibération. Une seule et unique concerne le 18^e et le 19^e arrondissement. Il s'agit de 1 500 euros pour l'association GFR dans le cadre de la prévention des rixes. C'est la troisième opération qui est menée. Une première opération avait été menée, si je me souviens bien, avec un artiste qui s'appelle Sean Heart avec des écrits qui se trouvent encore sur les murs du Jardin Eole. « On ne se tourne pas les pouces, mais on se serre plutôt les coudes ». C'était un extrait. Puis, ensuite, un happening qui avait eu lieu l'an dernier avec entre autres l'association Espoir 18 dans le cadre de Nuit Blanche avec un artiste grec, Vasmoul Hackis, et donc 1 500 euros pour la continuité de ce projet pour prévenir les rixes entre les jeunes du 18 et du 19^e arrondissement.

Ces projets démontrent que notamment dans la prévention des risques, on peut avoir des résultats. Là encore, le 18^e est quand même cité en exemple sur cette question, parce que nous avons obtenu beaucoup de résultats. J'en suis très heureux quand je discute avec mes homologues du 15^e et du 16^e, qui se trouvent aujourd'hui confrontés aux mêmes difficultés, de pouvoir les inciter à suivre l'exemple du 18^e et du 19^e. Cela fait du bien.

Je conclurai en disant que la culture est une arme de construction massive et collective.

Eric LEJOINDRE : Je vais mettre aux voix ces deux délibérations.

La DJS 166 est approuvée à l'unanimité.

La DJS 167 est approuvée à l'unanimité.

PREVENTION

2019 DPSP 12 Subventions (41 250 euros) et conventions avec 4 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de la prévention des rixes.

Sarah PROUST : Merci, Monsieur le Maire, je vais être très brève parce que la délibération que je présente ce soir est dans la continuité de ce que j'avais présenté un peu longuement la dernière fois. Ce sont les mêmes structures pour les mêmes projets. Le premier, c'est dans le cadre de la prévention de la délinquance et l'amélioration de la tranquillité publique. C'est l'atelier éducatif de ramassage des encombrants qui a lieu dans le quartier de la Goutte d'Or, notamment avec la structure APSAJ et le groupe SOS. C'est une subvention complémentaire à ce qui avait été adopté en février pour 29 250 euros.

Puis une deuxième prévention plutôt dans le cadre de la prévention des rixes avec la mise en place d'un nouveau projet Bootcamp, qui a eu lieu dans plusieurs endroits à Paris. C'est un évènement fédérateur autour du sport, dans le cadre des prochaines vacances de la Toussaint. C'est un évènement qui aura lieu dans le 17^e et qui réunira des jeunes du 17^e et du 18^e arrondissement. Nous savons qu'il est important de pouvoir créer un évènement fédérateur dans ces quartiers-là. Il s'agit d'une subvention de 7 000 euros.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Nous avons eu, c'est vrai, une réunion très constructive avec Geoffroy BOULARD juste avant les vacances pour traiter de ces sujets. Je pense qu'on va pouvoir arriver à faire en sorte que la situation s'améliore.

La 2019 DPSP 12 est approuvée à l'unanimité.

FAMILLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCE

2019 DAE 180 Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - modification du règlement

Afaf GABELOTAUD : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, il y a deux délibérations qui sont liées. La première délibération concerne la modification du règlement sur les marchés découverts, alimentaires et biologiques de Paris. Ce changement dans le règlement a été de faire de la concertation, des modifications ont dû être apportées au règlement pour s'adapter à un certain nombre de promotions voulues par la DAE et par un certain nombre d'acteurs. En l'occurrence, introduire des éléments pour la promotion des circuits courts, la création d'espaces de convivialité, des politiques plus strictes concernant les sacs plastiques ainsi que les pailles et les mélangeurs qui peuvent être présents sur les marchés. Il y aurait donc une gestion plus stricte.

Un dernier élément aussi concerne le stationnement, l'emprise des aires pour ceux qui font des produits frais et les volants.

Il s'agit d'acter ces modifications dans le règlement, qui apporteront du mieux sur les marchés parisiens.

2019 DAE 240 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (64 073 euros) et conventions avec les kiosquiers

Afaf GABELOTAUD : C'est l'attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers, assez classique. Il s'agit pour le 18^e arrondissement du kiosque qui se situe 12 boulevard de Clichy pour un montant de 1 219 euros.

2019 DAE 255 Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A et B

Afaf GABELOTAUD : Elle concerne l'attribution de délégations de service public pour les secteurs A et B.

Il s'agit effectivement de vous donner ceux qui ont été désignés en tant que délégataires des marchés alimentaires, des couverts et biologique. En ce qui nous concerne, il s'agit du lot B. Je vais vous faire un petit historique rapide, ce sera plus simple.

En novembre 2018, on a acté le principe de la délégation de service public avec un conventionnement de 6 ans à partir du 1^{er} janvier 2020. Il y a donc un nouveau découpage qui a été réfléchi par les services, d'une part pour permettre des économies d'échelle et donc demander aux délégataires plus de prestations qualitatives et qu'ils s'approprient les domaines assez importants quant au nettoyage, au développement durable, à la collecte des déchets et à l'animation des marchés.

Voilà en ce qui nous concerne, pour faire bref. Tout ceci a déjà été discuté. Il s'agit de deux lots au lieu de trois, auparavant. Aujourd'hui, il y a un premier lot dit A, qui concerne le marché des 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e et 20^e arrondissements. Le lot B concerne le 1^{er}, le 2^e, le 4^e, le 5^e, le 6^e, le 7^e, le 8^e, le 15^e, le 16^e, le 17^e, le 18^e et le 19^e arrondissement. Il s'agit de la société Dadoun avec laquelle on travaillait déjà auparavant. Pour le lot A, il s'agit de la société Bensidoun.

Il s'agit d'acter la convention avec Dadoun pour le lot B, nos marchés avec le prestataire Dadoun.

2019 DAE 267 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit des activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public. Ce qui nous concerne, c'est juste de rectifier et d'acter des conventionnements qui n'avaient pas été faits pour diverses raisons en session précédente. Il s'agit du manège 1900 du square Louise Michel pour une durée de 3 ans. C'est un renouvellement avec l'actuel propriétaire pour une convention livrée de 3 ans pour le manège à chevaux 1900 square Louise Michel.

Une intervenante : Merci. Je crois qu'il y a une demande de prise de parole sur la DAE 255 de Frédéric BADINA-SERPETTE. Est-ce qu'il y en a d'autres ?

Frédéric BADINA-SERPETTE : Merci Madame la Maire. Juste une remarque sur la DAE180 : nous la voterons, mais nous veillerons dans le cadre du travail qui sera fait pour le Conseil de Paris à voir dans quelle mesure on peut obtenir des garanties sur le respect du règlement, des différents règlements qui sont préconisés dans le cadre de cette délibération, qui est très positive puisqu'on fait la promotion des circuits courts et on essaye de faire en sorte que les marchés soient de plus en plus attractifs. C'est donc très positif, mais derrière l'enjeu est d'essayer de voir comment on peut contrôler le mieux possible la délégation. On travaillera ensemble là-dessus.

En ce qui concerne la DAE 255, elle est beaucoup plus problématique pour nous, le groupe Ecologiste. On s'abstiendra dans la perspective du Conseil de Paris, bien entendu. Mais il y a quand même un sujet, pour nous, sur le fait de considérer qu'on passe d'une délégation à trois secteurs pour deux secteurs, où se sont encore et toujours les mêmes qui répondent. Certes, ils le font bien et ils savent faire leur travail. Mais derrière, il y a tout un enjeu d'accompagnement de la filiale et on estime qu'il est un moment aussi où il faut peut-être proposer, montrer, donner des signes à des plus petits acteurs dans ce domaine qu'il est possible aujourd'hui de pouvoir rentrer dans ce domaine, dans cette filière, et de pouvoir intervenir peut-être sur de plus petits marchés et donc derrière, sur un aboutissement qui soit un tout petit peu différent. C'est un peu là-dessus qu'on cherchera à travailler. Puis, on interrogera aussi la Ville et les services sur une innovation qui est précisée dans le cadre de la délibération et qui vise, pourquoi pas, à expérimenter un modèle coopératif sur l'un des marchés qui est concerné dans cette délégation de service public. On n'a pas de détail sur le sujet, c'est quelque chose sur lequel nous sommes très vigilants. On y est très attachés. C'est justement pour nous une manière d'aller plus loin et de proposer à de plus petits acteurs de pouvoir rentrer dans le domaine et aussi de pouvoir s'associer à l'ensemble des acteurs du territoire, les restaurateurs, les associatifs... pour animer un marché. On attend des précisions sur ce sujet et nous verrons comment nous nous positionnerons ensuite au Conseil de Paris.

Danièle PREMEL : Effectivement, sur la DAE 255, pour les mêmes raisons évoquées, nous attendons des précisions. Un seul candidat a été présent pour ces marchés, ce qui nous paraît délicat. On aimerait aussi revenir pour voir les exigences qui seront demandées dans ces marchés. On s'abstient et on verra au Conseil de Paris la position, en attendant d'avoir plus d'informations.

Une intervenante : Je vais répondre. On s'est effectivement posé la question du découpage des lots. Il y a trois lots, on garde deux lots. Aujourd'hui, il faut faire un constat qui est très simple : ce sont les mêmes qui répondent. On a donc une vraie difficulté à les faire monter en qualité, en compétences, et à les challenger. On va expliquer très simplement : ce ne sont pas des marchés très rentables. Cela devient des marchés rentables à partir du moment où on a une expertise des choses qui sont déjà remboursées depuis longtemps, des investissements, des équipes qui tournent. Il est vrai que faire rentrer des nouveaux, on adorerait, mais on n'en a absolument aucun qui tape à la porte.

Donc clairement, on a deux façons de penser les choses. La première façon, c'est de dire qu'il faut les mettre en concurrence, qu'il faut les challenger et qu'il faut en faire rentrer de nouveau. Mais notre cahier des charges ne nous le permet absolument pas, vu ce qu'on demande aux commerçants. On veut tout de même garder des marchés alimentaires à bas coûts qui permettent vraiment à la population de pouvoir venir sur les marchés. On doit donc maintenir des redevances relativement faibles et sur des occupations que les commerçants peuvent avoir de façon faible, en gardant vraiment des coûts bas. Mais cela ne nous permet pas d'augmenter la possibilité de rentabilité de ces marchés pour ceux qui viennent. Si les nouveaux viennent, ils auront des investissements et une rentabilité de travail. Mais grosso modo, ils ne viennent pas. Donc ils ne s'intéressent absolument pas aux marchés parisiens, ils sont 4, peut-être 5 à pousser les portes régulièrement, où ils font cela depuis longtemps pour certains. Ils sont un peu rodés. La première solution qui serait d'essayer de les challenger ne fonctionne pas, parce qu'on n'a pas de nouveaux entrants pour les raisons que je viens de vous évoquer. On souhaite garder des marchés populaires tout en développant des marchés bio, etc. Sachant qu'ils sont déjà très concurrents aussi par la vente en ligne, par d'autres façons de consommer et d'acheter ses légumes et ses produits frais.

Deuxième façon de voir les choses : c'est de se dire « Comme ils se partagent déjà un peu le marché et que finalement ils le découpent tout seuls en disant « Toi, tu as ceci.

Toi, tu as cela, etc., et on se débrouille avec les banlieues et tout, c'est de réduire et d'assécher finalement les opportunités sur Paris et de les remettre vraiment en question parce que c'est une opportunité en moins.

Quand il y avait des ententes avec 4 personnes, si elles ne sont plus que 2 ou 3, les deux autres vont peut-être se réveiller, proposer et devenir du coup plus challengers et permettre un peu plus de créativité. Sinon je me fais totalement avoir quelque part, dans cette histoire-là.

C'était la deuxième solution, je vous le dis un peu franchement. C'est une piste de réflexion quand la première solution ne marche pas, il faut quand même se dire « Comment on essaye de les challenger ? ». C'est peut-être de les pousser à s'auto-exclure, quelque part.

Mais il est vrai que cette difficulté d'avoir de nouveaux entrants est une vraie problématique. Il faudrait que l'on trouve des pistes, peut-être faire des petits allotissements qui soient vraiment spécifiques à certains marchés et de créer de nouveaux emplacements, de pouvoir se dire « On commence par de petites choses ».

Sur le deuxième point, il y a une réponse qui se fait. Parce qu'effectivement, il y a eu un amendement qui a été voté au Conseil de Paris en 2018. Il est vrai que le groupe Ecologiste de Paris, en déposant cet amendement, il lui avait été fait une réponse. Je la cite, puisqu'une étude sera menée.

« Découverte de l'une des deux délégations de service public soit dans le lot A, soit dans le lot B. Elle sera gérée via une société coopérative d'intérêt collectif qui réunirait la Ville, un gestionnaire de marché, des commerçants, des associations de consommateurs de quartier, ainsi que des conseils de quartiers, conseils citoyens en lien avec les mairies d'arrondissement. Le délégataire du secteur concerné devra y participer ».

On était entre assises de renouvellement. Les deux délégataires qui ont été choisis ont accepté, en signant le cahier des charges, de mener cette étude. Ils ont tous les deux répondu favorablement au fait de prendre en charge cette étude et de la mener comme elle a été dite, c'est-à-dire en concertation. Il n'était pas possible en amont de définir un site, puisqu'il s'agit de trouver via cette étude les sites les plus opportuns pour développer économiquement et de façon viable la possibilité d'un marché sous cette forme-là, puisque c'est une forme totalement innovante et intéressante parce que justement, c'est pousser un peu à la réflexion de comment on peut évoluer sur les marchés sans être un peu cornaqué par le passif et par les acquis des actuels délégataires.

Dans ce cadre-là, il fallait attendre cette délégation de service public. Cette étude sera menée à partir de janvier, puisque les nouveaux délégataires se mettront vraiment en ordre de marche à partir de ce moment-là. Mais c'est bien dans ce sens-là. Il n'y a pas un déni de l'amendement de novembre 2018, mais il y a une procédure qui fait qu'on reste dans cette perspective-là. Maintenant que le délégataire est nommé, normalement les choses devraient s'accélérer aussi. On garde en tête que ceci a été dit, il n'y a pas de déni.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette réponse complète. Quelques mots vraiment très rapides. J'entends ce que tu dis Afaf, mais il y a quand même une possibilité qu'il faut maintenant explorer. Quand on se retrouve avec des délégataires qui sont en situation de monopole parce qu'elles ont tué toute forme de concurrence autour d'elles, il faut introduire un nouvel entrant qui peut être la ville. C'est-à-dire qu'il y a des choses qu'on sait faire en interne. Il y a des choses qu'on peut apprendre à faire. Quand il faut à un moment inventer un nouveau service public pour être gestionnaire de marché, allons-y. Il n'y a pas d'autre solution. Parce que sinon, on se contente du statu quo et finalement, on ne fait pas avancer.

Parce que cette histoire-là, je l'entends depuis un moment. C'est-à-dire qu'on a toujours eu un marché complètement gelé, qui n'existe pas. On a beau tirer cela.

Que la ville prenne cela en charge et qu'elle le fasse, voilà. Mais c'est pour dire qu'à mon avis, la question se pose. Quand on est sorti de la question de la gestion de l'eau, voilà. On pouvait toujours dire « On ne sait pas le faire ». Finalement, on a réussi à le faire. On peut donc aussi changer d'époque.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix ces délibérations.

La 2019 DAE 180 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DAE 240 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DAE 255 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DAE 267 est approuvée à l'unanimité.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE & ÉCONOMIE CIRCULAIRE

2019 DAE 12 Subventions de fonctionnement (126 000 euros) et conventions pour le soutien de vingt initiatives en faveur de la consommation responsable

Frédéric BADINA-SERPETTE : Merci Monsieur le Maire. On va essayer de faire vite. La première délibération concerne des subventions de fonctionnement et des conventions pour le soutien à 20 initiatives en faveur de la consommation responsable.

L'an dernier, nous avons lancé un appel à projets dont le but était de faire émerger un certain nombre d'initiatives dans le champ de l'économie sociale et solidaire autour de la consommation responsable. Le précédent appel à projets avait notamment permis de valoriser des vracs, la première boutique de vrac que nous avons ouverte dans le 18^e. Ce nouvel appel à projets a vocation à sensibiliser les Parisiens dans leurs choix de consommation et de leur proposer des alternatives pour sortir des modes de consommation classiques que nous avons aujourd'hui pour aller vers plus de locaux, plus de solidaires.

Dans le cadre de cet appel à projets, 80 candidatures ont été déposées. Nous en avons retenu 20 pour un montant de 126 000 euros. Je ne vais évidemment pas vous décrire les 20 projets sur l'ensemble de Paris, mais peut-être vous faire un petit focus sur les Amis Recycleurs que l'on connaît, puisque c'est l'association sur laquelle s'adosse la Recyclerie pour porter tous les ateliers de sensibilisation à la consommation durable et au développement durable à la Recyclerie et qui rencontre son public, de plus en plus. Je pense que les Amis Recycleurs se sont maintenant installés dans le paysage du 18^e en la matière.

Une deuxième association qui s'appelle Graine Île-de-France, qui travaille avec l'Armée du Salut et les Restaurants du Cœur pour monter des ateliers qui visent à sensibiliser les usagers de leurs différents centres dans lesquels ils accueillent les publics fragiles à l'accessibilité, à ce qu'on appelle l'éco-consommation. À savoir une consommation plus durable pour faire en sorte que même les plus fragiles puissent être sensibilisés et puissent accéder plus naturellement à ce type d'outils de consommation.

Puis, **A travers filles**, qui est une structure qui était dans le 18^e et qui déménage dans le 19^e, où elle va installer une menuiserie qui permettra aux Parisiens de venir fabriquer eux-mêmes des meubles à partir de bois de réemploi.

C'est un atelier qui sera ouvert sur le quartier, un peu similaire quelque part à l'atelier de réparation que nous allons mettre en place à la Porte de La Chapelle avec ARES Essai, mais en l'occurrence plutôt sur le petit électroménager.

2019 DAE 15 Subventions (100.000 euros) et conventions avec dix organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie sociale et Solidaire 2019

Frédéric BADINA-SERPETTE : Cette délibération, nous la voyons chaque année. Ici, c'est pour la promotion 2019. Pour rappel, le but du jeu des Trophées de l'Économie sociale et Solidaire est de sélectionner des projets à Paris qui ont une valeur et que nous pouvons accompagner au démarrage ou au changement d'échelle, puis à leur donner toute la visibilité dont ils ont besoin pour pouvoir déployer leur projet.

En l'occurrence, tous les Trophées de l'ESS du 18^e sont nombreux. C'est un peu l'arrondissement dans lequel il y a le plus de Trophées de l'ESS depuis sa mise en place. Nous avons Gribouillis avec qui nous travaillons régulièrement désormais, La Louve, Carton Plein, le Pain de la Liberté, les Cuistots migrants, les Alchimistes, Mama Yoka, Joséphine, Montmartre ou encore le Hasard Ludique, donc dans plein de domaines différents. Cette année, c'est un collectif dont on a déjà parlé avec Maya tout à l'heure : il s'agit de l'association Collectif 4C, Café, Culture, Cuisine qui va ouvrir une cuisine solidaire. Elle sera ouverte sur le quartier et va permettre aux habitants de l'arrondissement de pouvoir venir cuisiner de manière solidaire et partagée dans un beau local. Ceci permettra notamment à des personnes fragiles qui n'ont pas forcément accès à des cuisines, notamment pour ceux qui résident dans les hôtels sociaux, de pouvoir accéder à ce dont ils ont besoin pour pouvoir faire à manger et, pourquoi pas, partager aussi leurs recettes ou leurs habitudes de cuisine dans le quartier. C'est assez symbolique, puisqu'il s'installe dans un local qui était déjà occupé jusqu'à présent par une structure de l'ESS qui s'appelle CARA, qui est une coopérative culturelle.

On est plutôt satisfaits et heureux de voir que le flambeau de l'ESS se transmet principalement dans ce local.

Les Marines volantes avec qui nous avons travaillé dans le cadre de notre futur atelier de réparation de la rue d'Oran auront là aussi un prix spécial dans le cadre de ces Trophées de l'ESS. C'est donc une bonne promotion de nouveau, cette année.

2019 DAE 18 Subventions (98 000 euros) et conventions avec sept structures lauréates de l'appel à projets Paris-Campagne.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Il s'agit, au travers d'un partenariat entre la Ville de Paris et l'association des Maires ruraux de France et la métropole du Grand Paris, de travailler à des projets qui engagent un peu la résilience de la ville de Paris et qui permettent de faire en sorte que les collectivités travaillent entre elles au niveau de la métropole pour partager les bonnes pratiques et puis surtout pour accompagner ensemble des projets qui sont utiles aux deux collectivités et à tous les territoires. Puisque nous savons qu'à Paris, tout ce qui est consommé est le plus souvent produit en dehors de Paris. L'idée est de voir dans quelle mesure on peut trouver la forme de solidarité qui va bien à l'inverse, à l'égard des territoires sur lesquels on peut par exemple aller cultiver les tomates que nous consommons à Paris.

Dans le cadre de cet appel à projets Paris-Campagne qui a été mené, une association plus particulièrement dans le 18^e a été sélectionnée : Vergers urbains, pour un projet très intéressant qui a pour objectif de monter un réseau de distribution de matériaux de groupe de bois issus de forêts locales gérées durablement.

L'objectif est de pouvoir répondre à la demande des habitants et des entrepreneurs qui parfois, ne trouvent pas forcément leur bonheur dans les grandes surfaces de bricolage classiques et qui là, pourront aller trouver le matériau dont ils ont besoin à la demande. C'est une nouvelle filière qui est en train de s'ouvrir. L'objectif, au travers de ce prix, est de pouvoir accompagner la structuration de la filière, comme nous le faisons de manière générale quand on travaille dans l'ESS et l'économie circulaire à Paris.

2019 DAE 268 Budget participatif : subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France

Frédéric BADINA-SERPETTE : Enfin, une convention avec l'association Etudes et Chantiers île de France qui anime l'atelier SoliCycle dont nous avons déjà parlé et qui bénéficie d'un certain nombre de subventions au travers de la politique de la ville, de la propreté, mais aussi des budgets participatifs autour de l'économie circulaire. Puisque là, l'idée est de leur attribuer une part de l'enveloppe du budget participatif qui a été voté en 2017 « Refabriquons un Paris » pour pouvoir leur permettre de continuer à développer la pratique du vélo, encourager la préparation tout en insérant et en formant. Ceci au travers d'une subvention d'investissement pour tous leurs projets.

Voilà pour l'ensemble de nos délibérations.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Frédéric. Je voudrais rajouter un élément, puisque la délibération qui porte sur l'appel à projets Paris-Campagne n'est pas la première. Il y en avait déjà eu une en 2017. Le 18^e, là encore, sera le premier arrondissement à faire en sorte que cette première délibération trouve une réalité concrète. Puisqu'avec CampaCity, nous avons travaillé grâce à Cédric DAWNY qui a fait le lien sur une forme de jumelage entre le 18^e et le village Saint-Fraimbault de 600 habitants. J'aurais l'occasion de signer avec eux à l'occasion de la Fête des vendanges un acte de jumelage un peu symbolique. On travaille déjà à faire en sorte qu'ils puissent être d'abord présents sur le parcours du goût, présenter les produits de Saint-Fraimbault ici à Paris. Puis nous travaillons avec les producteurs bio de l'ensemble de la région sur un certain nombre de coopérations. Je pense que c'est à Paris la première matérialisation de la première délibération que nous avons votée sur ce lien entre la ville et la campagne. Je pense que cette signature avec Saint-Fraimbault sera la démonstration que le 18^e reste un arrondissement agricole, même si notre production s'est longtemps réduite à du vin. Nous avons aujourd'hui une production beaucoup plus large que simplement le vin de Montmartre. Nous avons ici dans le 18^e les principaux lieux de production agricole. On ne nourrira pas Paris avec ce qui est produit dans le 18^e, ni d'ailleurs avec ce qui est produit à Saint-Fraimbault. Mais en cumulant les deux, on va arriver à faire d'assez belles choses.

Philippe DURAND : Il y aura un NPPV sur la 2019 DAE 12.

Eric LEJOINDRE : Je vais soumettre aux voix les délibérations.

La 2019 DAE 12 est approuvée à l'unanimité, NPPV Philippe DURAND.

La 2019 DAE 15 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DAE 18 est approuvée à l'unanimité.

La 2019 DAE 268 est approuvée à l'unanimité.

ÉCONOMIE ET ENTREPRISES CULTURELLES

2019 DAE 169 Subventions (24.000 euros), subvention (35.000 euros), et convention avec l'association MILA (18e).

Loïc LORENZINI : Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération qui concerne l'association du MILA, bien connue ici, qui soutient la production et la diffusion phonographique de jeunes sociétés musicales et indépendantes. Vous savez que l'activité historique est d'héberger et d'accompagner des entreprises et TPE du secteur de la musique dans les pieds d'immeubles de Paris Habitat. Cela fait maintenant plus de 10 ans que ça a été mis en place et cela fonctionne largement mieux qu'il y a 10 ans.

Aujourd'hui, le MILA regroupe 30 entreprises sur 1 500m², ce sont 120 entreprises qui sont passées par cette filière.

À noter qu'en 2018, le MILA a obtenu le soutien du Ministère de la Culture suite à un appel à projets en direction des dispositifs d'accompagnement et de leur programme d'action professionnalisant pour les entrepreneurs. Puisque le MILA, en plus d'accueillir et d'accompagner, c'est tout un programme de formations pour que les entreprises y adhèrent.

À noter toujours en 2018 que le MILA s'est vu attribuer un nouvel espace de travail qu'elle a transformé en espace de coworking qui lui permet d'attirer de nouveaux entrepreneurs, notamment des autoentrepreneurs.

Cette délibération vise à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 24 000 euros, dont 14 000 euros au titre du développement économique et 10 000 euros au titre de la culture, ce qui montre bien son double ADN : à la fois développement économique et culturel. Puis une subvention de 35 000 euros dont 20 000 euros notamment pour la modernisation et le réaménagement des locaux de la pépinière qu'elle vient d'acquérir cette année et pour la rénovation de devantures de pieds d'immeubles dans le quartier Blémont.

Je vous demande donc de voter favorablement.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour la présentation de cette délibération, sur l'un des projets qui a été finalement l'un des premiers dans la dynamique qui a été lancée pour reconquérir les pieds d'immeubles, qui font là encore partie des grandes réussites du 18^e. Ceci est regardé de près dans tout Paris.

La 2019 DAE 169 est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES & VOEUX

Q18201919 Question orale posée par les élu-e-s du groupe EELV relative au dispositif Paris Respire dans le 18^e

V18201944 Voeu déposé par les élu-e-s EELV relatif au dispositif Paris Respire dans le 18^e arrondissement et notamment à Goutte d'Or / Château-Rouge

Eric LEJOINDRE : Puisqu'il y a un vœu relatif exactement au même sujet, je vous propose que nous puissions étudier les deux dans un même mouvement. Pour les présenter, je laisse la parole à Frédéric BADINA-SERPETTE.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, en écho à un vœu que nous avons voté tous ensemble avant l'été et qui faisait référence à Paris Respire dans le 18^e, sur Montmartre et Goutte d'Or, nous avons réfléchi ensemble à l'opportunité de pouvoir élargir le périmètre de Paris Respire sur Goutte d'Or / Château-Rouge, mais aussi à prendre la parole et en tout cas à réaffirmer notre souhait de voir le dispositif renforcé en matière de surveillance et de régulation. À de nombreuses reprises ces derniers mois, mais ce n'est pas une situation que l'on découvre, on se rend compte quand même qu'il y a des difficultés ici ou là, à certaines entrées du secteur Paris Respire, notamment depuis la mise en œuvre à Château-Rouge Goutte d'Or. On a des difficultés à faire respecter ce périmètre. Puis derrière, on a aussi des conséquences sur la congestion. C'est naturel, c'est comme ça, c'est le dispositif Paris Respire qui veut cela. Mais en même temps, l'idée c'est de pouvoir l'accompagner de la manière la plus intelligente possible pour faire en sorte que si les habitants qui sont dans le périmètre bénéficient du retrait de la voiture sur l'espace public, que ceux qui sont tout autour puissent vivre de manière apaisée.

La question orale portait principalement sur l'évaluation du dispositif jusqu'à présent. Combien d'agents ont été affectés à la surveillance et à la régulation de la zone les jours concernés ? Pour veiller ensemble à ce que les demandes de renforcement que nous avons formulées soient bien respectées. Puis savoir aussi ces dysfonctionnements que nous avons observés dans le fameux vœu voté le 25 mai 2019, qui ont été corrigés. Quel bilan peut-on tirer de tout cela ? Notamment les propositions d'élargissement. Quelles dispositions futures on pourra prendre sur Goutte d'Or / Château-Rouge ?

Ce qui ouvre la voie au vœu que nous vous présentons, que nous soumettons aux voix ce soir et qui propose de pallier le problème très spécifique sur Goutte d'Or / Château-Rouge, qui est notamment sur la partie sud au niveau de l'entrée de la rue Doudeauville. Puisque si vous vous positionnez au carrefour de la rue Doudeauville et de la rue Stephenson, c'est devenu un enfer pour les riverains avec des remontées de files et beaucoup de gens qui klaxonnent. Il y a clairement besoin d'une régulation, de trouver une solution pour apaiser la situation. Le Café Néon nous a d'ailleurs fait remonter cette remarque.

Deux propositions. D'abord, renforcer les effectifs au niveau du périmètre pour vérifier que tout fonctionne bien et que les choses se passent correctement. Renforcer aussi la communication en amont du dispositif et faire en sorte qu'on n'ait pas uniquement des panneaux d'information les jours de Paris Respire, mais qu'on ait des panneaux pérennes qui expliquent à telle date, tel jour à telle heure, il y a Paris Respire. Parce qu'aujourd'hui, je n'en vois pas. Je ne sais pas si vous en avez vu, mais je n'en vois pas aujourd'hui. Les commerçants sont donc fondés, comme d'autres, à nous dire à un moment ou à un autre que l'information ne circule pas comme il faudrait. Je pense que nous avons encore matière à travailler sur le sujet.

Puis en ce qui concerne l'évolution du périmètre, nous proposons d'élargir au périmètre Goutte d'Or le plus rapidement possible la rue Doudeauville depuis son entrée sur la rue Marx Dormoy et donc la deuxième entrée qui est Jean Robert pour tarir le flux en arrivées sur le carrefour de la rue Stephenson et limiter le plus possible les nuisances. Évidemment, ce ne sera pas sans conséquence sur la rue Stephenson. Il faudra donc qu'on regarde ensemble ce qu'il est possible de faire. Mais pour nous, il est important qu'on se pose les bonnes questions assez rapidement, puisque les riverains nous le font remonter. J'imagine que pendant la campagne municipale, ils ne manqueront pas de revenir vers nous en nous demandant des informations.

Dernière chose : cela concerne les commerçants et les grossistes de Château-Rouge. On est dans le début, donc il faut maintenant faire respecter les horaires de livraison. Il nous faut continuer d'informer, renforcer nos moyens en matière d'information pour ces publics en particulier, qui comprennent déjà à quoi sert Château-Rouge / Goutte d'Or, ce dont nous ne doutons pas. Mais que derrière, on puisse veiller avec eux à ce que le dispositif soit rétabli et respecté.

Gilles MENEDE : Merci pour ces vœux. Effectivement déjà pour répondre aux différentes questions, notamment à la question orale concernant le Paris Respirer de Château-Rouge. Concernant tout d'abord les effectifs, ce sont tout simplement des personnes en prestation sur les différents points d'entrée. Comme vous l'avez dit, depuis le mois de mars, on a déjà considérablement augmenté les effectifs pour avoir 12 personnes en prestation sur les différents points d'entrée. Sachant qu'en plus de ces personnes, les agents de la DPSP sillonnent en permanence tout le territoire, dans le cadre du Tous mobilisés que nous avons.

Sur les dysfonctionnements que nous avons notés le 25 mai lors de notre Conseil d'arrondissement, oui ils sont résolus, ou en passe d'être résolus. D'autant plus que le point de contrôle notamment de Cavé a été corrigé, avec un contrôle physique de deux agents. Mais nous continuons à travailler à les corriger puisque ça a été dit notamment sur le carrefour Doudeauville-Stephenson où il y avait des intrusions possibles que nous voulons réguler. C'est effectivement par le renforcement des agents qu'on va y arriver.

Sur le plan du dispositif et des premières propositions d'élargissement, vous avez certainement dû noter qu'une portion de la rue Labat fait désormais partie du périmètre. Puis même samedi dernier, une portion de la rue Marcadet l'était également, puisqu'il y avait des barrières à l'angle de Barbès et de Marcadet.

Quelles dispositions futures pour améliorer le Paris Respirer ? Vous proposez un certain nombre de propositions. Effectivement, nous y travaillons tous ensemble. Je pense que c'est l'essentiel. Nous travaillons actuellement à l'extension d'un périmètre. Cela suppose effectivement de compter le nombre de points d'entrée et de points de sortie, d'agents. C'est une décision qui sera prise collégialement d'ici quelque temps pour étendre le périmètre. Je ne doute pas non plus que les prochaines échéances conduiront à cela.

Pour la pose des panneaux indicateurs, je ne vais pas vous en faire la liste, mais il y a quand même 8 ou 9 panneaux indicateurs qui sont mis sur la place Louis Paillot, Stephenson, Barbesse Marcadet, Saint-Luc, Saint-Bruno, Gare Polonceau, Mira Poissonniers sur la place de Château-Rouge. Il y a effectivement une information sur site avec les jours de l'opération Paris Respirer. Peut-être qu'elle pourrait être de plus longue période. Mais ce n'est pas seulement l'information qui doit être de plus longue période, ce sont effectivement les différents dispositifs que nous proposerons par la suite qui devront aller dans ce sens.

Renforcement des moyens humains, oui. Campagne d'information, oui. On l'a renforcée de manière pérenne. Je signale juste à toutes fins utiles aussi que toutes les informations sont sur le site paris.fr. Si vous tenez à ce que ce vœu soit maintenu, nous voterons.

Autrement, c'est ce que nous faisons ensemble. Je pense qu'il serait bien que l'on continue à le faire ensemble.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. J'ajoute que nous avons eu l'occasion de boîter dans l'ensemble des boîtes aux lettres du quartier pour la première extension de Paris Respire. Mais pour autant, il est tout à fait utile de continuer à y travailler.

Christian HONORE : Nous allons voter ce vœu. Je rappelle que nous sommes tout à fait d'accord, le dispositif Paris Respire est une bonne chose. Nous pourrions l'améliorer, avec les riverains et les commerçants bien entendu. Il faut le maintenir.

Je rappelle le vœu que nous avons déposé avec Pierre-Yves BOURNAZEL le 20 mai, qui justement demandait l'extension à la rue Labat dans sa portion comprise entre le boulevard Barbesse et la rue Labat. Il est évident que ce dispositif soit aménagé au fur et à mesure des problèmes qui peuvent se poser.

Voilà, vous avez compris que je vous soutiens.

Eric LEJOINDRE : On a compris. L'enjeu de la nouvelle extension que tout le monde souhaite, comme le disait Frédéric BADINA-SERPETTE, c'est la multiplication des points de contrôle. Parce qu'un Paris Respire sans points de contrôle à l'entrée, c'est relativement inefficace. Plus on augmente la taille du périmètre, plus le nombre de points de contrôle est grand et plus il est difficile de tenir le périmètre. C'est cet équilibre-là que nous travaillons au quotidien avec Christophe NAJOSKI et son cabinet, qui nous y aident beaucoup. Je veux l'en remercier et soumettre aux voix le vœu déposé par les élus EELV sur le dispositif Paris Respire.

Le vœu V18201944 est approuvé à l'unanimité.

Q18201920 Question orale posée par les élu-e-s du groupe EELV relative à l'information des riverain-e-s sur le projet d'aménagement Ordener-Poissonniers

Philippe DURAND : Ordener-Poissonniers, que certains appellent Chapelle Ordener, sur environ 73 m². Il y a eu une réunion de concertation de présentation du projet le 2 juillet. Devait être mis sur le site de la mairie et sur le site de la SNCF ce projet de présentation. Ceci n'a pas été le cas. Il a été mis dernièrement, le 13 septembre.

Par contre, le compte-rendu de réunion dont les riverains ont besoin n'a pas encore été mis. Il est important d'avoir le compte-rendu de cette réunion. Vous savez qu'il y a beaucoup de discussions autour d'Ordener-Poissonniers principalement par rapport à la densité, qu'est-ce qu'on y met, qu'est-ce qu'on n'y met pas, l'impact de l'espace vert, etc. D'autant plus qu'il y a une prochaine de réunion de concertation, il y a un atelier participatif qui doit avoir lieu le 18 septembre. Il serait bien que ce compte-rendu de réunion soit mis sur le site de la SNCF. D'autant plus que nous nous étions engagés à l'y mettre. Nous sommes donc en défaut. Nous voulons effectivement faire la meilleure concertation possible, mais quand même, il faut qu'on respecte nos engagements par rapport à cette concertation et qu'on donne des outils aux riverains pour pouvoir la suivre. Parce qu'il y a beaucoup de gens qui se sont investis dans cette concertation.

Eric LEJOINDRE : Merci.

Michel NEYRENEUF : Comme tu l'as dit, Philippe, le 13 septembre, la présentation a été mise sur le site par Espaces Ferroviaires. Je rappelle quand même que c'est un projet d'aménagement d'espaces ferroviaires.

Il va y avoir deux comptes rendus qui vont être mis très rapidement, je pense, d'ici deux jours : un compte-rendu synthétique et un compte-rendu du type verbatim, c'est-à-dire grosso modo 36 pages qui reprendront tout ce que les uns et les autres ont dit.

Il est vrai qu'on peut aller plus vite, mais ce qu'il faut savoir aussi, c'est que dans la mesure où c'est une opération menée par Espaces Ferroviaires, déjà il y a le problème de validation au sein d'Espaces Ferroviaires qui demande un certain temps et qui après une validation conjointe faite par les différents intervenants, entre autres les propose de notre maire, les propos des uns et des autres, nous sommes en train de finir de valider l'affaire. Il sera là d'ici deux jours, je suppose.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette réponse. Je laisse la parole à Danièle PREMEL concernant le campement Chapelle Charbon. C'est Gérald BRIANT qui répondra.

Q18201921 Question orale posée par les élu-e-s du groupe PCF relative au campement à Chapelle Charbon

Danièle PREMEL : Merci Monsieur le Maire. Je sais qu'effectivement, la problématique des migrants à La Chapelle est importante. De plus, la ville de Paris fait tout son possible pour essayer d'y faire face, mais elle reste toujours présente, même si Madame HIDALGO vient régulièrement visiter ces campements.

Je parlerai plus particulièrement d'un campement qui se trouve rue Moussorgski, en face de Chapelle Charbon, du futur Jardin Chapelle Charbon. Nous en sommes à peu près entre 80 et 100 tentes. Je parlerai aussi du coin des fillettes, juste en face de la piscine. Là aussi, on en a peu, mais il y a quand même quelques tentes. Je dois dire que les habitants de ce quartier, même s'ils ne présentent aucune agressivité par rapport aux migrants, sont inquiets par rapport aux parcs, par rapport aux écoles, parce qu'ils ne voient pas les choses bouger. Même si je sais qu'il y a eu des interventions.

Ma question est simple. Où en est-on ? Comment peut-on débloquer cette situation ? Quelle va être cette situation aussi, en voyant que l'hiver va arriver ? Comment elle va être traitée ? Quelles sont les réponses que vous pouvez m'apporter par rapport à ce campement qui effectivement, inquiète beaucoup et qui peut aussi interroger sur le futur jardin Chapelle Charbon ? Beaucoup d'habitants se sont impliqués dans le projet de ce jardin. Il serait un peu dommageable qu'il y ait une démobilisation due à une situation que nous ne réglons pas.

Gérald BRIANT : Merci pour la question, chère Danièle. Juste pour dire qu'évidemment, on partage les inquiétudes des habitants qui sont justes et légitimes. Hélas, je ne vais pas avoir de propos rassurants ce soir, parce que la situation est en train d'empirer de mon point de vue. C'est tout le long du périphérique, où on assiste à une multiplication des campements avec des opérations régulières de l'État. Sauf que, via le dispositif CAES maintenant, il y a un lien un petit peu qui a été rompu parce qu'aujourd'hui la dernière opération, on en parlait tout à l'heure avec Monsieur le Maire, c'était 60-70 % des migrants qui refusaient l'accueil, de monter dans le bus. Ce qui ne se produisait pas, avant.

Pourquoi ce qui ne se produisait pas avant se produit maintenant ? Parce que le lien a été un peu interrompu et abîmé avec les associations partenaires de solidarité. On a en plus des gens qui se rendent compte qu'obligatoirement, on ne va pas régler leurs problèmes parce qu'on se retrouve avec des déboutés, avec des sans-papiers, avec des gens qui ont le droit d'asile, qui ont déjà reconnu par le droit d'asile, mais qui faute d'hébergement, ne sont pas pris en charge. On est donc face à cette difficulté très importante et je crois à une démission de l'État sur cette partie du territoire.

Je crois que les pouvoirs publics ont décidé de les laisser à l'abandon. Je trouve cela d'autant plus choquant, pour moi élu de terrain qui a beaucoup travaillé sur cette question-là, c'est très démoralisant. Parce que quand on avait fait ce qu'on avait fait avec le Centre Humanitaire de La Chapelle, on avait réussi justement à empêcher qu'il y ait un peu ces dérives et cette multiplication de campements anarchiques en passant par une seule file active avec de vrais moyens. Je suis toujours content que la structure soit toujours gérée à Emmaüs, elle fonctionne encore à Ivry pour les publics les plus fragiles. Mais on s'aperçoit que ce qui pour beaucoup était juste du bon sens n'est pas pareil. On en a discuté avec des gens de la préfecture de police, qui savent exactement ce qu'il faut faire. On a essayé de durcir, de montrer qu'on durcissait, sans vraiment chercher à résoudre le problème. Parce que les coups de menton, et de ce que je vois, sur ce que semble être la politique pour les six prochains mois ou pour les prochaines années du Président de la République, ce serait plus d'aller sur le côté régalien. Au final, ce sont surtout les habitants de la Porte de La Chapelle qui vont le payer de plein fouet. En plus évidemment des migrants, cela va sans dire.

C'est donc très préoccupant. Aujourd'hui, l'État décide de faire de ce coin une zone de non-droits. On a beaucoup interpellé, la maire de Paris fait beaucoup. On nous a interdit plus ou moins de continuer l'expérience de la bulle, mais vous avez vu ce qu'on a fait en partenariat avec l'Armée du Salut. On a donc pu monter une petite halte humanitaire de côté. On devrait voir, lors d'un prochain conseil d'arrondissement, un débouché parce qu'il s'agit de parler de la suite. Mais on se retrouve devant de vraies difficultés.

Je ne veux pas complètement désespérer, notamment par rapport à la question des jardins. On a eu cette difficulté, je me rappelle notamment, c'était sur les campements autour du Jardin Eole. Quand on a eu des campements divers et variés, on a su gérer. Je ne veux pas verser dans un optimisme béat, parce que malheureusement ce ne serait pas juste et ce ne serait pas une bonne prérogative. L'État, les pouvoirs publics ont décidé de faire de cette question une question électorale pour une re-situation. Il y a eu un mort en septembre, un migrant qui est décédé. Il y a des partenaires aujourd'hui qui ont de plus en plus de difficultés à aller sur le terrain, qui se sentent de plus en plus seules parce qu'on a aussi certains migrants qui « pètent des boulons ». Ceci commence à être vraiment problématique. Je ne vous fais pas le détail, mais à côté du campement de la Colline avec les populations d'usagers de drogues, etc. C'est très sensible. Le pire, c'est qu'on sait quoi faire. On sait comment résoudre la difficulté. On sait faire, on a expérimenté, on a des solutions. Je dis que si l'Etat ne veut pas faire, qu'il nous permette de le faire ! Parce qu'évidemment, c'est sa prérogative. Paris a une puissance financière qui permet quand même de faire d'autres choses, mais il ne faut pas qu'on mette des bâtons dans les roues.

Je suis inquiet, parce que je vous annonce qu'il va y avoir un drame. Je crois que malheureusement, il y en a qui sont dans un cynisme le plus absolu. Je vous dis cela en tant qu'élu de terrain. Cela me met en grande difficulté, parce que c'est vraiment inadmissible ce qui est en train de se passer. Je n'ai plus les mots.

Je voudrais rajouter à ce qu'a dit Gérald BRIANT : un soutien que je vais apporter à la mobilisation des associations qui se sont réunies ce soir dans un théâtre parisien pour au fond dire ce que nous disons aussi. La situation est inimaginable. D'abord parce qu'elle est indigne aussi bien pour les personnes à la rue que pour les habitants, mais surtout parce que les solutions, non seulement on les connaît, mais on les a mises en œuvre. Ceci a marché. Le problème est le même, aujourd'hui. Ceci a marché.

Le sentiment d'impuissance qu'ont les habitants, on est un certain nombre à le partager. Parce que moi, ce n'est pas faute d'être allé en toute discrétion, d'ailleurs trois fois, voir les cabinets des différents ministres de l'Intérieur qui se sont succédé. Je suis allé deux fois à

l'Élysée pour voir le cabinet du Président de la République et lui dire « Quand même. Comment peut-on laisser faire ? Les solutions, on ne demande pas de les inventer.

On demande de prendre ce qui a marché ». S'il faut faire différemment, je suis prêt à faire différemment. Mais simplement, le « différemment » ne marche pas. Il y a des familles à la rue, boulevard de La Villette. Il y a des campements qui se refont en permanence Porte d'Aubervilliers. Vous savez que dans les campements de la Porte d'Aubervilliers vous avez souvent, quasiment à chaque comptage, plus de 25 % de réfugiés statutaires : des gens qui ont le droit d'être sur le territoire français, avec des femmes et des enfants à qui on propose des hébergements pour une nuit et à 8 heures, il faut qu'ils partent. C'est dingue ! Et si encore on se retrouvait dans la situation qu'on a connue en 2015, là on pouvait dire « On ne sait pas faire ». Et c'est vrai, on a mis du temps à trouver. On a essayé plein de choses différentes et on a eu des campements qui se sont constitués, puis reconstitués. Puis ceux qui se rappellent la première opération de mise à l'abri, on avait réquisitionné un gymnase. On avait le mérite d'essayer et de ne pas savoir faire, de mettre deux ans à trouver un dispositif qui fonctionnait bien. Mais ça, les habitants pouvaient l'admettre et l'accepter. Même beaucoup nous accompagnaient dans ce chemin-là. Aujourd'hui, ce n'est plus ça. On ne peut pas accepter la situation dans laquelle on laisse nos quartiers. Des drames, on en a déjà eu et on va continuer d'en avoir. Ce n'est pas une très belle façon de faire de la politique.

Christian HONORE : Il s'agit d'un drame humain. Je suis toujours un peu étonné. D'abord, pardonnez-moi cette phrase : on sait quoi faire, on sait ce qu'il faut faire et (03.14.37) ... inaudible ... Je crois qu'on ne pourra pas essayer de résoudre ces problèmes si chaque partenaire dit « C'est l'autre qui a tort, il ne fait pas assez où je veux ». Moi aussi, je vais souvent Porte de La Chapelle.

Je suis allé non pas rue Moussorgski, mais rue Tchaïkovski. Chacun de nous a vu le drame. J'ai pris une photo que je n'ai pas publiée, bien entendu. C'est très émouvant, ce que je vais dire. À l'angle de la rue Moussorgski et de la rue Tchaïkovski, il y avait un gamin de 14 ans, sa sœur 6 ans et un landau. Il y avait des valises. Je suis allé les voir, ils parlaient français. « Est-ce que tu as un domicile ? », « Non ». Les parents, je ne sais pas où ils étaient. Peut-être avaient-ils eu peur en voyant quelqu'un. J'ai essayé de lui donner une adresse et de voir où ils pouvaient aller.

Je crois qu'on parle de campagne électorale. Quel que soit le futur maire de Paris ou la future maire de Paris, les problèmes existeront toujours. Il ne faudrait pas que la majorité future dise « C'est la faute d'untel » et que l'opposition future dise « C'est la faute aux autres ». Non. Je crois que c'est un drame qui nous dépasse, on fait au mieux.

J'ai du mal à prendre la parole parce que je sais que de dire qu'on sait faire, pardonnez-moi de vous le dire aussi crûment, ce n'est pas vrai. Parce que si quelqu'un avait des solutions à Paris, les problèmes ne se poseraient plus.

Je crois qu'il faut que tous les partenaires soient concernés. Lorsque vous allez voir une association, je crois que c'était l'Armée du Salut et Médecin du Monde, ils vous disent « Oui bien sûr, vous avez raison. Il faut qu'il y ait concertation entre l'État, la préfecture, la ville, les associations, etc. On ne s'en sortira que comme cela. On essaiera d'avancer que comme ça. Mais pardon : évitons de dire « C'est la faute de l'autre ». Ce n'est pas vrai. Je suis très ennuyé de parler, parce que je sais qu'il n'y a pas de solutions si chacun renvoie la responsabilité sur les autres.

Eric LEJOINDRE : Il y a des solutions, on les avait montrées. Je veux bien beaucoup de choses, mais d'abord vous êtes le seul à avoir parlé de campagne électorale, ni Danièle PREMEL ni Gérald BRIANT ni moi-même n'avions utilisé ce mot-là.

On peut raconter beaucoup de choses, mais quand 13 maires de France, des maires communistes, des maires socialistes, des maires LRER, écrivent au Président de la République - le maire de Toulouse, le maire de Bordeaux, la maire de Paris, la maire de Nantes, le maire de Saint-Denis – pour demander une seule chose : « Mettons-nous autour de la table. On est prêt à construire avec vous des solutions », que cette lettre a été envoyée au mois d'avril ou au mois de mai, que nous sommes au mois de septembre et qu'on a eu un mort à la Porte de La Chapelle et que cette réunion n'a toujours pas eu lieu, excusez-moi, mais ce n'est pas vers les élus locaux qu'il faut se tourner.

Fadila MEHAL : Après ces propos extrêmement musclés, je dirais même un peu belliqueux, je voudrais reprendre la parole pour un peu plus d'apaisement. De l'apaisement, pourquoi ? Parce que nous ne parlons pas de marchandises, nous parlons d'êtres humains. Vous avez raison de dire que la dimension humanitaire doit prévaloir. Pour autant, j'entends et je ne veux pas me dédouaner, je suis là ambassadrice d'un gouvernement qui essaye de faire beaucoup sur le sujet. Je ne voudrais pas qu'il soit renvoyé aux ornières pour dire crûment, comme vous le dites, qu'il ne fait rien, qu'il ne veut rien faire, que la situation désespérante vous avez raison lui est complètement indifférente.

Sur cette première assertion, je m'inscris en faux. Ce gouvernement a fait beaucoup, plus que ne l'ont fait certains. Rappelez-vous la jungle de Calais, il y avait le gouvernement à l'époque Sarkozy, Monsieur Hollande qui a échoué sur ce dossier de la jungle de Calais, que nous vivons aujourd'hui à Paris. C'est Emmanuel Macron qui a finalement débloqué la situation. On n'est pas là pour faire des points et des bons points pour les uns et les autres, mais pour rétablir la vérité des faits. C'était aussi sortir les réfugiés de l'invisibilité dans laquelle ils étaient. Rappelez-vous, on disait « Les migrants ». Parmi les migrants, il y avait des réfugiés. Il y avait en effet des gens qui demandaient l'asile économique, il y en avait d'autres qui fuyaient aussi leur pays à cause des guerres et de la sécheresse. Nous avons fait la réforme du droit d'asile, nous l'avons fait. Avant, c'était 4 ans ! 4 ans pour obtenir de l'OFPRA une situation et un délai. 4 ans ! Des enfants étaient même nés ici en France, pendant que la situation n'était pas régularisée.

Aujourd'hui, les délais sont de 6 mois. Rappelez-vous le tollé général quand on a demandé, avec la circulaire Colomb. On en a discuté, ici. Toutes les associations des Droits de l'Homme étaient contre, parce qu'on demandait à identifier les réfugiés. Les identifier pour traiter, pour accélérer, pour pouvoir intégrer ces populations. Aujourd'hui, c'est un fait : les réfugiés ont maintenant un délai de 6 mois et ils ont une réponse. Cette réponse, il faut que vous l'acceptiez. Elle est positive pour certains, mais elle est négative pour les autres. Ceux-là doivent partir de ce territoire.

Après, vous posez une autre question : c'est l'afflux. Pourquoi cet afflux ? Je veux bien qu'on dise « Il faut gérer finalement les situations ». J'étais de ceux qui ont défendu en tant que macronistes la bulle de La Chapelle. Ça n'a pas été facile. J'ai dû expliquer que c'était utile. Mais aujourd'hui, vous voyez bien : on a régularisé, on a permis de mettre à l'abri, mais il y en arrive plus de 10, plus de 100 aujourd'hui. Cette question est devant nous. La migration internationale, il faut la traiter. Non pas la traiter par le petit bout de la lorgnette, c'est-à-dire « Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on fait dans notre quartier ? ». C'est une question européenne, c'est une question du développement. Cette question je suis désolée, nous sommes en responsabilité et nous devons le faire.

Je voudrais dire quelques chiffres. Quand même, le budget qui a été alloué aux droits d'asile, à l'insertion et à l'intégration, il a augmenté de 30 %. Ce n'est pas rien, dans un budget. 30 %, et cela nous est reproché par nos adversaires et par les populistes. C'est

aussi des ouvertures qui ont été faites, notamment dans ce périmètre extrêmement sensible qu'est l'île de France, avec plus de 2 000 places d'accueil supplémentaires.

Je veux bien qu'on dise qu'on n'a pas fait, mais on s'attaque aux racines et comme vous, je suis d'accord pour qu'on se mette autour de la table pour résoudre ce problème à l'échelle locale, à l'échelle de la ville, à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle internationale. C'est ce pour quoi nous nous sommes battus, que nous avons notre liste Renaissance avec une résistance contre le populisme. Nous nous sommes battus, parce que c'était de façon évidente dire, contrairement à ce que vous dites, Monsieur le Maire, que les choses se sont durcies avec Macron. C'est le seul qui s'est opposé au rassemblement national qui prônait finalement le bouc émissaire et la fin de l'arrivée de tous les émigrants. Il faut encadrer. Pourquoi pas ? Il faut encadrer. Faisons-le avec humanité.

Mais ce que vous ne dites pas aussi, c'est ce qu'il se passe dans ces lieux. Ce n'est pas simplement la faute du gouvernement. C'est la faute des passeurs, c'est la faute de ceux qui aujourd'hui commercialisent ces mobilités et font en sorte que ça devient quelque chose de très lucratif. Il faut lutter contre les passeurs qui sont presque un crime contre l'humanité.

Je ne veux pas être longue. Je ne porterai pas l'anathème sur ce qui a été fait par la mairie, qui a fait beaucoup sur le sujet. Je ne pense pas qu'il y a d'exclusive en la matière, mais Monsieur l'adjoint, je ne peux pas vous laisser dire que nous sommes indifférents et que nous regardons cette misère en tournant la tête. Ce n'est pas vrai.

Eric LEJOINDRE : Ce qui n'est pas vrai, c'est que beaucoup des choses que vous avez dites sont notamment des mots que vous avez mis dans ma bouche et que je n'ai évidemment pas utilisés. Parfois, j'ai l'impression d'être dans une dimension parallèle.

Vous savez si on veut avoir un débat politique, vous avez beaucoup parlé, Monsieur HONORE et vous, d'élections, vous êtes les seuls à le faire. Si c'est le sujet, on aura bien l'occasion de traiter cela. Par contre, si vous pensez que le débat électoral doit se faire de la façon dont vous le menez, c'est-à-dire en racontant n'importe quoi sur ce que les autres disent, on est très mal partis.

Dominique DEMANGEL : Je ne vais pas être très longue. Je partage évidemment cette situation, qui est une honte. Je n'ai pas vraiment l'impression qu'il y ait une volonté de progresser. Puisque ce que j'entends sur l'aide médicale d'État m'inquiète énormément.

On est de nouveau sur une tentative de réduction de l'aide médicale d'État. C'est-à-dire qu'à la fois les associations - je pense à Emmaüs, etc. - auront de plus en plus de difficultés à faire prendre en charge les migrants et les problèmes sanitaires, j'allais dire les plus élémentaires que l'on rencontre. C'est une situation qui est, j'allais dire, encore plus inacceptable, ça n'a aucun sens, mais qui est une responsabilité collective de ces migrants avec des conséquences pour la population, avec des conséquences non seulement pour les riverains, mais aussi pour l'ensemble de la prise en charge sanitaire. C'est donc une honte. J'ai vraiment beaucoup de craintes. Ce n'est pas nouveau, régulièrement on revient sur l'aide médicale d'État qui représenterait une charge considérable pour le budget de l'État. Bon, il faut regarder les chiffres qui sont beaucoup plus modestes que ça. Ensuite, il faut voir quel est l'impact. Qu'est-ce que cela veut dire, derrière ? Cela veut dire effectivement la santé de ces personnes, mais ça veut dire aussi la santé publique. Je pense qu'il faut que tout le monde en soit particulièrement responsable. J'espère que tous ces projets ne vont pas voir le jour.

Eric LEJOINDRE : L'aide médicale d'État est une grande avancée pour nos gouvernements, Lionel Jospin, que beaucoup essayent de remettre en cause et qui fort heureusement, a perduré jusqu'à maintenant.

Un mot de réponse ou de conclusion de Gérald et ensuite, on passera à un autre sujet. On aura largement l'occasion d'y revenir, de toute façon.

Gérald BRIANT : Je ne voudrais pas que l'on reste sur des choses qui ne sont pas très justes. Je vais donc juste dire quelques petits mots.

Pour votre gouverne Madame l'ambassadrice du gouvernement Macron, j'ai bien entendu, c'est en fait Monsieur Cazeneuve qui a fermé la jungle de Calais, avec qui j'ai eu quelques débats. Donc ce n'est pas à mettre au crédit de Monsieur Macron.

Autre chose. Vous avez le discours un peu rude de dire « Il y aura les déboutés, donc les réponses négatives, et ceux qui auront une réponse positive. Il faut que les déboutés partent ». C'est ce que vous dites. Mais alors si on suit votre raisonnement, ceux qui ne sont pas déboutés, ceux qui justement ont le droit d'asile, pourquoi ils sont en train de dormir Porte de La Chapelle en ce moment ? Pourquoi ? « Je ne sais pas ». Non ! Pourquoi ils n'y sont pas ? Parce qu'aujourd'hui, on a démissionné sur ce qu'il fallait faire. Il faut construire une file active pour commencer son parcours de migrant, quelle que soit la loi. Parce que c'est la 11^e loi, donc ne dites pas que vous êtes les seuls à l'avoir fait : c'est la 11^e loi sur le droit d'asile. Vous vous rendez compte ? Cela devient une monstruosité. C'est un serpent. D'ailleurs, ceux qui sont des spécialistes de cela, franchement c'est formidable parce qu'il faut vraiment avoir des conditions accrochées en termes de droit international.

Ce qui fonctionne, c'est d'avoir un moment d'accueil et pas de faire aujourd'hui la prime aux campements. Ce qu'il se passe c'est qu'on a des gens qui pour commencer leur parcours, il faut d'abord qu'ils dorment dehors. C'est ce qui est en train de se passer, ça marche à l'envers. Quand on dit « On sait faire », non ! Alors, on va corriger et on va s'expliquer. « On a vu une expérience qui marchait, donc on propose de la reproduire ». On va rester là-dessus.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ce débat qui va nous occuper encore longtemps.

On va rentrer sur un sujet beaucoup plus léger. La parole est à Catherine BELEM.

Q18201922 Question orale posée les élu-e-s du groupe PCF relative à la création d'un cabinet médical à Montmartre

Catherine BELEM : Je souhaitais revenir par cette question sur les besoins particulièrement urgents d'offres de soins et de généralistes, de spécialistes en secteur 1 à Montmartre.

Après un vœu que nous avons déposé en septembre 2015, voté à l'unanimité, il y a eu une question quelques mois plus tard. Nous sommes toujours dans l'attente. L'immeuble des futurs logements sociaux de la rue des trois frères, et nous nous réjouissons de cette construction, sort de terre rapidement. Je suis interpellée par les habitantes et les habitants : « Alors, c'est bientôt ? », « Nous n'avons plus de médecins traitants, comment on fait ? », « Tous les quartiers de notre arrondissement sont en intervention prioritaire ». En 2015, les chiffres de Paris MED étaient sans appel : 58 % de nos médecins partiraient à la retraite en 2018. Cela fait un an. Le quartier de Montmartre est le plus déficitaire, c'est un fait. Les habitants et les habitantes de la rue des trois frères ne sont pas des bobos, il y a des personnes de la classe moyenne, des personnes âgées, des familles et des logements sociaux.

Il y a aussi Pauline, la pharmacienne que je connais bien, que j'ai appris à connaître, qui est juste à 20 mètres de cette future construction et qui fait un immense travail de lien social. Elle apporte entre autres les médicaments à nos anciens, ce dont ils ont besoin. Si notre projet n'aboutit pas, ce que je n'imagine pas, elle mettra la clé sous la porte.

Dernière chose. On aimerait également savoir s'il y a un autre projet d'implantation de centre de santé ou de cabinet médical dans le quartier de Montmartre.

Nous avons des moyens d'agir. Monsieur le Maire, je vous le demande : les habitants et les habitantes attendent. Merci.

Dominique DEMANGEL : Merci. Monsieur le Maire, effectivement ce projet et ce lieu, nous le connaissons bien. Il a fait l'objet d'expertises de la part des services de la ville et de la part du bailleur. Mais malheureusement, le local en question ne permet pas d'accueillir un projet. En fait, le local en question est composé de deux parties séparées : une qui fait 54m² avec trois murs aveugles et l'autre qui fait 75m² plus un sous-sol, mais qui ne permet pas évidemment d'ouvrir un cabinet médical. Ces deux locaux sont séparés par l'entrée de l'immeuble. L'analyse technique du projet a fait qu'on ne peut pas le retenir sur des catégories qui prévoient un minimum d'ouverture de 3 cabinets de consultation dans un projet Paris MED. Il n'est donc absolument pas possible de le retenir à cet égard. Le même local, le plus grand qui fait 75m² a une configuration extrêmement compliquée et qui à mon sens, rendrait quand même assez difficile un cabinet. Néanmoins, je pense que s'il y avait un projet qui n'est pas Paris MED, qui est que par exemple deux médecins souhaiteraient s'installer, je pense que leur installation serait regardée par le GIE. Mais cela peut être un projet qui est une initiative d'accompagnement de médecins seulement et pas un projet Paris MED en tant que tel. Mais cela n'est pas du tout impossible, puisque par exemple on a deux médecins qui viennent de s'installer rue Lepic. Ils sont en train de reprendre un cabinet. On n'a pas pu les agréer au titre de Paris MED parce qu'ils n'étaient que deux. Je leur ai dit « Il en faut un troisième, si vous voulez être agréés ». À l'époque, ils avaient un projet rue Marcadet. Ils ne voulaient pas prendre de troisième associé, ce que je comprends assez bien parce qu'ils ont bâti leur projet à deux et ils ne voulaient pas commencer à travailler avec quelqu'un qu'ils ne connaissaient pas. Finalement, ils ont trouvé un local rue Lepic. Ils reprennent une clientèle d'ailleurs rue Lepic et ils s'installent. Je pense que si on arrivait à faire la même chose sur le local, ce serait tout à fait possible.

Je profite quand même de cette occasion pour dire que globalement, il y a eu quatre ouvertures de Maison de santé : celle de la Madone dont je parlais tout à l'heure, celle de la rue Duc dans un autre quartier, juste derrière la mairie. C'est un projet Paris MED. Il y a eu l'ouverture du centre de santé Marie-Thérèse de Romy Scheider avec des spécialistes en secteur 1. Puis il y a l'ouverture de la Maison de santé de Binet qui a ouvert il y a deux semaines et qui est à l'intérieur des locaux de l'Hôpital Bichat. Elle permet de faire face à la fois à des consultations avec rendez-vous, mais aussi sans rendez-vous. Elle fera aussi de la permanence des soins à venir.

Puis il y a deux projets : un qui est en travaux pour l'instant, qui est celui de Matagon rue Marcadet, dans lequel il y aura une douzaine de généralistes en secteur 1. Les travaux sont en cours et je pense que d'ici la fin de l'année, cela pourrait ouvrir. Puis il y a un autre projet qui est celui de Chapelle International sur lequel des mètres carrés ont été réservés pour un cabinet médical. En fonction des calendriers, on pourra le faire.

J'ajoute que la permanence des soins sera aussi assurée à Matagon. On a une spirale positive de remontée. Mais remonter la démographie médicale, c'est installer des généralistes, mais aussi des spécialistes et d'autres professionnels de santé. À cet égard, on discute avec un laboratoire. Parce que comme vous le savez peut-être, pour ouvrir un laboratoire médical à Paris, il faut en fermer un. Il n'y a pas de création possible d'un laboratoire médical.

Eric LEJOINDRE : Je te coupe, mais comme la réponse élargit la question, peut-être qu'on pourrait étudier en même temps le vœu déposé par le groupe LR-CI sur ces questions. Ce

qui nous permettrait de répondre aussi au vœu à la fin de ton intervention. On n'aurait donc qu'un seul débat sur ces questions, si vous en êtes d'accord ?

Dominique DEMANGEL : Si vous en êtes d'accord, il n'y a pas de problème.

V18201950 Vœu déposé par les élus du groupe LR-CI relatif à l'offre de soins de proximité dans le 18e

Laurent QUEINNEC : Il y a eu deux événements cet été qui motivent le vœu que je vous présente à l'instant. Ce sont des événements dont on peut considérer que la portée est un peu lointaine, mais en réalité cela concerne très concrètement les habitants de l'arrondissement.

Tout d'abord, il y a eu le lancement du concours d'architecture pour le tout nouveau Grand Hôpital Paris Nord qui va ouvrir à Saint-Ouen, comme vous le savez. Ce lancement du concours d'architecture a donné quelques détails sur le calendrier de cet hôpital. Cela s'est passé au 18 juillet dernier. Une semaine après, le 24 juillet, était promulguée la Loi santé relative à l'organisation et à la transformation du système de santé qui prévoit un certain nombre de mesures qui sont pour beaucoup encore des pistes. Les décrets ne sont pas tombés, mais la loi est là. Globalement, l'idée des titres de la loi s'y réfère. Il s'agit de décroiser la ville et l'hôpital. Ces deux événements motivent ce vœu.

Il y a eu également au printemps dernier la volonté d'APHP, qui a communiqué en disant qu'elle voulait une nouvelle relation partenariale avec les médecins.

Le contexte de l'offre de soins a été décrit notamment pour le secteur 1 et vous avez commencé à y répondre, donc je n'y reviens pas. Ce qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est de faire profiter l'arrondissement de cet hôpital qui est construit à nos portes, en prévoyant dès à présent des liens très forts avec lui. Ce serait un hôpital d'excellence, à n'en pas douter, mais qui a aussi une vocation de recherche et d'enseignement. C'est-à-dire qu'on ne peut pas exclure qu'il y ait une sorte de déconnexion entre cet hôpital et notre territoire. Et puis il est à côté de chez nous, à Saint-Ouen. À vol d'oiseau, c'est à côté. Mais il n'est pas forcément très proche d'un point de vue pratique.

Il y a des liens qui sont à pérenniser. Vous avez cité notamment la Maison de santé pluri-professionnelle qui vient d'ouvrir à l'Hôpital Bichat. On peut tout de même s'interroger sur le fait qu'il y ait des avènements du site à long terme et pour cette Maison qui vient d'ouvrir, même si c'est une bonne nouvelle.

Tout est à penser aujourd'hui, mais au-delà du secteur 1, bien entendu. Dans la loi, il y a notamment l'idée de proximité qui prévoit le premier grade hospitalier, le premier grade de soins. Dedans, il n'y aura pas de plateau technique par exemple. Mais c'est une hypothèse. Pourquoi ne pas avoir un tel hôpital en relais de l'hôpital de Saint-Ouen dans le 18^e arrondissement ? Aujourd'hui, on a peut-être besoin d'une offre hospitalière de proximité qui clairement, fait défaut. Cela rejoint aussi la permanence des soins et la lacune que nous avons en secteur 1.

Je cite également les soins de suite et de réadaptation qui sont demandés par la population, des soins palliatifs. Ce n'est pas le secteur 1. Il est vrai que l'ouverture de l'hôpital à Saint-Ouen pose vraiment la question de comment on en profite ? C'est maintenant qu'il faut s'en occuper.

Il y a également aussi les nouvelles communautés professionnelles de territoires de santé, qui auront des liens avec les hôpitaux. Puis des innovations comme la place pour la télémédecine et l'offre ambulatoire de proximité.

Vous le voyez, au niveau du secteur 1, il y a beaucoup de choses qui se passent en ce moment en matière de santé, il y a des besoins. On a un investissement colossal qui va se faire à côté de l'arrondissement. L'idée, c'est de savoir comment en profiter.

Le vœu, c'est de se saisir des opportunités de la construction du grand hôpital Paris Nord et des dispositions prévues par la Loi santé 2019 pour améliorer l'offre de soins de proximité dans l'arrondissement.

Dominique DEMANGEL : Merci beaucoup. Je vous ai déjà partiellement répondu sur la manière dont l'offre de proximité de ville était en voie de redressement.

Revenons sur l'Hôpital Bichat. Le Grand Hôpital Nord est à Saint-Ouen. Il va regrouper Bichat et Beaujon. Mais il y a dans le 18^e le site de Claude Bernard, qui est une partie du site actuel de Bichat. Il reste un site avec une destination de santé. Il y a 5 composantes qui sont prévues pour ce site. Il faudra préciser l'ensemble de ces éléments. Une composante de santé mentale, une composante de soins de suite et de longue durée, une composante ambulatoire, une composante pour les petites urgences et l'accueil de personnes dont la première pierre est effectivement la Maison médicale pluri-professionnelle qui vient d'ouvrir, et enfin une composante natalité.

Ces 5 éléments doivent être travaillés pour la destination de l'ensemble de ce projet Claude Bernard. Le projet d'intérêt général et la signature de l'achat du terrain de PSA à Saint-Ouen ont eu lieu récemment, après le lancement du projet architectural. Il y a un comité de pilotage sur le site de Claude Bernard qui est mis en place par l'ARS. J'ai eu l'occasion récemment de rappeler ces 5 composantes du site de Claude Bernard. Bien évidemment, ces 5 composantes seront en articulation totale avec l'Hôpital Nord. On a à ce moment-là une synergie entre les possibilités de l'Hôpital Nord et les composantes de Claude Bernard. Je pense qu'il faudra être très vigilants sur le contenu de ces différents éléments.

Il est vrai que définir aujourd'hui ce que sera l'ambulatoire de 2027, c'est un peu compliqué. Mais je pense qu'il faut effectivement y travailler.

Deuxième élément : la loi santé c'est sympathique, mais deux petites remarques parce que je ne veux pas être longue. Les communautés professionnelles de territoires ne datent pas de la Loi santé du mois de juillet : elles ont été mises en place par Marisol Touraine. Il y a un certain nombre de gens qui y ont travaillé, depuis. La communauté professionnelle de santé du 18^e a été officiellement lancée le 20 juin à la mairie du 18^e avec dans cette salle environ 200 professionnels de santé.

Ce mouvement est déjà lancé. Il n'a pas été lancé par la Loi santé. Il est dû à la mobilisation des professionnels de santé du territoire depuis un certain temps.

Je ne veux pas être trop longue. Si ce gouvernement veut effectivement travailler et continuer à travailler sur des problématiques de santé. J'ai deux suggestions. Le fait de mettre en place le tiers payant. Le précédent gouvernement l'avait mis en place, sur lequel le gouvernement actuel est revenu, ce qui me paraît en termes d'accès à la santé tout à fait dommageable. Parce que le tiers payant est un élément extrêmement important de l'accès à la santé de nos concitoyens.

Puis, deuxième remarque. Vous avez peut-être entendu dire qu'il y avait quelques problèmes dans les urgences. Je suggère aussi qu'il y ait des réponses sur les urgences qui soient à la hauteur du problème et que ce ne soit pas uniquement un recyclage d'un certain nombre de crédits qui étaient déjà plus ou moins prévus auparavant.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je crois que Catherine BELEM voulait redire un mot, puis on passera au vote sur le vœu.

Catherine BELEM : Merci, Dominique, pour ta réponse. Je me réjouis vraiment que des projets émergent à Chapelle International, rue Marcadet. Mais là, je parle de Montmartre. C'est paradoxal, mais c'est le quartier où il y a le plus de médecins qui sont partis à la retraite depuis quelques années. Ce n'est pas cet endroit-là, c'est ce quartier-là qui est le plus démuné. Alors c'est paradoxal, mais c'est quand même comme ça. Il faut qu'on arrive à trouver une solution. Je sais que c'est difficile parce qu'à Montmartre, les locaux il y en a moins. En tout cas, les surfaces sont moins étendues, ça coûte cher. Le foncier est cher. Mais il va quand même falloir trouver des solutions, parce qu'on ne peut pas rester comme cela.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je rappelle la réponse de Dominique, et notamment d'abord la réjouissance que nous avons de l'ouverture du cabinet de la rue Lepic. C'est une bonne nouvelle. Et bien sûr, je redis que nous travaillerons à faire en sorte que les locaux, qui d'ailleurs font la démonstration qu'il n'est pas toujours inutile de construire, même en milieu un peu dense, donc que les locaux de la rue de Trois Frères puissent servir à une offre médicale pour peu, comme l'a très bien dit Dominique DEMANGEL, que nous soyons capables d'en trouver qui veulent s'y installer. En tout cas, nous allons pouvoir entamer ce travail.

Je vais donc mettre aux voix le vœu présenté par Laurent QUEINNEC, auquel Dominique DEMANGEL a répondu, s'il est maintenu. Si vous considérez que la réponse vous satisfait, on n'est pas obligés de le soumettre au vote. Il est maintenu.

Le vœu V18201950 n'est pas adopté.

Q18201923 Question orale posée par les élu-e-s du groupe DPE relative au Grenelle des violences conjugales

Fadila MEHAL : Merci Monsieur le Maire. En effet, la question orale de notre groupe a trait aux violences dont les femmes sont victimes.

Eric LEJOINDRE : Excusez-moi, je vous coupe. Je voulais vous proposer que nous puissions, dans le même mouvement que votre question, présenter le vœu qui a été déposé à l'initiative des élus du groupe PCF que nous pourrions étudier en même temps, puisque c'est le même sujet.

V18201941 Voeu déposé par les élu-e-s du groupe PCF et socialistes du 18e relatif à la mise en oeuvre de moyens pour lutter contre les violences faites aux femmes

Fadila MEHAL : Ce sujet est extrêmement difficile. Vous le savez tous, les chiffres sont tombés. : tous les deux jours, une femme meurt sous les coups de son conjoint. Il est vrai que l'égalité femme/homme a été pour beaucoup la cause publique de ce quinquennat. Il est vrai que le gouvernement a lancé le 3 septembre dernier le premier Grenelle contre les violences conjugales. Je tiens à rappeler qu'il se terminera le 25 novembre. Ce n'est pas une date anodine, puisque c'est la journée internationale contre la violence à l'égard des femmes.

Pendant ces trois mois, beaucoup d'associations vont travailler, vont faire des contributions. Il y a d'ores et déjà 10 mesures très concrètes, qui ont été adoptées par le Premier ministre, qu'il a rendu publiques. Pour beaucoup, certaines sont très salutaires. Je pense aux 1 000 nouvelles cases d'hébergement créées à partir de janvier 2020. Je pense aussi à

l'accès pour les victimes de la garantie locative, la généralisation aussi de la possibilité désormais de porter plainte à l'hôpital au moment où les faits sont constatés. Puis bien sûr, ce dont on a beaucoup parlé : la mise en place du bracelet électronique dans les 48 heures sur l'auteur de l'agression.

Je voudrais quand même rendre d'abord un premier hommage à toutes les associations. Je connais bien le sujet, puisque j'ai moi-même beaucoup milité sur cette question. Donc un hommage, je dirais, très appuyé à ces associations qui se sont mobilisées pour accompagner les victimes ainsi que bien évidemment les agents de la ville chargés de venir en aide aux femmes victimes de ces violences.

Je ne veux pas être très longue, mais je voudrais quand même rappeler que le 18^e a été à un moment assez concerné. Puisque rappelez-vous ce fait divers : en juillet dernier, lorsqu'une femme a demandé l'aide des passants en jetant un mot par sa fenêtre. La fenêtre était celle de la mairie. Elle était battue par son mari et celui-ci, chacun le sait puisque ça a été dit dans la presse, officiait en effet en tant que gardien de la mairie du 18^e.

J'ai envie de dire : nos agents doivent être absolument exemplaires sur le sujet. Je sais qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites, les commissariats de police enregistrent près de 2 500 plaintes chaque année sur Paris pour les violences conjugales. D'ailleurs, les chiffres de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes nous alertent et nous montrent une hausse significative de ces agressions. Pour notre groupe, il est essentiel que chaque plainte soit suivie des faits concrets.

Monsieur le Maire, ma question est simple, mais en même temps multiple. Pouvez-vous nous faire, en lien avec les commissariats, un état des lieux complet et chiffré des violences conjugales enregistrées dans le 18^e ?

Puis, il y a cette question dont vous pouvez avoir la responsabilité : c'est la question de la formation. Je siège moi-même à l'Observatoire de la laïcité et nous avons mis en place des formations, au début facultatives, mais qui sont devenues obligatoires pour tous les agents. Je crois qu'il est utile que des formations sur les violences faites aux femmes soient organisées à l'intention de tous les agents municipaux, afin bien sûr de les sensibiliser à cette atteinte aux Droits de l'Homme.

Monsieur le Maire, je sais qu'il y a eu des formations facultatives sur ce sujet au niveau de l'Observatoire. Pouvez-vous nous indiquer combien d'agents du 18^e ont suivi ces formations ? Par ailleurs, je pense qu'il serait utile de les rendre obligatoires. Est-ce que vous envisagez de prendre une initiative dans ce sens ? Je pense qu'elle serait profitable à l'ensemble des agents, hommes et femmes, qui travaillent pour la mairie et dont nous avons bien sûr la responsabilité, mais surtout la sécurité. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je vais demander à Nadine MEZENEC de répondre tout en présentant le vœu dont elle a pris l'initiative.

D'ailleurs, dire que Nadine MEZENEC sera bientôt auditionnée par l'Association des Maires d'Île de France, qui est particulièrement intéressée par le travail que nous effectuons dans le 18^e depuis très longtemps sur la question des violences faites aux femmes. Elle est considérée par l'Association Maires d'Île de France comme méritant d'être transmise aux autres maires de notre territoire. Ce qui fait la preuve, là encore comme sur la petite enfance, qu'on est souvent en avance dans le 18^e.

Nadine MEZENEC : Merci Monsieur le Maire. D'abord, je voudrais vous répondre concernant les formations. Il y a des formations qui sont destinées aux agentes et agents de la mairie du 18^e. Elles existent déjà, il y en a. Elles existent, puisque nous avons les référents

du réseau Violences faites aux femmes qui existe depuis 12 ans. La mairie du 18^e est très efficace et fonctionne très bien.

Il y a une collaboration entre les services de la ville, le commissariat de police, les associations et les services sociaux. Cela fait 12 ans que cela existe sur le 18^e.

On nous copie, car cela fonctionne très bien. Ces formations existent donc, elles sont déjà faites par la ville de Paris.

Concernant votre question, il y aura des réponses qui viendront par rapport au vœu que nous vous présentons.

Je vais vous parler du bilan 2018. 121 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, soit 1 femme tous les 3 jours. Sur cette même année, nous avons 21 enfants qui ont également été victimes et qui ont été tués dans le cadre de violences conjugales. Je considère aussi qu'entre le 1^{er} janvier et le 3 septembre, date du début du lancement du Grenelle des violences conjugales, quand on a écrit le vœu il y avait 107 femmes et à la date d'aujourd'hui, il y en a 107.

Considérant que le budget 2019 du gouvernement alloué à l'égalité entre les femmes et les hommes est de 530 millions d'euros, dont 79 millions d'euros concernant les violences sexistes et sexuelles.

On considère la baisse des moyens alloués aux associations qui prennent en charge les victimes et travaillent sur la prévention des violences.

On considère aussi la volonté et l'expertise des structures d'aide et de prévention qui n'attendent que l'obtention de plus de moyens financiers, humains et matériels.

Le taux de récidive dû notamment au manque de sanctions et à la non-prise en charge des auteurs de violences.

Considérant que le Grenelle des violences conjugales ne semble pas promettre de réels changements dans la lutte contre les violences et que les quelques mesures annoncées sont soit des mesures qui ont déjà été annoncées des mois auparavant, soit insuffisantes, soit irréalisables d'un point de vue financier, elles ne font donc partie que d'un plan de communication.

Considérant aussi que l'impact des violences faites aux femmes est estimé chaque année à un coût de 3,6 milliards d'euros pour l'État.

Considérant aussi le nombre de places d'hébergement trop faible sur le territoire national comme parisien.

Considérant le projet de création de trois résidences dédiées aux femmes victimes de violences, porté par la Ville de Paris.

Considérant que la majorité des victimes déclare une mauvaise prise en charge lorsqu'elles se rendent dans un commissariat pour déposer plainte.

Considérant l'ampleur des violences commises et subies chez les adolescentes et adolescents, et chez les jeunes adultes.

Considérant l'importance d'aborder le sujet des violences auprès du jeune public.

La politique de lutte contre ces violences, menée par la ville depuis plusieurs années notamment, avec l'implication de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, on considère les bons résultats depuis 2001 du réseau d'accompagnement des femmes victimes de violences du 18^e, regroupant comme je vous l'ai dit les services de la ville, la justice, la police, les associations présentes sur le territoire.

Sur proposition des élus communistes, socialistes, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que le maire du 18^e et la maire de Paris interpellent le gouvernement sur les moyens financiers accordés de façon globale à la lutte contre les violences faites aux femmes et demandent une augmentation des moyens alloués au 3919, afin que ce numéro essentiel puisse être ouvert sur des horaires plus élargis.

Que le maire du 18^e et la maire de Paris interpellent le gouvernement sur la création, la validation et le financement de centres d'hébergement pour les femmes et leurs enfants.

Le maire du 18^e et la maire de Paris interpellent le préfet de police sur la formation des policières, policiers et des agents d'accueil afin d'avoir une prise en charge des femmes victimes de violences.

Le maire du 18^e et la maire de Paris demandent donc au gouvernement d'intégrer aux conclusions et actions à venir - dans le cadre du Grenelle - la prise en compte des coupables afin qu'une véritable sanction soit prise à leur encontre, ainsi qu'une meilleure prise en charge et un suivi psychologique pour faciliter notamment la réinsertion et pour éviter les récidives.

Il s'agit également que la Ville de Paris établisse un accord avec les bailleurs sociaux pour que ceux-ci mettent à disposition des logements destinés aux femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants, sa situation devant être considérée comme urgente.

Une communication sur l'égalité femmes et hommes et plus particulièrement sur les violences devrait être diffusée chaque année dans les collèges et lycées parisiens.

La mairie du 18^e arrondissement propose donc à ces agentes et agents qui interagissent avec le public de recevoir s'ils le souhaitent une formation à l'accueil des victimes de violences.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, Nadine, pour ce vœu, qui répond en grande partie aux préoccupations qui étaient exprimées par Fadila MEHAL.

Est-ce que cela entraîne des souhaits de prise de parole ? Sinon je mets aux voix après avoir redonné la parole à Fadila MEHAL.

Fadila MEHAL : Au début, il y avait une petite confusion. Je pensais que vous alliez me répondre. Mais en fait, j'ai vu que vous lisiez votre vœu.

Vous ne m'avez pas répondu sur l'essentiel, c'est-à-dire sur l'état des lieux au niveau du 18^e, en tant qu'élus du 18^e. Il y a eu des propos très généraux sur le bilan au niveau je dirais presque de la France, sur les 107 féminicides. Je vous ai posé des questions très précises. Je pense que c'est quand même un travail qui peut être mené. J'attends au prochain conseil que vous puissiez m'apporter ces éléments.

Après, vous dites « Les formations existent ». Mais visiblement, le gardien de la mairie ne les a pas suivies.

Je termine. Le sens de ma question, ce n'était pas tant que c'était sur le mode du volontariat. Parce que vous le savez bien : beaucoup d'hommes violents considèrent qu'ils n'ont pas de

pathologie particulière par rapport à cela. Vous dites « Les formations ont lieu s'ils le souhaitent ». Ce n'est pas mon vœu. Mon vœu, c'est qu'elles soient pour le moins presque obligatoires parce que c'est une question de sécurité, de responsabilité.

À l'accueil, quand on rencontre parfois des difficultés au sein même de la mairie avec des règlements de comptes entre époux, il faut pouvoir les accompagner. C'est vraiment presque une pratique professionnelle qu'il faut mettre en place.

Sur ces questions-là, évidemment vous ne répondez pas. Sur le vœu, bien évidemment je vous dis qu'on ouvre trois mois des concertations, des discussions et vous contribuez d'une certaine façon avec ce vœu à faire des propositions. Donc je ne peux que souscrire à ce vœu même si sur l'ensemble, il ne répond pas, il me semble, sur les interrogations du 18^e. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : J'avais évité de réagir sur les affaires individuelles que vous évoquiez, par correction notamment pour vous. Parce que s'il y a bien une pratique constante de la part des élus, c'est de ne pas intervenir publiquement sur des sujets privés, nommément. C'est particulièrement déplacé. Ce sont des choses que nous n'avons jamais faites.

Madame MEHAL, vous avez eu longuement la parole, mais vous ne l'avez plus. Je vous ai laissé continuer une intervention qui était extrêmement déplacée donc maintenant, vous vous calmez. On avait quand même l'habitude ici d'arriver à parler tranquillement. J'ai le micro, je donne la parole à ceux qui souhaitent la prendre. Il est inhabituel dans cette assemblée d'avoir de telles perturbations. Vous êtes très énervés, que chacun se calme.

Ce qui est très énervant, c'est d'avoir des propos incorrects et quand on le fait noter, de se mettre à hurler. C'est un tout petit peu énervant, mais je vais rester très calme.

Je n'ai pas répondu et j'avais demandé à Nadine MEZENCE de ne pas répondre sur des choses sur lesquelles on n'a pas à répondre. J'ajoute qu'il y a une justice. Alors maintenant, c'est nouveau : les élus ont le droit de parler de tout, de décider de tout, d'avoir des avis sur tout et de tout juger. Mais excusez-moi, il y a des procédures judiciaires en cours. C'est bien la première fois qu'on évoque dans un conseil d'arrondissement publiquement comme cela des situations individuelles. Madame MEHAL, je vous le dis : ce n'est pas correct, ce n'est pas acceptable. La prochaine fois, je n'inscrirai même pas à l'ordre du jour de telles questions.

Ensuite, sur la réponse aux questions qui ont été posées, Nadine MEZENCE l'a exprimé en allant plus loin que ce que vous souhaitiez. J'ai dit, je le répéterai, que ce que nous faisons dans le 18^e est reconnu et partagé par l'Association des maires d'île de France. Cela veut dire qu'on ne doit pas faire les choses si mal que cela. Après, on peut faire des bilans sur tout un tas de choses. Je suis plutôt dans l'action que dans le bilan.

Je vais soumettre aux voix le vœu qui a été présenté par Nadine MEZENCE.

Le vœu V18201941 est approuvé à l'unanimité.

Q18201924 Question orale posée par les élu-e-s du groupe « 100 % Paris 18e » relative à l'affaissement du trottoir, avenue de la Porte d'Aubervilliers

Christian HONORE : Nous avons été interpellés par des riverains qui se sont inquiétés d'un trou sur un trottoir, avenue de la Porte d'Aubervilliers. J'y suis allé. On me dit qu'ils ont interpellé la ville depuis un certain temps. Quand je suis arrivé, ils m'ont dit « Ils ont mis à peine un barriérage ».

La question que je vous posais est la suivante : pouvez-vous nous indiquer les raisons qui expliquent un tel délai pour que les travaux soient effectués ? Puisque ceci a tout de même duré très longtemps. Quelles étaient les origines de cet affaissement ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour que de tels dysfonctionnements ne se reproduisent pas ? J'insiste sur le fait qu'il ne s'agissait pas simplement d'un petit trou, mais de quelque chose de très important qui aurait pu causer des accidents.

Gilles MENEDE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur HONORE, je veux vous répondre et à travers cette réponse, rassurer les riverains. Moi aussi effectivement, j'ai vu ce trou dans la chaussée. Je voudrais vous donner quelques éléments par rapport à cela.

Analyses faites, il s'agissait d'un trou dans la chaussée à cause d'une fuite sur le réseau d'eau de Paris. Cet affaissement au lieu pendant l'été. Sans attendre, j'ai eu quelques signalements également de riverains, comme vous l'avez dit. Nous avons contacté la section territoriale de voirie du 19^e. Puisque sur cette partie-là, c'est cette section territoriale de voirie qui est compétente. Sans attendre vos vœux, nous avons contacté cette STV du 19^e pour qu'elle intervienne. C'est pourquoi d'ailleurs, comme vous l'avez signalé, des barrières et des GBA ont été mis dans un premier temps pour sécuriser le site. Il est logique que ceci ait été installé très vite.

Ce que je peux vous dire dans un deuxième temps par contre c'est que dès le mois de septembre - ce doit être actuellement en cours -, les services de voirie démarrent les travaux. Tout sera réfectionné et terminé mi-novembre.

Voici les éléments de réponse que je voulais vous donner sur cet affaissement de trottoir. Bien évidemment, j'ai été mis au courant de cela par différents riverains. Le traitement est en cours, par la STB du 19^e.

Q18201925 Question orale posée par les élu-e-s du groupe « 100% Paris 18e » relative aux travaux entrepris au centre sportif Jesse Owens

Christian HONORE : Cette question porte sur le centre sportif Jesse Owens, rue Championnet. Des riverains, des associatifs nous ont contactés pour nous dire qu'ils ne comprenaient pas pourquoi les travaux duraient aussi longtemps. Le stade est fermé en raison de travaux depuis plusieurs mois. L'ouverture était initialement prévue pour le 3 août. Il a été ouvert en fait le samedi 7 septembre. Sauf qu'il semblerait qu'il y ait des problèmes puisqu'on m'a signalé, on m'a fait voir des photos où un panneau de basket s'est affaissé. Il s'est affaissé à 45 %, il n'est pas tombé, mais ça aurait pu être pire.

Enfin, le mur en briques mitoyen avec l'église s'effondre. Le périmètre a été sécurisé. Pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le Maire, les mesures qui ont été prises pour sa consolidation et la sécurité des personnes ? Pourquoi les travaux ont duré aussi longtemps ? L'ouverture était prévue pour le 3 août, elle a finalement eu lieu le 7 septembre.

Evelyne DAMS : Monsieur HONORE, votre question porte sur le stade Jesse Owens et les travaux qui se sont déroulés du 27 mai, puisque vous n'avez pas la date de démarrage, jusqu'au 4 septembre inclus.

Je constate que votre question est justifiée, car effectivement, la situation est pour nous-mêmes et pour tous insupportable. Je rappellerai d'abord les travaux entrepris, la réfection du TEP. On se souvient des zones de terrains qui étaient très dégradées. La réfection des deux courts de tennis et la création de deux terrains de basket dans la demi-lune de la piste d'athlétisme.

En l'état, les désordres sont très nombreux et concernent principalement la qualité des bétons, notamment pour les tennis. Le sol en résine pour le TEP et les grilles de caniveaux d'évacuation d'eaux pluviales.

Dans ce cadre, évidemment la DJS a refusé de valider la réception des travaux. Ce qui a obligé l'entreprise à refaire les travaux, donc une deuxième intervention. Ce qui a bien sûr rallongé d'autant les délais. Mais les travaux refaits n'ont pas été davantage satisfaisants. C'est ce qui a obligé la DJS à engager une procédure contentieuse avec une mise en demeure. Bien sûr, là on se lance sur une procédure qui va être longue. C'est du contentieux. On va essayer de trouver des solutions et notamment en attendant, on procède à des interventions ponctuelles pour améliorer la situation avec des reprises sur revêtements, le marquage au sol qui n'avait pas été fait et d'autres choses de ce genre. Bien sûr, on tiendra informés les associations et les riverains qui fréquentent cet équipement des différents stades de ce contentieux et de la programmation d'un futur chantier.

Ce que je voudrais surtout mettre en valeur, c'est évidemment, Monsieur le Maire, l'équipe municipale, moi-même, etc. Nous sommes pleinement mobilisés, nous n'avons pas hésité à interpellé la DJS, qui nous a comme vous le voyez très bien expliqué la situation. Il est prévu que l'on rencontre les associations dans les jours prochains pour trouver des solutions alternatives. Nous nous mettons autour de la table pour tous nous mobiliser, de manière à trouver des solutions de transition.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

V18201946 Vœu déposé par les élu-e-s DPE relatif au plan vélo dans le 18e

Didier GUILLOT : Merci Monsieur le Maire. En début de cette mandature a été voté en Conseil de Paris un plan vélo ambitieux, que nous avons soutenu, pour développer les pistes cyclables et les itinéraires cyclables dans tout Paris. Ce plan vélo a pris beaucoup de temps et beaucoup de retard. Depuis environ 4-5 mois, on a une accélération extrêmement forte à l'échelle de Paris et on commence à voir de fait se développer de façon conséquente de vrais itinéraires cyclables, puisqu'il n'y a pas de coups de pinceau sur le sol, des itinéraires protégés, de doubles pistes cyclables directionnelles.

Il se trouve que j'en parle depuis 30 ans, donc je ne peux que m'en féliciter. Je circule dans tout Paris, pas seulement dans le 18^e, et j'imagine que beaucoup de cyclistes font de même. Je dois dire que je suis évidemment de plus en plus étonné du décalage qu'il y a entre l'ambition de ce plan et ce qu'on réalise à l'échelle de Paris et sur sa très faible réalisation à l'échelle du 18^e. Il est vrai que ce décalage, on l'a eu dès le début. C'est-à-dire quand j'ai participé au comité vélo, autant que je pouvais, on a eu un beau projet d'ailleurs qui est en train de se développer et qui sera sans doute à la hauteur de ce qu'on souhaitait, au niveau de la rue Marcadet. Mais en attendant, quand vous vous baladez en vélo dans Paris et surtout dans le centre de Paris, quel décalage ! Aujourd'hui le long de la Seine, vous avez les voies sur berge d'un côté, juste 5 mètres plus haut une double piste cyclable sur le trottoir, la rue parallèle, la rue de Rivoli, une nouvelle piste cyclable. Vous venez à Bastille, vous avez double piste cyclable. Je pourrais citer plein d'exemples comme cela d'itinéraires de partout cyclables. Mais dans le 18^e, on en est toujours à notre petit bout de la rue Marcadet avec des moignons de pistes cyclables à l'intérieur du 18^e. Or dans le plan vélo, je précise que beaucoup de ces pistes cyclables qui sont en amélioration sont en fait soit une transformation des couloirs bus, sans aucun débat au Conseil de Paris sur ce sujet qui aurait pu mériter un petit sujet. Pour le coup, on a fait sauter les couloirs de bus qui permettaient effectivement d'améliorer la vitesse des bus. C'est une petite annexe. Puis beaucoup de pistes cyclables ont été transformées. On aurait pu par exemple transformer la piste cyclable Damrémont qui est une piste simple en une double piste, pour, tant qu'à faire, la faire se terminer jusqu'à la Porte Montmartre.

Justement, quand on parlait de vélo dans cet arrondissement, j'ai souvent entendu dire que c'était un problème de topographie. Une piste cyclable rue Ramet aurait eu un succès fou.

Je l'ai prise pendant des années, aussi bien dans un sens que dans le contresens parce que tout le monde le fait. Mais vous mettez une piste cyclable bidirectionnelle rue Caulaincourt de la Place Clichy jusqu'à Château-Rouge, je peux vous garantir que vous aurez des vélos même si ça monte, et beaucoup de vélos en l'occurrence. Un petit détail : le plan en question, l'affichage qui a été fait en début de mandature était de dire « On fera 700 kilomètres dans la mandature ». Aujourd'hui, j'ai même entendu dire sûrement pour de la communication que cela serait 1 200 kilomètres. Vous prenez du 700 ou du 1 200 kilomètres, je rappelle que le 18^e c'est 10 % de Paris, 10 % des habitants et 10 % du territoire. Faites une petite règle de trois et vous allez voir le décalage qu'il y a. Si on fait une règle de trois, cela voudrait dire qu'on devrait être entre 70 et 120 kilomètres. Je ne vous fais pas de dessin, on est très loin du compte. Le retard est ancien. Il est d'autant plus ancien qu'on ne veut pas dire que la municipalité précédente était très proactive sur le sujet, voire même un peu décalée là aussi. Mais on pouvait imaginer et attendre que dans cette mandature, il y ait un effort considérable. On pouvait attendre aussi d'être « servis ». Or, je constate que ce n'est pas du tout le cas. Là encore, je fais du vélo tous les jours dans tout Paris et dans le 18^e, évidemment. Mais quel décalage !

Il y aura la piste de la Porte d'Aubervilliers, qui était d'ailleurs déjà une piste. On va l'améliorer, mais c'est tout. Les gens vont dire « C'est tout ? ». Pour tout le 18^e. Pourquoi les cyclistes du 18^e sont à ce point oubliés du plan vélo qui concerne tout Paris et qui s'est bien développé dans tout Paris ? Ce dont je me félicite, bien évidemment, en tant que cycliste.

Gilles MENEDE : Monsieur GUILLOT, je voudrais simplement vous répondre sur le plan vélo et sur les différents aménagements qui ont été faits pendant cette mandature au début de laquelle je n'étais pas forcément en charge du plan vélo.

Vous avez assisté avec plus d'antériorité que moi aux comités vélo qui définissaient les priorités de la mandature. Je peux simplement vous dire que les projets prévus au plan vélo voté en 2015 dans le 18^e ont tous été réalisés. Effectivement, vous avez cité plein d'endroits. Je pourrais en citer plein d'autres, aussi. Il y a évidemment la rue Marcadet, mais il n'y a pas que la rue Marcadet. Puisque vous dites dans votre proposition qu'il n'y a aucune piste bidirectionnelle dans le 18^e. Justement sur la rue Marcadet et sur la rue Ordener entre la Place Louis Maillot et Marx Dormoy, il y a une piste bidirectionnelle qui est créée justement par ce projet de la rue Marcadet.

Il y a aussi bien évidemment les pistes cyclables, vous ne les avez pas citées, mais je doute que ce soit une erreur involontaire. Les pistes cyclables sur le boulevard Ney lors de la réalisation des tramways de la Porte de La Chapelle à la Porte Saint-Ouen. Il y a le projet de l'avenue de Saint-Ouen avec la bande cyclable. Il y a la bande cyclable à Port Saint-Ouen. Puis il y a aussi le réseau Express Vélo complétant la piste bidirectionnelle sur la Porte d'Aubervilliers.

Tous les aménagements réalisés sur la promenade urbaine ont permis d'élargir ponctuellement et d'améliorer la protection cyclable, en plus d'avoir des séparateurs. Je suis d'accord avec vous, on n'est certainement pas allé assez loin. Mais effectivement, on a fait tout ce qui était prévu dans la mandature. On est en train de finir.

Sur le premier bilan, je suis très heureux que vous ayez sorti un certain nombre de chiffres en disant qu'il fallait 60-70 kilomètres dans le 18^e. Il se trouve que les services il y a déjà quelques mois, avant le projet de la rue Marcadet, m'ont dit qu'il y avait 50 kilomètres d'itinéraires cyclables dans le 18^e, dont justement un gros quart de pistes cyclables. Ensuite, je pourrais vous faire le détail si vous voulez. Mais effectivement, on avance là-dessus.

Je suis d'accord avec vous sur un point. C'est qu'effectivement, on ne va pas assez vite. Je suis sûr que dans les mois à venir, on aura l'occasion d'aller assez loin, beaucoup plus loin, beaucoup plus vite.

Je profite de ce vœu pour signaler simplement que j'aimerais vous retrouver dimanche matin à 10 heures puisque pour le jour des sans-voitures, nous faisons la fête du vélo dans le 18^e. Nous allons faire cela sur le Mail Bélliard avec des associations, notamment pour des ateliers réparation vélo, pour de l'apprentissage vélo, voire un concours du vélo le mieux décoré. Je vous attends donc fermement dimanche matin à 10 heures, puisque vous êtes très motivés.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Normalement, on ne fait pas de débat sur les questions et sur les vœux. Il nous reste 5 minutes sur les questions. Je suis un très grand libéral, donc je vais laisser quelques instants la parole à Félix BEPPO puis à Carine ROLLAND. Ensuite, on passera aux vœux.

Félix BEPPO : Merci Monsieur le Maire. Comme d'habitude, je serai bref. Gilles MENEDE a précisé qu'auparavant, il n'était pas en charge de cela. Je voudrais dire qu'on n'a pas commencé à réfléchir sur une piste cyclable très récemment. On avait commencé en début de ce mandat à réfléchir. Dans le cadre du comité vélo, trois axes avaient été précisés avec tout le monde autour de la table. D'abord effectivement, réaliser l'axe est-ouest du 18^e qu'il manquait et qui avait été concrétisé après deux années de débats avec le comité des associations du 18^e sur la rue Marcadet et non pas la rue Ordener. Ceci nous a pris un certain temps.

Effectivement, il y avait deux autres sujets. Le deuxième, c'était effectivement de reprendre sur la piste cyclable qui existait et qui n'était pas efficace au regard de ceux qui pratiquaient le vélo dans le 18^e arrondissement. Je précise tout de suite que je suis croyant, mais pas pratiquant en matière de deux roues et de vélo en particulier. Effectivement, sur la piste cyclable du boulevard Barbette, il fallait reprendre un certain nombre de carrefours, notamment ceux qui sont situés entre le métro Marcadet et le métro Barbette.

Il y a des choses qui étaient déjà faites, lorsque tu as pris la délégation. Ce que je n'arrive pas à comprendre, et c'est un peu ce que Didier GUILLLOT voulait signaler, c'est que la piste cyclable de la rue Marcadet est validée par le comité vélo. Avec un budget qui avait été identifié dès 2015-2016. Cela ne sort de terre que maintenant. J'ai du mal à comprendre pour quelle raison, si ce n'est la scène à laquelle on assiste, où tous les projets de voirie semblent devoir absolument se réaliser en 2019 et pas en 2017 ou en 2016.

Une intervenante : Sur ce point en particulier, je ne veux pas exhorter la parole de Gilles MENEDE, mais comme il se trouve que je participe aussi au comité vélo, voilà. On est sur l'axe Marcadet, sur des zones qui sont toutes ultra-habitées. On a concerté, on a différentes portions. Il y a des endroits où on est en double sens, il y a la piste bidirectionnelle sur le pont de la rue Ordener. Ce qui prend du temps, et c'est exactement ce qui nous occupe sur une portion très proche de la mairie, c'est de finaliser les concertations.

Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Gilles sur ce qui a été fait.

Juste pour dire : on compare ce qui est comparable. On ne va pas comparer le Quai de Conti qui est une formidable piste cyclable. Ce qui m'intéresse, c'est que d'autres gens se mettent à faire du vélo, y compris ceux qui avaient dit qu'ils n'en feraient jamais et qui peut-être commencent à y penser. On ne va pas faire de pistes bidirectionnelles de partout, parce que ce n'est pas possible et parce que ce n'est pas souhaitable. Tout le monde n'a pas les mêmes usages à vélo. Il y a ceux qui ont un usage ludique tandis que d'autres auront un usage professionnel. Puis il y a ceux qui vont très loin, qui doivent aller très vite.

Il y a ceux qui font de plus petites distances et qui doivent pouvoir le faire aussi de manière sécurisée. Mais la même recette n'est pas applicable partout, parce que les topographies ne sont pas les mêmes, parce que les usages ne sont pas les mêmes.

Encore deux petits points. On fait comment pour faire des pistes cyclables, soit bidirectionnelles soit en sens inverse ? On supprime des places de stationnement. Je veux bien, mais j'ai quand même entendu beaucoup de choses sur la politique de la voiture de la maire de Paris, sur la manière dont elle la menait. Je ne suis pas sûre qu'on ait été les plus frileux en la matière. Sauf que le choix qui a été fait, c'est de ne pas bannir un mode de fonctionnement au bénéfice d'un autre. C'est de le faire progressivement. Donc oui, on le fait. Oui, on continue. En comité vélo, on a très souvent la discussion de savoir si c'est raisonnable. Là, on supprime la moitié des places de stationnement. À chaque fois avec Gilles, on pose la question de savoir quelles proportions de places de stationnement on supprimerait. On réfléchit aussi par rapport à cela. Mais là-dessus, il faut quand même savoir raison gardée, ne pas avoir la mémoire trop courte.

Le dernier point, c'est que la politique du vélo dans le 18^e, et je crois qu'on peut s'en féliciter collectivement, elle consiste à accompagner les usages. On va avoir trois zones d'apprentissage du vélo dans le 18^e. Une sur la promenade urbaine, une à Binet et une sur l'axe Marcadet. Cela fait partie de la politique vélo, les infrastructures, ça ne suffit pas. Pour qu'une politique vélo fonctionne, il faut que les infrastructures soient là, qu'elles aient une certaine ancienneté et qu'on accompagne les usages.

Donc le raisonnement qui consiste à dire « Il faut toujours plus » est vrai. Oui, il faut toujours plus. Mais il faut le faire avec progressivité et encore une fois en prenant tous les modes de déplacement en considération et le pass illimité.

Eric LEJOINDRE : Puis ce qui est bien à Paris, c'est qu'on est obligés de dire un peu la même chose dans tous les arrondissements. Dans ce qui est aujourd'hui le périmètre de la sécurité, on a sur les mobilités et sur les déplacements le même discours dans tous les arrondissements, ce qui n'est pas le cas de tous les maires d'arrondissement. Je me souviens d'un certain nombre de maires sur les Voies sur berge, sur la politique cyclable en général. J'imagine qu'ils ont, comme beaucoup, changé d'avis et je m'en réjouis, mais il ne faudra pas faire trop la leçon à ceux qui ont fait quand on se rappelle des immenses difficultés que nous avons eues à faire partager un certain nombre des grands projets de la politique de déplacements de la maire de Paris.

Parce que finalement, heureusement qu'on l'a fait à ce rythme-là. Le 18^e aujourd'hui peut être traversé du nord au sud par trois endroits différents et d'est en ouest par trois endroits différents. En 2014, ce n'était pas le cas. On a fait de grands aménagements, de petits aménagements, et on a surtout fait des aménagements qui correspondent à la réalité du 18^e. Parce que c'est super de lancer de la théorie, mais ce qui est mieux, c'est de faire les choses dans la réalité et c'est ce que nous avons fait.

V18201942 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PCF relatif à la mise en place d'un dispositif facilitant le dépôt de soutiens pour la tenue d'un référendum sur la privatisation du groupe ADP

Gérald BRIANT : Je vais faire court. Je pense que vous êtes tous au courant de ce qu'il en est pour ADP. Vous savez qu'il faut 4 700 000 voix pour pouvoir justement avoir un référendum sur la possibilité d'empêcher la privatisation du groupe ADP. Normalement, cela doit passer à 1 million d'euros, d'après ce qui est annoncé pour la prochaine réforme constitutionnelle. Mais en l'occurrence, c'est la loi.

Vous avez vu aussi, pour ceux qui se sont intéressés à l'affaire, qu'il n'est pas très simple de remplir le formulaire qui est sur le site du ministère de l'Intérieur. Il y en a beaucoup qui sont un peu en difficulté pour remplir, pas seulement parce qu'ils n'ont pas d'accès à Internet, mais parce que c'est un peu compliqué.

Il est prévu que l'on puisse avoir une aide au niveau d'une municipalité. L'idée est d'aider les électeurs et les électrices du 18^e arrondissement pour qu'elles puissent déposer leur soutien au référendum.

Cela passe par deux choses. Tout simplement, par une petite formation des agents d'accueil de la mairie du 18^e, qui est une condition nécessaire, mais pas suffisante pour accompagner les électeurs et les électrices. Puis évidemment qu'il y ait une borne de dépôt qui soit identifiée et mise à disposition à l'entrée de la mairie. Voilà tout.

Carine ROLLAND : Merci Monsieur le Maire. Concernant ce sujet effectivement, c'est compliqué. Si le gouvernement avait une obligation de publication, il n'avait pas d'obligation de publicité et de communication. Ensuite, il revient aux différentes collectivités - notamment aux collectivités locales - de voir comment le référendum d'initiatives partagées peut se tenir au mieux à destination du plus grand nombre.

À la mairie du 18^e, ce que l'on a fait pour l'instant, c'est un affichage informant de la tenue du référendum sur les panneaux du hall d'entrée. Il y a des agents déjà habilités à recevoir et à enregistrer chaque formulaire. À ma connaissance, on est sur un peu plus d'une dizaine de formulaires reçus à date. Dans le cadre de la facilitation numérique, qui est pour le coup un plan global de la ville de Paris, la mairie du 18^e pour ce dispositif comme pour d'autres met à disposition des ordinateurs, mais fait en sorte que des agents habilités là aussi puissent accompagner les habitants qui le souhaitent, pour naviguer sur le site dont l'usage n'est pas forcément complètement évident.

Voilà ce qui est fait. Il ne s'agit évidemment pas de prendre parti d'une manière ou d'une autre, en tant que municipalité, sur l'issue du dispositif. En revanche, ce qui va être maintenu jusqu'à mi-mars, et on peut s'engager si Monsieur le Maire en est d'accord, mais je crois que c'est le cas, à renforcer la visibilité qui est donnée aux moyens dont j'ai parlé, notamment dans le hall de la mairie. En revanche, pas de communication possible.

Il y a déjà des ordinateurs dans le hall, qui permettent d'y accéder. En l'occurrence, il y a des agents qui sont habilités. Ce sont des agents déclarés en tant que tels. C'est certainement perfectible et renforçable. On va voir ce qu'on peut faire en ce sens.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais donner la parole à ceux qui la souhaitent.

Dominique DEMANGEL : NPPV.

Didier GUILLOT : J'avoue que je ne vois pas très bien ce qu'une telle initiative vient faire dans une mairie comme celle-là. Pour moi, l'initiative de la campagne sur le référendum est une initiative transpartisane, en tout cas lancée par des partis multiples. Elle se développe sur tout le territoire par moult moyens. Mais pour moi, les moyens utilisés n'ont rien à faire dans cette affaire-là. Il se trouve qu'on a eu des expériences de villes qui pratiquaient la confusion des genres assez souvent sur ce type d'initiatives. Mais pour le coup, je ne vois pas du tout ce que la mairie d'arrondissement vient faire dans ce processus démocratique normal, mais d'abord partisan. Il y a pour moi un mélange des genres, franchement limite.

Eric LEJOINDRE : Je pense qu'il y a une confusion des rôles. La collecte des signatures est organisée par l'État.

Ce dernier met à disposition des citoyens différents modes pour s'inscrire comme souhaitant ce référendum, avec une plateforme numérique et la possibilité pour les personnes qui le souhaitent de signer cette demande de référendum et de faire valider leur signature. Pour ce faire, il est demandé aux agents municipaux - de la mairie du 18^e comme de 100 % des villes de France - de mettre à disposition des formulaires qui sont remplis à la main par la personne qui souhaite signifier son soutien à ce référendum, qui sont ensuite validés par des agents municipaux qui vérifient l'inscription sur les sites électoraux du citoyen en question et qui d'une certaine façon, rentrent eux-mêmes cette indication de souhait.

Je pense que dans le 18^e, il y a une dizaine de personnes qui sont venues physiquement à la mairie et qui ont demandé de faire, ce qui est notre rôle et notre devoir de mairie, c'est-à-dire de faire en sorte que leur voix soit prise en compte.

Toutes les mairies de France ont été amenées à faire savoir qu'elles étaient à la disposition des électeurs de leur commune pour permettre de jouer ce rôle-là.

Par ailleurs, dans, je pense, toutes les mairies de France et notamment dans celle du 18^e, nous avons des agents dont le rôle est de permettre aux usagers d'avoir accès à leurs droits via Internet. Parce qu'aujourd'hui c'est vrai pour la CAF, c'est vrai pour la Sécurité sociale et pour beaucoup d'institutions : le passage par le numérique est obligatoire. Nous avons des agents, de ce que nous appelons la facilitation numérique, qui sont chargés d'aider les personnes moins habiles sur Internet à pouvoir accéder à leurs droits, dont le fait d'aller signer pour le référendum en l'occurrence sur ADP, mais ça aurait pu être sur n'importe quel autre sujet. Il y a donc bien un rôle de l'institution numérique dans la collecte des signatures du référendum.

Le vœu qui est proposé est celui qui consistait d'abord à demander à ce que nos agents soient formés, ce qui est le cas. À faire en sorte qu'il y ait une borne de dépôt identifiée. Ce n'est pas exactement le cas, puisqu'il y a une capacité à déposer, mais il n'y a pas une borne de dépôt bien indiquée. Et donc au fond, de faire en sorte que la possibilité de venir à la mairie pour exercer son droit à être entendu dans le cadre de ce référendum soit honorée. Je pense que c'est le sens du vœu qui a été déposé par les élus communistes.

Sauf si Gérald BRIANT souhaite reprendre la parole, je vais le soumettre aux voix.

Le vœu V18201942 est approuvé à l'unanimité.

V18201943 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PCF relatif à l'engagement des opérateurs de trottinettes électriques à la souscription d'une assurance

Gérald BRIANT : C'est un vœu qui essaye de faire un peu le tri sur les mauvaises habitudes que prennent certaines plateformes, notamment en l'occurrence la plateforme qui s'occupe des trottinettes.

Vous savez que sur Paris, il y a 12 entreprises qui posent leurs trottinettes un petit peu de partout. Sur les 12, quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre qu'en fait, seules 5 sur 12 assuraient les utilisateurs.

Vous utilisez une trottinette que vous prenez en libre-service, et si - je ne vous le souhaite pas évidemment - vous avez un accident, en l'occurrence vous serez pris en charge par votre assurance sociale. Socialement, la personne que vous renversez par exemple ne sera pas assurée et pourra vous intenter un procès parce que vous n'avez pas été assuré au tiers, comme pour n'importe quel véhicule à moteur. Parce qu'en fait, les trottinettes relèvent de cette législation.

Vous avez bien compris qu'on est un peu dans un flou juridique en ce moment, parce qu'il y a des décrets qui ne sont pas encore tombés, mais qui devraient arriver. La ville a un petit peu avancé là-dessus parce que comme on était un peu en première ligne à Paris sur cette question-là, il a fallu qu'on travaille notamment selon une charte.

Ce vœu propose d'ajouter dans les considérants de la charte un paragraphe sur la question des assurances, pour rendre obligatoire, pour ceux qui signent la charte, les entreprises plateformes loueurs de trottinettes, l'assurance pour ceux qui les utilisent.

Eric LEJOINDRE : Merci de nous alerter sur cette difficulté. Je dois admettre que je ne la connaissais pas. Je ne sais pas quelles seront les capacités de réponse techniques et liées à la loi ou autre sur ce sujet, mais je pense que la préoccupation est particulièrement légitime. Je vous propose que nous adoptions ce vœu. Charge ensuite à la ville et aux opérateurs de trouver les modalités pour faire en sorte qu'effectivement, chacun soit assuré en utilisant ces nouveaux modes de déplacement.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce vœu ? Je n'en vois pas. Je vais le soumettre aux voix.

Le vœu V18201943 est approuvé à l'unanimité.

V18201945 Voeu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif aux périodes de transmission des projets d'installation ou de modification d'antennes pour la téléphonie mobile

Douchka MARKOVIC : Merci. Assez rapidement, c'est un vœu dans lequel nous demandons à ce que pendant la période estivale, il ne soit plus possible de déposer des demandes de nouvelles implantations d'antennes relais.

Il faut savoir que par rapport à la procédure, entre le moment où le dossier est déposé et la réponse, nous avons deux mois pour regarder le dossier et faire des réunions publiques. Il faut savoir que nous sommes - et on peut en être fiers - le seul arrondissement de Paris qui fait des réunions publiques systématiques, cela depuis le début du mandat. On peut être contents de cela, parce que ça permet aux riverains et aux riveraines d'être informés du fait qu'il y a des projets d'implantation d'antennes près de chez eux. Pour des raisons tout simplement de transparence, il est important de pouvoir organiser ces réunions publiques.

Très souvent, les opérateurs utilisent la période estivale pour déposer des dossiers. Puisque justement, c'est un moment dans lequel les gens sont en vacances. Forcément, quand on fait des réunions publiques pendant la période estivale, il y a moins de monde. On n'informe pas correctement les riverains sur ce qui est en train de se passer dans l'arrondissement sur ce sujet-là.

C'est pour cela que ce vœu demande à la mairie de Paris et à l'Agence de l'Ecologie Urbaine, puisque c'est elle qui instruit les dossiers, de demander que pendant la période estivale, il ne soit pas possible de déposer des dossiers, que cela s'arrête au 1^{er} juillet pour reprendre au 30 août, pour pouvoir tout simplement avoir le temps de faire de la concertation, de pouvoir faire des réunions publiques, regarder les dossiers en toute transparence et en étant dans la sérénité.

Je vous invite à voter.

Carine ROLLAND : En l'absence de Mario GONZALES, je réponds. On n'avait pas forcément conscience de ce laps de temps problématique. La solution que vous proposez, peut être envisagée. Une autre pourrait être de demander de rallonger le délai.

C'est-à-dire au lieu de deux mois, de le passer à trois mois. En tout cas, sur la démarche et sur l'intention, nous en sommes d'accord. Si ce n'est qu'il faut le faire dans le bon cadre, évidemment. Ce bon cadre, ce sera une charte qui sera mise en place entre la ville de Paris et l'Agence d'Ecologie Urbaine, qui sera rédigée dans le cadre du déploiement de la 5G, toute proche maintenant. Puisque la charte doit intervenir d'ici fin 2020. Pourquoi ne pas travailler sur ces deux hypothèses ? Oui, en tout cas dans l'intention.

Eric LEJOINDRE : Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais soumettre aux voix ce vœu.

Le vœu V18201945 est approuvé à l'unanimité.

V18201947 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe « 100 % Paris 18e » relatif aux actes homophobes

Christian HONORE : Les actes et les agressions homophobes contre les Parisiennes et les Parisiens se multiplient de manière alarmante. Ce qui inquiète c'est leur ampleur, leur répétition, la violence qui se manifeste.

Ces agressions ont pour prétexte et origine l'intolérance et le rejet de la différence. C'est intolérable et inacceptable. Ces actes homophobes concernent tous les LGBT. Paris est la ville de la liberté et des libertés, Paris est la ville refuge où viennent tous ces jeunes et moins jeunes, qui viennent souvent à Paris pour pouvoir vivre leur vie librement et en toute sécurité.

La ville de Paris a un devoir et une responsabilité particulière. Capitale de l'ouverture et de la tolérance, elle ne peut accepter que se développe l'homophobie. Nous savons le rôle important et irremplaçable des associations qui accompagnent et aident les victimes. Nous savons les actions incontestables que mène la ville de Paris pour lutter contre l'homophobie. J'en ai discuté avec nombre de responsables de l'associatif : nous devons intensifier notre mobilisation et faire un geste fort. C'est la raison pour laquelle je demande, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et le groupe 100 % Paris que la maire de Paris porte plainte systématiquement contre les messages appelant à la violence contre les personnes LGBT, de porter plainte contre toute agression contre des personnes LGBT puis PLUS. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci. D'abord bien sûr, notre combat contre l'ensemble des actes homophobes est essentiel. C'est un sujet très important pour la ville de Paris sur lequel notamment la maire de Paris s'est beaucoup mobilisée. Ici dans le 18^e, Nadine MEZENEC et Ian BROSSAT ont beaucoup porté ces sujets. Reste la question purement juridique qui est de savoir quel est l'intérêt à agir de la ville puisque nous ne pouvons pas être partie et porter plainte au nom des personnes elles-mêmes.

Je propose que l'on retravaille un peu ce texte, pour essayer de trouver une formulation qui serait plus conforme à ce qu'il nous est possible de faire. J'ajoute d'ailleurs qu'il serait un peu surprenant que la ville porte systématiquement plainte contre toute agression contre les personnes LGBT et QI Plus et pas finalement pour tout autre acte inacceptable commis dans la ville. Je suis assez convaincu que normalement, la Ville n'aurait pas la capacité de le faire.

Poyraz SAHIN : Je vais être très bref, merci pour la précision. Je constate que plusieurs fois, vous déposez des vœux, mais qu'il manque beaucoup d'éléments concrets. Nous sommes tous d'accord pour dire que l'homophobie existe et que les actes homophobes augmentent depuis l'année dernière de 15 %. J'ai beaucoup travaillé avec l'Université sur ces sujets-là. Dans votre vœu, il n'y a rien de précis. Que proposez-vous, finalement ?

Je suis d'accord sur le fait qu'on doive tous agir contre l'homophobie, mais je propose de retravailler pour apporter des éléments concrets et des actions concrètes contre l'homophobie, la transphobie, etc., pour englober les minorités sexuelles. Je vous propose de nous abstenir sur ce vote.

Eric LEJOINDRE : En l'occurrence, on va vous proposer de le retirer parce que pour le moment, on ne peut pas voter un vœu qui propose des choses qui n'ont pas de réalité pratique. Et qui d'ailleurs, créeraient une espèce de différenciation entre les types d'actes pour lesquels la ville pourrait être amenée à être - j'ignore sous quelle forme - partie civile, et d'autres qui sont tout aussi inacceptables avec notamment les injures racistes, les violences faites aux femmes, les violences contre les enfants, etc. Je pense que l'intention est sûrement louable de vouloir insister encore sur notre action là-dessus, mais le chemin proposé n'est pas exactement le bon. Voilà pourquoi on vous propose de le retirer à ce stade et de retravailler sur quelque chose d'autre.

Eric LEJOINDRE : Monsieur le Maire, vous n'êtes pas tombé dans le piège dans lequel vous étiez tombé lorsque j'ai proposé que la ville de Paris porte plainte quand il y avait des messages anti-police sur les murs. En particulier à côté de chez moi, il était écrit « Un bon flic est un flic mort ».

J'avais déposé un vœu, vous l'avez refusé. Puis je l'ai reposé au Conseil de Paris et là, ça a été l'unanimité. Je ne vais pas retirer mon vœu. Vous allez voter contre. On verra, je le reposerai au Conseil de Paris. Puis nous verrons si vous le votez ou si vous ne le votez pas. Je n'ai pas écouté ce qu'a dit ce monsieur parce que vraiment, c'est indigne. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Ce monsieur s'appelle Poyraz SAHIN. Comme tous les élus, il convient de s'adresser à lui avec son nom.

C'est très bien de proposer beaucoup de choses. C'est bien aussi de proposer des éléments qui sont un tout petit peu opératoires. Très honnêtement, imaginer qu'une collectivité locale ait intérêt à agir sur des sujets aussi vastes que cela, ça n'a pas beaucoup de sens, malheureusement. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas combattre avec beaucoup de forces. Je crois que la ville de Paris a démontré vraiment un engagement très fort sur ces questions, mais avec des modalités plus adaptées.

Je vais donc soumettre aux voix ce vœu.

Le vœu V18201947 n'est pas adopté.

V18201948 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe « 100 % Paris 18e » relatif à l'aménagement du rond-point de La Chapelle

Christian HONORE : Le déficit d'espaces verts à Paris et singulièrement dans le 18^e arrondissement est patent. L'autorité environnementale indique que l'objectif est de 10m² d'espaces verts par habitant. Or, Paris atteint difficilement 5,50m² et le 18^e arrondissement, pas même 1m² par habitant.

Le parc de 3 hectares Porte de La Chapelle ne suffit pas à compenser la bétonisation programmée du quartier. Les quartiers populaires méritent une attention toute particulière et ne méritent pas d'être délaissés.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous sommes intervenus à plusieurs reprises au Conseil de Paris et par lettre pour demander un effort supplémentaire de végétalisation.

Le carrefour de La Chapelle, à la jonction des rues de La Chapelle, Boucry, Raymond Queneau, n'est pas mis en valeur. La maire de Paris a annoncé la création des forêts urbaines. Des habitants du secteur souhaitent légitimement une amélioration de la qualité de l'environnement. Ce rond-point de La Chapelle a besoin d'être revalorisé.

C'est la raison pour laquelle nous demandons d'étudier la végétalisation du rond-point de La Chapelle afin de donner à ce lieu un aspect agréable et vert, de travailler en lien avec des associations et les habitants du quartier à un nouvel aménagement urbain.

La demande que nous faisons n'est pas nouvelle, puisque nous sommes déjà intervenus au Conseil de Paris et en Conseil d'arrondissement sur ce sujet. J'ai repris une lettre du 28 juin 2010 que nous avons faite avec Pierre-Yves BOURNAZEL auprès de Madame Fabienne GIBOUDOT qui était adjointe au maire de Paris, chargée des espaces verts. Nous lui demandions d'améliorer la végétalisation de ce rond-point, surtout maintenant, où il va y avoir de l'urbanisation à Chapelle International, etc. Lorsqu'on voit ce rond-point, ce n'est pas bien.

Je crois que le quartier mérite mieux, en particulier qu'il y ait de la pelouse. Enfin, ce sont les spécialistes qui diront ce qu'il faut faire. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci, je vais demander à Gilles MENEDE de répondre. Pendant que le micro circule, je vais donner un élément. Le quartier mérite beaucoup de choses, il mérite surtout qu'on dise des choses vraies. La première c'est que Chapelle Charbon, ce n'est pas 3 mais 6,5 hectares en bout de course. La deuxième chose qui est vraie, c'est qu'on ne surdensifie pas ce quartier. Au contraire, on récupère des espaces qui étaient 100 % bétonnés, notamment à Chapelle International, pour y faire notamment des espaces correspondant mieux aux normes d'aujourd'hui et notamment en matière d'espaces verts. Parce qu'il faut partir de la réalité. La réalité, c'est que les terrains de la SNCF que nous récupérons, ou plutôt qui sont rendus à la ville, sont 100 % bétonnés. Aujourd'hui, vous allez à l'Aérosol, à Hébert, vous voyez quoi ? Une plaine de béton. Ensuite, il y aura une partie construite et une partie en espaces verts. Pareil sur Chapelle International. C'était une plaie de hangars et de béton construite. Ce n'étaient pas des friches. C'était des lieux où il n'y avait pas un centimètre de terre, à certains endroits. On recrée de la ville, on récupère ces espaces et on les met à disposition des habitants de façon équilibrée avec une possibilité de répondre à l'ensemble des enjeux de la ville en matière d'équipements publics, de logements et bien sûr en matière d'espaces verts.

Si on veut avoir un débat à la hauteur des enjeux, le mieux, c'est quand même de partir de la réalité. Aujourd'hui à Ordener-Poissonnier, qu'est-ce qu'il y a ? 100 % de béton. On verra ce qu'il en sera à l'issue de la concertation. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y aura pas 100 % de béton. Il y aura beaucoup plus d'espaces verts, il y aura beaucoup plus d'immeubles HQE, il y aura beaucoup plus de végétalisation en ville et on fera des quartiers qui auront une respiration qu'aujourd'hui, ils n'ont pas.

Je vais demander à Gilles de répondre précisément sur le rond-point de La Chapelle, puisqu'on n'y a pas totalement rien fait. Je pense que ces questions d'urbanisme méritent qu'on y travaille de près, précisément pour répondre aux diverses demandes et a minima qu'on utilise les bons chiffres.

Gilles MENEDE : Merci Monsieur le Maire. Même si vous avez dit beaucoup de choses, pratiquement tout, juste deux mots pour Monsieur HONORE que je veux rajouter ici.

Effectivement le rond-point de La Chapelle, vous le savez bien, il est sur l'axe stratégique Porte de La Chapelle, Place de La Chapelle jusqu'au cœur de Paris, même. Cet axe est particulièrement circulé avec 30 000, 40 000 véhicules par jour.

Cet axe est aussi en liaison directe avec les différentes infrastructures sportives des Jeux Olympiques de 2024, que ce soit le Stade de France, le futur Village Olympique, le futur complexe et l'ARENA 2 à venir.

Par ailleurs, comme vous le savez tous ici, vous en avez parlé, Monsieur HONORE, on se trouve au carrefour de divers aménagements nouveaux. Chapelle International est actuellement en cours de construction à l'ouest, la ZAC Chapelle Charbon de 6,5 hectares d'espaces verts au final, et puis les quartiers actuels de la rue Raymond Queneau.

Il est évident que le rond-point de La Chapelle sera à retravailler, réaménager certainement à l'horizon 2022, 2024, en tenant compte des différentes contraintes qui pèsent sur le site et dont les impacts ont besoin d'être évalués.

Comme l'a dit Monsieur le Maire, les services de la DBD sont en train de travailler avec différents partenaires pour organiser justement l'aménagement de la partie ouest du rond-point contiguë à Chapelle International pour pouvoir organiser un concours d'aménagement à l'horizon 2022, avec une empreinte végétale qui pourrait se faire.

Tout est encore à faire, mais les problématiques sont complexes en termes d'aménagement, de récupération de ce rond-point, de circulation automobile et de liens entre la partie est et la partie ouest de la rue de La Chapelle. En tout cas, il y a un certain nombre de choses qui sont en cours, actuellement en termes de partenariats à venir entre les services de la ville et les différents partenaires.

Eric LEJOINDRE : J'ajoute que la SNCF a déjà mis sur la table un sujet essentiel, c'est-à-dire de l'argent pour réaménager l'entrée dans Chapelle International. Bien évidemment, cet aménagement-là aura vocation à être très végétal, puisque c'est bien l'objectif d'en faire un lieu plus agréable.

Dernier élément : en début de mandature, nous avons étudié la possibilité de fermer le rond-point de La Chapelle, donc de faire en sorte que les véhicules soient amenés à tourner autour. Cette possibilité ne nous a pas été donnée, parce que c'est un axe PPE. C'est-à-dire que c'est l'un des axes centraux d'entrée dans Paris, donc la préfecture de police a bien évidemment son mot à dire. D'où l'aménagement qui a été organisé avec les habitants, dont la réussite est très honnêtement imparfaite, il faut le dire, mais qui a été un premier pas d'aménagement.

Du coup, votre vœu nous propose de faire des choses qui sont déjà à l'étude et sur lesquelles on travaille notamment avec la SNCF. Si vous le maintenez, il n'y a pas de difficulté à le voter. Mais le fait est qu'il est d'ores et déjà mis en œuvre. La seule difficulté à le voter, c'est ce que je disais, mais on va considérer qu'on a fait des amendements oraux, c'est-à-dire que le mieux, quand on fait des vœux, c'est quand même de dire des choses qui sont précises et justes, notamment pour ce qui est des chiffres.

Est-ce qu'il est maintenu ? Oui. Passons au vote.

Le vœu V18201948 est approuvé à l'unanimité.

V18201949 Vœu déposé par les élu-e-s du groupe « 100 % Paris 18e » relatif à la tranquillité publique dans les squares, parcs et jardins de la Ville de Paris

Christian HONORE : De nombreux habitants se plaignent de ne pas pouvoir fréquenter les squares et jardins de la ville en raison des troubles à la tranquillité publique qui y règnent. Cela me paraît évident. Ces troubles sont générés par des personnes qui commettent des incivilités et par ce qu'on appelle de l'occupation illégale du domaine public.

Les squares, les parcs, les jardins sont des espaces destinés à la quiétude et à la détente. C'est la définition même du parc. C'est l'endroit où des personnes viennent se reposer. On imagine très bien les grands-parents avec leurs petits-enfants, les personnes qui viennent bavarder, etc.

Il est nécessaire de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens d'utiliser en toute quiétude squares, parcs et jardins de la ville qui leur sont destinés. La tranquillité doit y être assurée de manière continue. Elle ne peut être assurée que par la présence de gardiens en continu. On peut considérer également qu'au-delà de la sécurité, la présence des gardiens - cela me paraît évident - constitue un moyen de lien social et de convivialité.

C'est la raison pour laquelle avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous demandons à la maire de Paris d'assurer la tranquillité et la sécurité dans les squares, parcs et jardins du 18^e arrondissement, de doter chaque square, parc et jardin du 18^e arrondissement des gardiens afin que les habitants puissent les utiliser dans de bonnes conditions. Ce vœu vaut pour tout le 18^e arrondissement. Je le porterai également pour Paris.

Je sais que c'est un effort important que l'on demande à la mairie, mais je vous signale que la presse s'est fait l'écho de la maire de Paris qui embauche à tout va, en tous domaines. Je me dis « Pourquoi ne pas faire en sorte que les squares, parcs et jardins soient gardés continûment ? ». Il ne s'agit pas qu'ils soient gardés une heure ou deux par jour et pas d'une manière aléatoire lorsque le gardien doit passer d'un square à un autre.

Pardonnez-moi, mais tout à l'heure, Monsieur le Maire, vous avez mis en cause les chiffres. Il est précisé qu'il faut 10m² par habitant. À Paris, c'est 5,5m² et sur le 18^e, moins de 1m². Ce ne sont pas des chiffres que j'ai inventés.

D'autre part, Monsieur le Maire, lorsque vous parlez du parc Porte de La Chapelle, j'ai dit trois hectares. Je ne suis pas sot, j'ai bien compris que vous annonciez qu'il ferait 6,5 hectares. J'ai bien compris aussi que ce serait très difficile pour qu'il y ait les 6,5 hectares à cause de toutes les conditions qui sont affectées. Mais ce n'est pas le débat. Je rappelle les chiffres : 10m² demandés, 5m² sur Paris et moins de 1m² dans le 18^e. Ce sont des chiffres que je n'ai pas inventés. Merci Monsieur le Maire.

Pierre LISCIA : Je ne vais pas revenir sur les « Considérant », parce qu'on fait à peu près tous le même constat. Simplement, je voudrais rappeler que la ville dans la presse tout récemment a annoncé un plan pour faire revenir les habitants dans les parcs. Ce vœu s'inscrit justement dans le cadre de la préparation de ce plan, puisque j'ignore encore ce que ce plan va proposer. Je vous propose d'y faire figurer des propositions très concrètes, trois propositions.

La première, c'est le nettoyage systématique des parcs et jardins avant leur ouverture et éventuellement de façon ponctuelle des opérations de dératisation.

Deuxième proposition, c'est la présence continue - comme l'a déjà demandé le groupe 100 % Paris - d'agents d'accueil et de surveillance, les fameux gardiens, pour assurer la sécurité et la tranquillité, la salubrité et surtout le respect du règlement intérieur des parcs, jardins et espaces verts de la ville.

Troisième proposition : l'instauration d'activités collectives et conviviales imaginées et organisées par et pour les riverains de sorte à leur permettre de se réapproprier les lieux. Je rappelle que ce sont trois propositions que je ne vous demande pas d'appliquer, mais simplement de porter au pot commun de la réflexion dans le cadre du plan qui sera présenté par la ville de Paris. C'est dire comme je suis conciliant et que je suis coopératif.

Philippe DURAND : Comme vous, nous considérons que la présence des gardiens est une nécessité, dans les squares du 18^e, etc.

Pourquoi j'ai voulu présenter un vœu un peu différent ? Je ne pense pas que la seule présence des gardiens suffise à régler tous les problèmes. Par contre, leur présence participe de la tranquillité et de la sécurité. L'usage des squares a évolué. La présence des gardiens, c'est un nouveau métier où on a besoin aussi de formations. C'est pour cela que dans le vœu, il y a des considérants que vous pourrez retrouver, d'autres qui ont été ajoutés, etc. Mais sur les attendus, il faudra de la formation de personnes. Selon les publics, on ne s'adresse pas de la même façon à des enfants de 10 ans, etc. Si les usagers ont des difficultés dans certains squares, les personnels de la ville de Paris aussi. Il faut aussi aider ces derniers et essayer de renforcer les animations dans les squares.

Je vous propose, si vous voulez, que toute l'équipe municipale vote ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour la concision de cette présentation.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets aux voix ce vœu.

Le vœu V18201949 est approuvé à l'unanimité.

La séance est levée.